98-84393-24

Chiousse, Casimir

À travers l'Europe coopérative

Grenoble

1904

98-84393-24
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

334
Z
v.3

Chiousse, Casimir
À travers l'Europe coopérative; Congrès de Buda-Pesth (6º Congrès de l'Alliance coopérative internationale) du 31 août au 17 septembre), par Casimir Chiousse, président de la Fédération des sociétés coopératives des employés des chemins de fer P.-L.-M. ~~Grenoble, 1904.~~
176 p. plates, ports. 28 cm.
Volume of pamphlets
Grenoble, Bureau-Directeur de la Fédération, 1904.

74999

Only Ed

RESTRICTIONS ON USE: *Reproductions may not be made without permission from Columbia University Libraries.*

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 14:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 4/7/98 INITIALS: F.C.

TRACKING # : 32406

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

INTENTIONAL
SECOND
EXPOSURE
DUE TO
PHOTOGRAPHS

A TRAVERS
L'Europe Coopérative

CONGRÈS DE BUDA-PESTH

(6e Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale)

DU 31 AOUT AU 17 SEPTEMBRE

PAR

Casimir CHIOUSSE

Président
de la Fédération des Sociétés Coopératives des Employés
des Chemins de Fer P.-L.-M.

BUREAU-DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION
12, Rue du Quatre-Septembre, 12
à GRENOBLE (Isère)

1904

A TRAVERS

L'Europe Coopérative

A TRAVERS
L'Europe Coopérative

CONGRÈS DE BUDA-PESTH

(6e Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale)

DU 31 AOUT AU 17 SEPTEMBRE

PAR

Casimir CHIOUSSE

Président
de la Fédération des Sociétés Coopératives des Employés
des Chemins de Fer P.-L.-M.

BUREAU-DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION
12, Rue du Quatre-Septembre, 12
à GRENOBLE (Isère)

1904

11-9536
Sp. 7d-

S. E. le Comte Alexandre KAROLYI

Membre du Parlement.
Conseiller intime de Sa Majesté le Roi de Hongrie,
Président de la Hangya (Union Centrale des Sociétés de Consommation),
Président de la Société distributive des Fermiers hongrois,
Président du VIe Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale.

PRÉFACE

La Fédération des Sociétés Coopératives des Employés des Chemins de fer P.-L.-M. ne se désintéresse d'aucune manifestation du mouvement coopératif, car elle estime que du contact qui se produit dans ces réunions entre les mandataires autorisés des divers groupements coopératifs, il résulte toujours un progrès pour les associations de toute nature qui se réclament de la doctrine coopérative.

Aussi, a-t-elle accueilli favorablement l'invitation qui lui a été adressée par le Comité central de l'Alliance Coopérative Internationale, de se faire représenter au VIe Congrès, qui a réuni à Buda-Pesth, au mois de septembre 1904, les délégués des Sociétés Coopératives de l'Europe entière.

Chargé par un vote unanime du Congrès de nos Associations, tenu à Paris en mai dernier, de représenter notre Fédération à cette grande réunion coopérative, je me fais un devoir de rendre compte de la façon dont je me suis acquitté de la mission que mes camarades m'ont fait le très grand honneur de me confier.

En écrivant le récit de ce que j'ai vu pendant la quinzaine de jours que j'ai passée hors de France, je me suis attaché à le faire de telle façon, qu'en me lisant tous ceux dont j'étais le mandataire, puissent jouir de l'illusion d'avoir fait le même voyage et soient pénétrés de toutes les grandes et belles choses qui ont frappé mes regards.

Jour par jour, heure par heure pour ainsi dire, tout est raconté et décrit, et si mon modeste travail dont j'ai cherché à bannir toute aridité a l'heureux privilège d'intéresser mes lecteurs et de faire quelques amis de plus à nos Associations, je m'estimerai très heureux et ma reconnaissance pour ceux qui m'ont fourni l'occasion d'aller si loin représenter nos vaillantes Associations, s'augmentera d'autant.

CASIMIR CHIOUSSE.

Novembre 1904.

DE PARIS A BUDA-PESTH

M. de Rocquigny, président de la section française de l'Alliance Coopérative Internationale, qui s'était chargé d'organiser le voyage des délégués des Associations Coopératives françaises au Congrès de Buda-Pesth, nous ayant donné rendez-vous pour aujourd'hui à 8 heures du matin à la gare de l'Est, à Paris, nous nous trouvons réunis M. de Fontgalland, délégué de la Société des Agriculteurs de France, M. Madaré, président de l'Union des Syndicats Agricoles du Nord, M. de Rocquigny, M. Buffet, président de l'Economie Sociale de Clichy et moi à l'heure fixée, sur le quai de la gare.

A 8 h. 25, nous partons par l'express de Strasbourg.

A Deutsch-Avricourt, douane allemande, pas tracassière du tout.

A cette gare les employés des chemins de fer allemands prennent possession du train qui, à partir de ce moment, circule sur la voie de droite.

Nous arrivons à Strasbourg à 7 h. 18 du soir, après avoir admiré les délicieux paysages alsaciens qui défilent rapidement devant nos yeux, notamment sur les bords de la Moselle qui sont ravissants.

Les plaines d'Alsace sont bien cultivées, et la terre est très fertile. Nous voyons en passant de nombreuses houblonnières et des cultures de pommes de terre très considérables.

Jeudi 1er septembre

STRASBOURG

Strasbourg, ville forte de 150.000 habitants, sur l'Ill, est le chef-lieu de l'Alsace-Lorraine allemande. Elle a été détachée de la France à la suite de la paix de Francfort en 1871.

En nous réveillant nous constatons avec ennui que le temps est resté mauvais, et c'est sous une pluie battante que nous faisons pendant la matinée une promenade en ville. Nous visitons successivement le palais impérial (construit de 1883 à 1889) sur la place de l'Empereur, la bibliothèque (800.000 volumes) où nous trouvons des ouvrages de M. Charles Gide et de M. de Rocquigny ; le palais de l'Université, l'Hôtel des Postes, le temple de St-Thomas, qui renferme le monument du maréchal de Saxe (mort en 1750), par le sculpteur Pigalle et la Cathédrale. Cette dernière, qui est un mélange de formes romanes et de style ogival, présente une façade décorée de très nombreuses sculptures et date du XIIIe siècle. La Tour du Nord avec sa fameuse flèche s'élève à 142 mètres de hauteur. L'intérieur de l'église est à visiter, notamment la grande horloge astronomique, la chaire et les fonts baptismaux. Ces derniers sont de véritables merveilles de sculpture.

L'après-midi, nous allons voir le pont de Kehl sur le Rhin à 3 kil. de la ville et nous faisons une promenade dans le vieux Strasbourg ; nous allons admirer la statue de Kléber, sur la place de ce nom, autour de laquelle les musiques militaires allemandes donnent des concerts et nous passons sur le Broglie, grande place sur laquelle se trouvent l'Hôtel de Ville, l'hôtel du général commandant et le palais du gouverneur.

La ville nouvelle, construite dans le quartier de la gare centrale, (Centralbanhof), est très belle et renferme la plupart des monuments.

Strasbourg est très bien desservie par de nombreuses lignes de tramways où la circulation des voitures est intense.

LE COMTE JOSEPH MAILATH

Membre de la Chambre des Magnats,
Président de l'Union des Sociétés coopératives de Crédit,
de la contrée de la Tisza.
Membre du Conseil d'administration de la Hangya (Union Centrale des Sociétés de Consommation) et de la Société centrale de Crédit.
Vice-Président du VIe Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale à Buda-Pesth.

Jeudi 1er septembre

STRASBOURG

Strasbourg, ville forte de 150.000 habitants, sur l'Ill, est le chef-lieu de l'Alsace-Lorraine allemande. Elle a été détachée de la France à la suite de la paix de Francfort en 1871.

En nous réveillant nous constatons avec ennui que le temps est resté mauvais, et c'est sous une pluie battante que nous faisons pendant la matinée une promenade en ville. Nous visitons successivement le palais impérial (construit de 1883 à 1889) sur la place de l'Empereur, la bibliothèque (800.000 volumes) où nous trouvons des ouvrages de M. Charles Gide et de M. de Rocquigny ; le palais de l'Université, l'Hôtel des Postes, le temple de St-Thomas, qui renferme le monument du maréchal de Saxe (mort en 1750), par le sculpteur Pigalle et la Cathédrale. Cette dernière, qui est un mélange de formes romanes et de style ogival, présente une façade décorée de très nombreuses sculptures et date du XIIIe siècle. La Tour du Nord avec sa fameuse flèche s'élève à 142 mètres de hauteur. L'intérieur de l'église est à visiter, notamment la grande horloge astronomique, la chaire et les fonts baptismaux. Ces derniers sont de véritables merveilles de sculpture.

L'après-midi, nous allons voir le pont de Kehl sur le Rhin à 3 kil. de la ville et nous faisons une promenade dans le vieux Strasbourg ; nous allons admirer la statue de Kléber, sur la place de ce nom, autour de laquelle les musiques militaires allemandes donnent des concerts et nous passons sur le Broglie, grande place sur laquelle se trouvent l'Hôtel de Ville, l'hôtel du général commandant et le palais du gouverneur.

La ville nouvelle, construite dans le quartier de la gare centrale, (Centralbanhof), est très belle et renferme la plupart des monuments.

Strasbourg est très bien desservie par de nombreuses lignes de tramways où la circulation des voitures est intense.

Le Comte Joseph MAILATH

Membre de la Chambre des Magnats,
Président de l'Union des Sociétés coopératives de Crédit,
de la contrée de la Tisza,
Membre du Conseil d'administration de la Hungga (Union Centrale
des Sociétés de Consommation) et de la Société centrale de Crédit,
Vice-Président du VIe Congrès de l'Alliance Coopérative
Internationale à Buda-Pesth.

Vendredi 2 septembre

A 8 h. 55, nous partons de Strasbourg pour nous rendre à Munich où nous arrivons à 5 h. 15 du soir. — Pendant toute la journée la pluie a fouetté les glaces des voitures.

En partant de Strasbourg nous traversons le Rhin sur le fameux pont de Kehl et nous voyons défiler successivement devant nos yeux : Carlsruhe, capitale du grand duché de Bade (97.000 habitants). — Stuttgard, capitale du royaume de Wurtemberg (176.000 habitants), très belle ville moderne dans un site ravissant entouré de beaux vignobles et de bois superbes. — Ulm, sur la rive gauche du Danube (10.000 habitants), la haute flèche de sa cathédrale (161 mètres) s'aperçoit de loin. La cathédrale d'Ulm est la plus grande église gothique de l'Allemagne après celle de Cologne. — Augsbourg, grande ville industrielle de 89.000 habitants, de l'ancienne Souabe, au confluent de la Wertach et du Lech.

Toutes ces villes nous apparaissent comme très florissantes et dans chacune d'elles nous constatons une animation très grande.

Pendant longtemps, nous avons aperçu à notre droite les montagnes de la Forêt Noire s'estompant dans le lointain.

Les plaines que nous traversons sont bien cultivées.

MUNICH

En arrivant à Munich, la pluie continue mais moins forte. Nous nous installons à l'hôtel et nous attendons une amélioration du temps pour faire connaissance avec la ville. Il fait très frais.

Munich, sur l'Isar, capitale de la Bavière (500.000 habitants), est située sur le bord d'une plaine stérile, à 519 mètres d'altitude.

Après dîner, nous visitons la fameuse brasserie de Lœwenbraükeller (brasserie du Lion), place Stiglmayer, qui, dit-on, peut contenir 8.000 consommateurs. Nous visitons ensuite l'Augustiner, autre brasserie très vaste, mais beaucoup moins que la précédente.

Dans toutes les brasseries, comme dans les cafés, le service est fait par des jeunes femmes habillées de noir invariablement et en tablier blanc à bavette.

Samedi 3 septembre

Aujourd'hui la pluie a cessé, il ne tombe plus qu'une légère brume qui ne laisse pas que d'être désagréable, mais ne nous empêche pas de circuler dans les rues. Nous en profitons pour faire rapidement quelques courses.

Nous visitons d'abord la nouvelle Pinacothèque, musée de tableaux modernes construit de 1846 à 1856.

Nous voyons ensuite le Maximilianeum où se trouvent des galeries de tableaux.

Nous nous rendons ensuite à la Résidence (Résidenz), ou Palais Royal, sur la place Max Joseph au milieu de laquelle se trouve le monument du roi de ce nom.

Le Palais Royal se compose de trois parties : La vieille résidence au centre ; le Festsaalbau du côté de Hofgarten et le Kœnigsbau qui donne sur la place Max Joseph.

L'intérieur du Palais Royal est d'une richesse inouïe et nous admirons successivement toutes les merveilles qu'il renferme. Les appartements royaux, les salles de l'Empereur ou Salles Riches, habitées en 1809 par Napoléon 1er, le cabinet des Glaces, le cabinet aux Miniatures, les salles du Pape, habitées en 1782 par Pie VI, la salle du Trône, les salles des Fêtes, etc., sont magnifiques. La chambre où coucha Napoléon 1er est tout bonnement merveilleuse et le lit qu'elle renferme a coûté, dit-on, des sommes énormes. Le guide qui nous accompagne nous raconte que l'achat de l'or qui a servi à tisser le dessus de lit et les rideaux ainsi que le ciel-de-lit, a coûté, à lui seul, 4 millions de marks (5.000.000 de francs).

Dans le Kœnigsbau, nous admirons les fresques de Schnorr, (19 grandes compositions et beaucoup de petites) représentant les scènes des Niebelungen (mythologie allemande).

Après déjeuner, nous visitons le café-restaurant Luitpold, rue de Brienne, 8, qui est peut-être le plus bel établissement de ce genre en Europe.

Nous allons ensuite au Musée National Bavarois qui renferme dans ses 83 salles, que nous parcourons à la course, des trésors artistiques de toute nature.

Enfin, nous allons voir la célèbre brasserie Royale (Hofbreuhaus) au Platzl. Nous la trouvons pleine de consommateurs de tout âge et de toute condition, mangeant et buvant, buvant surtout dans des bocks formidables. En retournant à l'hôtel, nous voyons une très curieuse maison datant du XIIe siècle, le Palais de Glaces et le Palais de Justice, dont le vestibule est somptueusement décoré.

*
**

Nous partons de Munich, M. Buffet et moi par l'express de 10 h. 10 du soir, nous rendant directement à Buda-Pesth où nous arriverons demain à 1 h. 30 du soir.

Nos compagnons de voyage partiront demain par l'Orient-Express.

Dimanche 4 septembre

A Salzbourg, où le train arrive à minuit 20, nous sommes à la frontière autrichienne. La douane nous réveille et nous présentons nos bagages à son examen. Il continue à pleuvoir. Quelle guigne ! Quand l'aube se lève, nous pouvons contempler un paysage superbe. Les vallées que nous parcourons sont parsemées de villages coquets, de fermes et de villas d'un aspect très agréable. Nous arrivons à Vienne à 7 h. 30, par Westbanhof et nous nous hâtons de prendre une voiture pour gagner la gare de l'Etat (Staatsbanhof) d'où part le train qui doit nous conduire à Buda-Pesth.

Le cocher que nous avions pris et auquel nous remettons 3 couronnes (3 fr. 15), pour la course, s'offre la distraction d'accueillir notre argent par une bordée d'injures. Ignorant les usages du pays et alors que nous pensions avoir payé largement la course, nous ne lui avions remis qu'une somme insuffisante, car il nous réclamait en jurant et en sacrant 3 fr. 75 : c'est ce que nous explique en français un Viennois obligeant qui assistait à la scène. Nous payons et..... en route pour Buda-Pesth.

Le train est bondé de voyageurs dont une bonne partie, n'ayant pu trouver place dans les compartiments, encombre les couloirs des voitures.

Entre Vienne et Buda-Pesth, s'étend, presque sans interruption, une plaine uniforme, parsemée de temps à autre de quelques collines. Des champs de maïs la couvrent, s'étendant jusqu'à l'horizon. Les récoltes paraissent avoir souffert énormément de la sécheresse.

BUDA-PESTH

Nous arrivons à Buda-Pesth à 1 h. 45, nous nous installons à l'hôtel et nous occupons notre après-midi à rechercher la salle de réunion et le bureau d'organisation du congrès où nous trouvons l'obligeante Miss Halford, la secrétaire du Comité central de l'Alliance, qui nous remet nos cartes de délégués en échange de nos délégations, ainsi que les documents qui nous sont destinés et, entre autres, le volume des rapports qui contient 510 pages.

En quittant le bureau, nous rencontrons successivement dans Vamhâz Kórut les voitures de deux noces dont toutes les invitées sont tête nue, ce qui nous amuse beaucoup par sa nouveauté.

Le temps s'est éclairci.

Lundi 5 septembre

Buda-Pesth, capitale du royaume de Hongrie (800.000 habitants), est une superbe ville possédant de très beaux monuments et pourvue d'un réseau de rues et de boulevards dont quelques-uns, comme les rues Kiraly, Kerepesi, Andrassy et les boulevards Karoly, du Musée, Lipot-Terez, sont magnifiques. Buda-Pesth est le marché le plus considérable de la Hongrie, surtout pour les grains et elle est le centre intellectuel du royaume.

Au cours de notre séjour à Buda-Pesth, nous avons profité des rares moments de loisir que nous laissait le programme si chargé des travaux du Congrès pour visiter quelques monuments tels que l'Opéra, l'Eglise Saint-Etienne (encore en construction), le nouveau palais du Parlement (sous la conduite d'un guide très autorisé, M. le comte Zichy Aladar, député au Parlement de Hongrie, qui nous a raconté, au cours de notre visite, les incidents de la campagne obstructionniste entreprise, il y a quelque temps, par les députés de l'opposition).

J'ai visité également le Club des agents des chemins de fer et de la navigation, en compagnie de M. le docteur Gronowzsky, employé à la direction des chemins de fer Hongrois.

Nous avons utilisé le métropolitain, une miniature à côté de celui de Paris ; nous avons admiré le parc charmant, créé à l'Ile Marguerite par l'archiduc Joseph qui en est le propriétaire, et nous avons fait une courte mais très agréable excursion à Zugliget aux environs de Buda-Pesth.

Enfin, chaque jour, en nous rendant au Congrès, nous traversions la place Foyàm, en face du pont François-Joseph, sur laquelle se tient chaque matin un marché important et très animé. Quotidiennement, nous voyions des tas considérables de pastèques, de melons, de raisins, de tomates, de prunes de Bosnie, de pommes, de poires, amenés par de longues théories de chars conduits par des fermiers des bords du Danube. Et c'est ainsi que nous avons pu voir de près le costume des femmes de la campagne : corsage serré à la taille et jupe courte de couleur éclatante et s'arrêtant aux genoux, les jambes dans des bottes couvrant entièrement le mollet.

JEAN HORVATH

Chef de la Section Industrielle de la Société Centrale du Crédit coopératif,
Commissaire Organisateur de l'Exposition Coopératice Internationale de Buda Pesth.

EXPOSITION

Internationale Coopérative à Buda-Pesth

Aujourd'hui, à midi et demie, l'exposition a été ouverte solennellement en présence de tous les délégués et d'une foule considérable, par M. Ignace de Darányi, ancien ministre de l'agriculture de Hongrie, qui a prononcé à cette occasion un beau discours dans lequel il a souhaité aux délégués étrangers une très cordiale bienvenue.

M. Henry W. Wolff, président de l'Alliance Coopérative Internationale a répondu et les assistants ont fait ensuite une visite générale de l'Exposition (1) qui est installée dans la grande salle du rez-de-chaussée du Palais des Arts décoratifs.

---

(1) **Liste des exposants :**

ANGLETERRE

Cooperative Wholesale Society (magasin de gros), à Manchester (Angleterre).
Cooperative Wholesale Society (magasin de gros), à Glasgow (Ecosse).

ALLEMAGNE

Union centrale des Sociétés Coopératives de consommation allemandes, à Hambourg.
Caisse centrale des Caisses rurales et Sociétés Coopératives agricoles d'Allemagne, à Neuwied.
Syndicat vinicole du Pays Messin, à Metz.
Union générale des Sociétés agricoles de Crédit d'Allemagne, à Neuwied.

DANEMARCK

Union des Sociétés Coopératives Danoises à Copenhague.

ESPAGNE

Chambre Régionale des Sociétés Coopératives de Catalogne et des Iles Baléares, à Barcelone.

L'exposition est très réussie et de nombreuses fédérations, unions et sociétés ont exposé soit des produits de leur fabrication, soit des documents, brochures, graphiques et tableaux indiquant leur importance, leur but et les résultats obtenus.

FINLANDE

La Pellervo, Société pour propager la Coopération dans l'Agriculture en Finlande, à Helsingfors.

FRANCE

Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation, à Paris.
Chambre Consultative des Associations Ouvrières de Production, à Paris.
Banque Coopérative des Associations Ouvrières de Production, à Paris.
Société pour l'Etude pratique de la participation des Ouvriers aux bénéfices, à Paris.
Syndicat des Vignerons de la Gironde et du Sud-Ouest, à Bordeaux.
Syndicat agricole de la Haute-Garonne.

GRÈCE

Union des Sociétés Coopératives Grecques, à Athènes.

ITALIE

Unione Coopérativa, à Milan.
Fédération Italienne des Syndicats agricoles, à Plaisance.

LUXEMBOURG (grand Duché de)

Société Coopérative de Luxembourg.

RUSSIE

Union des Sociétés Coopératives de Consommation, à Moscou.
Société Coopérative agricole des Officiers de la Garde Russe.

SERBIE

Union Centrale des Sociétés agricoles Coopératives de Serbie.

SUÈDE

Union des Sociétés Coopératives de la Suède.

SUISSE

Union Suisse des Sociétés de Consommation, à Bâle.

AUTRICHE

Union des Sociétés Coopératives de Crédit Slovènes, à Cilli.
Union (Tchèque) des Sociétés Coopératives de Crédit de Bohème, de Moravie et de Silésie.
Union des Sociétés Coopératives allemandes du type Schulze-Delitzsch en Autriche, à Vienne.
Union des Sociétés agricoles de Crédit, à Laibach.

HONGRIE

Laiterie Centrale Coopérative de Buda-Pesth.
Association laitière des petits agriculteurs, à Zsombolya
Société Hongroise d'assurance mutuelle du bétail.
Société Coopérative de Consommation des Employés des chemins de fer de l'Etat Hongrois, à Buda-Pesth.

Très aimablement, M. le comte Alexandre Karolyi et M. le comte Zichy Aladar auprès desquels nous nous trouvions, les cinq délégués français, ont bien voulu nous servir de guides et nous donner sur l'Exposition tous les renseignements utiles.

Association Coopérative des Agriculteurs Hongrois pour l'approvisionnement des Halles, à Buda-Pesth.
Union Centrale des Associations Chrétiennes de Consommation.
Société Nationale des Viticulteurs Hongrois.
Société Coopérative de Consommation, à Szelecz.
Union des Sociétés indépendantes de Crédit.
Union des Caisses rurales Serbes en Autriche-Hongrie.
Association coopérative des Agriculteurs de Hongrie.
Institut Coopératif de Crédit foncier des petits propriétaires.
Société Centrale de Crédit mutuel en Hongrie, à Buda-Pesth.
Société Coopérative de Crédit, à Kunagota.
Greniers Coopératifs pour le blé.
Société Coopérative de Crédit industriel, à Marosvasrhely.
Société Coopérative de production de ganterie, à Buda-Pesth.
Société de production de feutre, à Batko.
Société Coopérative d'Industrie de Cuir, à Miskolcz.
Société Coopérative de production et de Crédit des Tailleurs, à Buda-Pesth.
Société Coopérative de production des Bottiers de Debreczen.
Société Coopérative des Cordonniers, à Szaszsebes.
— — à Maramaros.
— — à Vacz.
— des Bottiers, à Tordo.
Section Croate de la Société Centrale de Crédit mutuel, à Zagreb.
Société Coopérative de production des Carrossiers, à Buda-Pesth.
— des Menuisiers, à Buda-Pesth.
— des Corroyeurs, à Buda-Pesth.
La Hangya (*La Fourmi*). Union Centrale des Sociétés de Consommation de Hongrie, à Buda-Pesth.

LÉON BUFFET

Président de la Société coopérative de Consommation l'Économie Sociale de Clichy (Seine).
Vice-Président de l'Union coopérative des Sociétés françaises de Consommation, à Paris.

Lundi 5 septembre

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Ouvrières de Production à Buda-Pesth

La visite de ces sociétés n'a pas dû apprendre grand'chose à ceux des délégués étrangers à la Hongrie représentant des Sociétés ouvrières de production. M. Barré, de la Chambre Consultative des Sociétés ouvrières de production de France, m'a déclaré que les Sociétés que nous visitions ne sont pas à proprement parler des Sociétés ouvrières. Elles sont composées, paraît-il, de petits patrons qui se sont unis dans le but de se procurer à meilleur compte la matière première et l'outillage, et obtenir au moyen de leur groupement des fournitures qui leur auraient échappé ou qu'ils n'auraient pu entreprendre s'ils étaient restés isolés. Je ne sais pas très bien si au point de vue de la rémunération du travail, un ouvrier de France ne peut pas être assimilé à un petit patron hongrois, mais il m'a semblé que ces Sociétés pouvaient être cataloguées parmi les Sociétés ouvrières. Toutefois, comme en raison de mon ignorance des langues allemande et hongroise, il m'a été impossible d'obtenir des renseignements précis sur la situation réelle des auxiliaires au point de vue de la participation, je ne me prononce pas sur ce point d'orthodoxie coopérative.

Du reste, cette même ignorance m'a empêché de glaner sur les Sociétés Coopératives des Menuisiers et des Carrossiers les renseignements utiles pour les présenter et les faire connaître aux Coopérateurs français.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
de Crédit et de Production des Tailleurs de Buda-Pesth

La Société Coopérative de Crédit et de Production des tailleurs de Buda-Pesth fut fondée en l'année 1900. Elle est divisée en deux sections : l'une, pour le crédit, et l'autre, pour la production. Le siège social et le dépôt général se trouvent à Buda-Pesth où les matériaux et les vêtements confectionnés sont emmagasinés. C'est là que l'on remet aux tailleurs les étoffes et fournitures pour le travail qui, une fois terminé, est distribué par cet établissement. La Société a une usine à Erzsebetfalva, dans les bâtiments de la Compagnie Hongroise des Travaux Publics, dans lesquels elle loue, avec les ateliers qui lui sont nécesssaires, la force motrice dont elle a besoin. Il y a là quatre machines en travail qui sont actionnées par l'électricité. Lorsque le drap a passé à l'atelier de coupe, il est transporté au bureau central et il est distribué à ceux des membres de la Société qui sont chargés de le coudre. Dans un autre bâtiment, loué à Erzsebetfalva, la Société entretient une usine pour l'instruction des tailleurs et c'est là que l'on enseigne leur métier aux sociétaires. Une partie des professeurs employés ont été formés eux-mêmes dans cette usine. La Société Coopérative de production des tailleurs entreprend trois sortes d'ouvrages qui sont : d'abord des uniformes pour les fonctionnaires civils ; deuxièmement, des uniformes pour l'armée, et, en dernier lieu, des travaux pour l'industrie privée. En 1903, la Société avait 301 membres, détenant 580 actions qui avaient une valeur de 29.000 k. (1). Le roulement des fonds du bureau de crédit s'est élevé à 29.305 k., en 1903, et à 29.017 k. au bureau du dépôt ; ce qui fait un total de 58.322 k.

(1) La couronne (krone) vaut 1 fr. 05 de notre monnaie.

***

Enfin, très obligeamment, les délégués hongrois nous font faire une charmante excursion à la montagne Széchényi où nous nous rendons par le tramway électrique du Karoly Körut et, ensuite, par un chemin de fer à crémaillère.

Du belvédère de la montagne, on jouit d'une vue superbe sur Buda-Pesth et la plaine qui l'environne. Le Danube, très large à Buda-Pesth déroule à nos pieds son cours majestueux, au milieu duquel les ombrages de l'Ile Marguerite font une large tache verte.

En redescendant en ville, un photographe prend un instantané des délégués ayant fait l'excursion.

A 8 heures du soir plus de 200 délégués dînaient à l'hôtel Hungaria et à 9 h., après le repas et suivant le programme, une réception a eu lieu à cet hôtel *pour faire connaissance.*

Nous retrouvons ici, plusieurs délégués étrangers dont nous avions fait la connaissance à Manchester en 1902.

D'abord notre excellent ami M. de Weydlich de la Pologne Russe; M. le docteur Hans Muller, de Bâle; M. Kauffmann, de Hambourg; MM. P. Blem et Hogsbro, de Copenhague; MM. Gray, Mac Innes et d'autres délégués de la Grande-Bretagne.

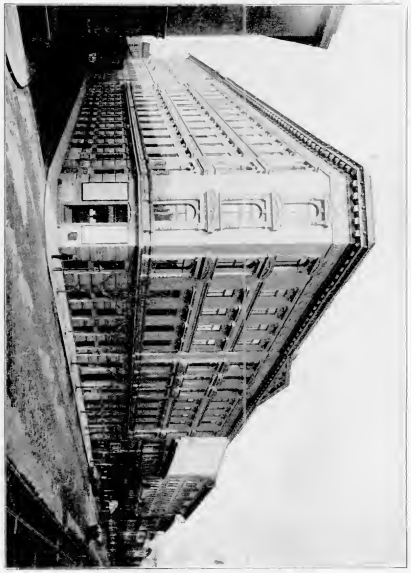

Vue complète du Palais Kozelek
Dans lequel a siégé le VIIe Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale.

Mardi 6 septembre

PREMIÈRE SÉANCE DU CONGRES

A neuf heures du matin, a lieu la séance solennelle d'ouverture dans la grande salle de réunion de la Société Nationale d'Agriculture de Hongrie, sous la présidence de M. le comte Alexandre Karolyi ; M. le comte Tisza, président du Conseil des Ministres de Hongrie, assiste à la séance.

Le Bureau du Congrès est formé comme suit :

Président : Son Excellence le Comte Alexandre Karolyi,
Vice-Président : M. le Comte Joseph Mailath, Président de l'Union des Sociétés Coopératives de Crédit de la Contrée de la Tisza.
Secrétaire : M. le Docteur Etienne Bernát, Directeur de la Ligue des Agriculteurs de Hongrie.

M. le comte Alexandre Karolyi, président du Congrès, prononce ensuite un très beau discours dont voici quelques extraits :

Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue au nom de mes compatriotes qui se réjouissent de vous recevoir chez eux, et qui désirent tous que vous vous trouviez bien parmi nous.

Coopérateurs comme vous, nous vous devons d'avoir frayé la voie de la Coopération,

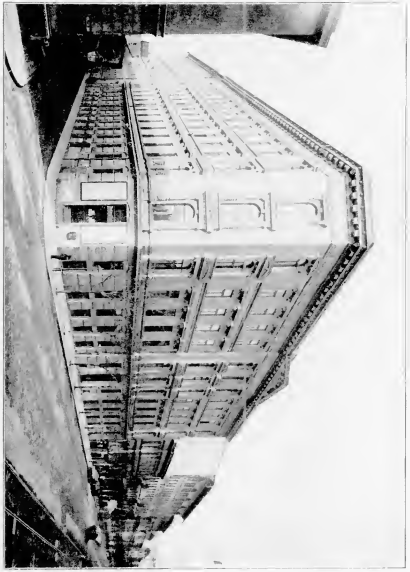

Vue générale de l'Palais Kozmos.
Dans cette salle, siège du VIIe Congrès de l'Union à coopérative Hongroise.

Mardi 6 septembre

PREMIÈRE SÉANCE DU CONGRES

A neuf heures du matin, a lieu la séance solennelle d'ouverture dans la grande salle de réunion de la Société Nationale d'Agriculture de Hongrie, sous la présidence de M. le comte Alexandre Karolyi; M. le comte Tisza, président du Conseil des Ministres de Hongrie, assiste à la séance.

Le Bureau du Congrès est formé comme suit :

Président : Son Excellence le Comte Alexandre Karolyi,
Vice-Président : M. le Comte Joseph Mailath, Président de l'Union des Sociétés Coopératives de Crédit de la Contrée de la Tisza.
Secrétaire : M. le Docteur Etienne Bernàt, Directeur de la Ligue des Agriculteurs de Hongrie.

M. le comte Alexandre Karolyi, président du Congrès, prononce ensuite un très beau discours dont voici quelques extraits :

Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue au nom de mes compatriotes qui se réjouissent de vous recevoir chez eux, et qui désirent tous que vous vous trouviez bien parmi nous.

Coopérateurs comme vous, nous vous devons d'avoir frayé la voie de la Coopération,

dans laquelle nous tâchons de vous suivre, espérant faire profiter nos populations des leçons que vous leur donnez par votre exemple.

C'est une fête pour nous de vous accueillir parmi nous. Nous sommes bien heureux de pouvoir discuter, avec vous, les thèses que le programme du Congrès précise, et qui, bien élucidées par vous, contribueront pour beaucoup, j'en ai la conviction, au développement si désirable de la Coopération dans les pays de l'Europe orientale.

L'éloge de la Coopération n'est plus à faire; tous, nous en connaissons les effets sociaux, économiques et humanitaires. Son action bienfaisante s'est fait sentir dans l'Ouest de l'Europe, où elle a pris un développement considérable; mais là, où l'ère démocratique est de date plus récente, ou bien là où elle ne se développe encore qu'avec peine, ainsi dans certaines parties de l'Europe Orientale, la Coopération aura des conséquences bien plus importantes; elle mènera plus rapidement vers le progrès là où il est encore trop attardé.

Un de nos grands hommes de Hongrie, le Comte Etienne Széchényi, illustre par l'influence immense qu'il eut sur son pays, et si grand par le cœur et le savoir, écrivit un livre qu'il intitula : « Kelet Nèpe » (*peuple d'Orient*). Dans ce livre, il considère les Hongrois, tout Orientaux qu'ils sont, comme très capables de suivre le progrès venant de l'Occident, parce que notre culture intellectuelle s'est toujours appuyée sur l'Italie, la France et l'Allemagne.

Mais nous avions, en plus, nos lois qui, des siècles avant le parlementarisme moderne, avaient déjà formé cette nation au « Selfgovernment » tandis que notre proximité de Byzance, et après les Grecs, celle des Turcs, nous ramenait toujours à notre origine orientale dont nous avons conservé les vices et les vertus.

Le Comte Széchényi, en nous indiquant les voies du progrès, nous engageait à parcourir le chemin qu'il traçait.

La transformation qu'il désirait, a pu être plus rapide en Hongrie que dans quelques autres pays de notre Orient, car nos antécédents historiques nous avaient étroitement unis à l'Occident, et, en effet, la Coopération, elle aussi, y progresse très bien.

. . . . . .

Il ne faut pas se dissimuler que le trait caractéristique qui doit le plus attirer notre attention, c'est l'usure qui sévit sous toutes les formes, et alors il est clair que la Coopération sera désirée vivement et tout autant qu'elle l'a été en Hongrie, quand on saura ce dont elle est capable.

. . . . . .

C'est dans le manque de classes moyennes suffisantes et dans la distance sociale qu'il y a entre dirigeants et dirigés que vous remarquerez une grande différence entre l'Orient et l'Occident.

. . . . . .

La Coopération mène vers un état social dans lequel tous les groupes de co-intéressés cherchent à contrebalancer leurs intérêts pour approcher de l'état de tranquillité où tout

s'équilibre, tandis que l'équité sera là pour faire durer plus longtemps cet état de choses.

Que vos âmes planent plus haut, vous qui êtes venus ici; ce n'est pas de profit matériel seulement qu'il s'agira, dans nos discussions, mais de choses qui sont plus élevées. La Coopération est un des moyens les plus efficaces qui mènent vers le progrès que cherche l'humanité.

Elle donnera des forces à la démocratie, en donnant aux citoyens le moyen d'être indépendants.

C'est dans ce but qu'en Hongrie nous avons déjà créé, depuis quelques années, *un centre spécial pour propager les connaissances qui doivent relever le niveau intellectuel : c'est le « Gazdaszoëvetség »* et nous pensons obtenir de bons résultats. Ce sera, nous l'espérons du moins, ce centre intellectuel de propagande du progrès d'où il faudra propager, par la littérature et par les conférences, ces connaissances usuelles si nécessaires aux populations rurales qui, pour la plupart, brûlent du désir de s'instruire. Ce savoir sera apprécié par ces populations qui craignent ces hommes d'affaires venus de l'Est ou de l'Ouest pour faire des affaires et les exploiter.

. . . . . .

Je désirerais, comme vous le voyez, que l'Etat secondât l'initiative privée, là où c'est encore indispensable pour réussir; mais alors, examinons quelles sont les conditions qu'il devrait observer.

Le secours de l'Etat doit être proportionné à l'effet utile que pourra produire la coopération.

L'effet de la coopération est de deux sortes : il y a des résultats économiques, et il y en a qui relèvent la valeur sociale et morale des coopérateurs.

L'Etat doit donner son aide d'abord aux Coopératives qui font participer leurs membres à tous les avantages qu'elle sait donner. Puis en second lieu, l'Etat doit protéger les coopératives qui donnent à leurs membres l'un ou l'autre de ces avantages.

. . . . . .

Que tous ceux qui dirigent la coopération aient toujours devant les yeux que, quand, une fois, l'on aura formé des coopérateurs, il faudra qu'ils deviennent les soutiens de la démocratie rurale qui prend son essor.

Ils ne doivent pas oublier que tous les partis politiques, religieux ou sociaux, se sont servis avec fruit de la coopération, comme celui qui travaille, se sert d'un instrument bien construit; mais, en fin de compte, c'est presque toujours la démocratie qui en profitera, car, dans son essence et par sa nature, la coopération est l'instrument de la démocratie, c'est d'elle qu'elle relève.

Dans l'Ouest, ce fait existe aussi bien que dans l'Orient, seulement tout le monde ne s'en rend pas compte là où la démocratie est de date ancienne, tandis que, là où elle est neuve encore, la coopération, si on l'y propage, lui vient en aide en la fortifiant, et l'observateur sagace remarquera bien vite les progrès des idées démocratiques.

La Coopération est le moyen terme entre le capitalisme et le socialisme, entre le trop de liberté économique, que cherche le capitalisme, et le trop de réglementarisme et de manque de liberté qui provient du socialisme.

La coopération s'oppose aux excès de l'égoïsme du premier et aux exagérations dans le sens inverse du second ; elle tâche d'accorder ces deux antithèses qui, unies, aboutissent à la paix sociale, tandis que, livrées à elles-mêmes, elles mènent à la discorde, en menaçant l'avenir de la démocratie.

La Coopération est, en même temps, un instrument de conservation et de progrès ; elle rattache la propriété et l'outil au propriétaire et à l'artisan, et elle aide, par ces avantages économiques, au développement des intérêts de l'ouvrier et des faibles.

. . . . . .

Merci donc, Messieurs, d'être venus de si loin discuter nos thèses, propager vos idées dans l'Orient de l'Europe, pour le plus grand bien de l'humanité, et spécialement de la coopération en Hongrie, qui trouvera, j'en ai la conviction intime, un soutien bien précieux dans le développement de la coopération dans les pays voisins.

Merci d'être venus nous donner vos conseils et nous indiquer ce qu'il y a à faire pour aboutir heureusement.

En venant, vous avez fait œuvre méritoire, et nous vous en garderons une éternelle gratitude.

(*Longue salve d'applaudissements*)

*
* *

M. Henry Wolff, président du Comité Central de l'Alliance Coopérative internationale, présente ensuite au nom du Bureau-Directeur divers rapports et le bilan de l'Alliance.

Il résulte de ces rapports que l'Alliance a un encaisse de 12.551 fr. 50 centimes et qu'elle se compose de 493 membres dont 485 Sociétés ou Fédérations de Sociétés, savoir :

A. DE FONTGALLAND

Président du Syndicat agricole de Die (Drôme)
et de l'Union des Syndicats agricoles de la Drôme,
Président de Section à la Société des Agriculteurs de France

La Coopération est le moyen terme entre le capitalisme et le socialisme, entre le trop de liberté économique, que cherche le capitalisme, et le trop de réglementarisme et de manque de liberté qui provient du socialisme.

La coopération s'oppose aux excès de l'égoïsme du premier et aux exagérations dans le sens inverse du second : elle tâche d'accorder ces deux antithèses qui, unies, aboutissent à la paix sociale, tandis que, livrées à elles-mêmes, elles mènent à la discorde, en menaçant l'avenir de la démocratie.

La Coopération est, en même temps, un instrument de conservation et de progrès ; elle rattache la propriété et l'outil au propriétaire et à l'artisan, et elle aide, par ces avantages économiques, au développement des intérêts de l'ouvrier et des faibles.

. . . . . .

Merci donc, Messieurs, d'être venus de si loin discuter nos thèses, propager vos idées dans l'Orient de l'Europe, pour le plus grand bien de l'humanité, et spécialement de la coopération en Hongrie, qui trouvera, j'en ai la conviction intime, un soutien bien précieux dans le développement de la coopération dans les pays voisins.

Merci d'être venus nous donner vos conseils et nous indiquer ce qu'il y a à faire pour aboutir heureusement.

En venant, vous avez fait œuvre méritoire, et nous vous en garderons une éternelle gratitude.

(*Longue salve d'applaudissements*)

*
* *

M. Henry Wolff, président du Comité Central de l'Alliance Coopérative internationale, présente ensuite au nom du Bureau-Directeur divers rapports et le bilan de l'Alliance.

Il résulte de ces rapports que l'Alliance a un encaisse de 12.551 fr. 50 centimes et qu'elle se compose de 493 membres dont 485 Sociétés ou Fédérations de Sociétés, savoir :

A. DE FONTGALLAND

Président du Syndicat agricole de Die (Drôme)
et de l'Union des Syndicats agricoles de la Drôme,
Président de Section à la Société des Agriculteurs de France

PAYS	NOMBRE de SOCIÉTÉS	NOMBRE DE MEMBRES individuels	TOTAL
Allemagne	46	»	46
Australie	»	1	1
Autriche	5	»	5
Belgique	12	»	12
Danemark	6	»	6
Espagne	1	»	1
Etats-Unis	8	3	11
France	47	»	47
Grèce	»	1	1
Hongrie	15	»	15
Indes Occidentales	4	»	4
Indes Orientales	1	»	1
Italie	5	»	5
Pays-Bas	36	»	36
Roumanie	1	»	1
Royaume-Uni	290	»	290
Russie	3	3	6
Serbie	1	»	1
Sud-Afrique	2	»	2
Suède	1	»	1
Suisse	1	»	1
TOTAUX	485	8	493

Le nombre des délégués présents au Congrès s'élève à 295, représentant 202 Sociétés ou Fédérations de Sociétés, appartenant à 17 nationalités (1).

---

(1) Les délégués présents au Congrès, représentaient les pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse.

La France avait envoyé 8 délégués représentant 27 Sociétés ou Fédérations, savoir :

	Délégués :
L'Economie sociale de Clichy (Seine)	L. Buffet.
La Fraternelle de Cherbourg (Manche)	L. Buffet.
L'Union Coopérative des sociétés françaises de consommation à Paris	L. Buffet, C. Chiousse
La Fédération des sociétés Coopératives des Employés P.-L.-M. à Grenoble (Isère)	C. Chiousse.
La Philanthropique de Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loire)	C. Chiousse.
La Société civile Coopérative du XVIIIe arrondissement à Paris.	C. Chiousse.
L'Abeille Nimoise et Solidarité, à Nimes	C. Chiousse.
L'Union de Roubaix (Nord)	C. Chiousse.
La Société des Agriculteurs de France, à Paris	A. de Fontgalland (1).
La Société Coopérative Agricole du Sud-Est, à Lyon	A. de Fontgalland.
L'Union des syndicats agricoles du Nord, à Boulogne	E. Madaré.
La Participation, à Paris	E. Madaré.
Le Centre fédératif du Crédit populaire en France, à Marseille.	de Rocquigny.
Société coopérative Redouly, Valmé et Cie, ancienne maison Leclaire, à Paris	de Rocquigny.
Syndicat des Agriculteurs de la Manche	de Rocquigny.
Société Coopérative des Agriculteurs et Vignerons de Cognac (Charente)	de Rocquigny.
La Banque populaire de Menton (Alpes-Maritimes)	de Rocquigny.

(1) M. de Fontgalland, qui a représenté la Société des Agriculteurs de France au Congrès de Buda-Pesth, est très connu dans le monde rural où il ne compte que des sympathies et des amitiés solides.

Il nous paraît donc nécessaire de faire faire aux coopérateurs ouvriers la connaissance de ce Coopérateur agricole qui a sa place marquée parmi ceux qui ont le plus fait pour la défense de l'Association Coopérative de consommation.

Il nous suffira pour cela de donner une liste abrégée de ses fonctions :

Président du Syndicat agricole de Die (Drôme) ;
— de l'Union des Syndicats agricoles de la Drôme ;
Vice-Président de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles de Lyon ;
Président de section à la Société des Agriculteurs de France ;
Directeur de la Revue « Le Droit rural ».
Président de la Société des magasins transports frigorifiques de France.

Nous nous arrêtons, car la liste va jusqu'au n° 22, et on peut se demander en la consultant, comment un homme s'il n'est pas en acier peut, même en s'y consacrant tout entier, arriver à satisfaire aux obligations si nombreuses que lui imposent ces multiples fonctions.

	Délégués :
Les Vignerons de Maraussan	L. Héliés.
La Bellevilloise, à Paris	L. Héliés.
L'Union d'Amiens	L. Héliés.
La Bourse des Sociétés Coopératives socialistes de France, à Paris	L. Héliés.
La Fédération de la Région Parisienne, à Paris	L. Héliés.
La Coopération socialiste, à Paris	M. Mauss.
La Famille, rue Malar, à Paris	M. Mauss.
L'Economie, à Nantes (Loire-Inférieure)	M. Mauss.
La Verrerie Ouvrière d'Albi (Tarn)	M. Mauss.
La Chambre consultative des associations de production, à Paris	R. Barré.

De l'organisation et du fonctionnement d'associations coopératives de consommation dans les districts ruraux ou quasi-ruraux.

C'est la première question à l'ordre du jour sur laquelle M. le docteur Hans Muller, secrétaire général de l'Union suisse des Sociétés de consommation, a présenté un rapport remarquable qui a servi de base à la longue discussion qui s'est développée sur cette question. D'autres rapports très intéressants mais que j'appellerai des sous-rapports ont été présentés également par MM. D. Mac Innes, membre du Comité central de l'Union coopérative de la Grande-Bretagne ; Séverin Jorgensen, Président de l'Union des Sociétés coopératives danoises de distribution et par le colonel J. Gérébiatieff, membre du Comité permanent des Sociétés Coopératives en Russie.

Comme les rapports et sous-rapports présentés au Congrès ont été très nombreux (112 en tout) et qu'ils forment 510 pages d'une brochure in-octavo, sans compter les imprimés annexes qui nous ont été distribués, je ne parlerai que des

rapports principaux qui ont servi de base aux discussions pour ne pas me perdre dans les détails. Pour les autres, ceux que j'appelle des sous-rapports, je me bornerai à donner le nom de leurs auteurs.

J'ai dit que M. le docteur Hans Muller a présenté un rapport remarquable, je dois ajouter qu'il l'a présenté d'une façon extrêmement intéressante et éloquente.

Voici quelques extraits du travail du rapporteur :

On entend souvent exprimer l'opinion que les Sociétés de consommation ont besoin, pour prospérer, de l'air épais et enfumé des villes et des districts industriels, et que l'air pur de la campagne couverte de champs cultivés et de pâturages, est défavorable à leur développement.

Cette opinion qui, si elle était juste, ne manquerait pas de compromettre fortement la cause des Associations de consommation, se base probablement sur le fait que, jusqu'à présent, les centres industriels et commerciaux, seuls, ont pu être recouverts d'un réseau serré de Coopératives de consommation, tandis que la population rurale a toujours réussi à se soustraire à notre influence.

Or, il est incontestable que, jusqu'à ce jour, la classe ouvrière industrielle a été l'agent principal des Coopératives de consommation. En Angleterre comme en Ecosse, ces deux pays classiques de la Coopération, notre mouvement est un pur «Working Men's movment ». En Allemagne, en Belgique, en France et en beaucoup d'autres pays, les Sociétés de consommation ont également établi leurs quartiers généraux dans les villes et au centre de la population ouvrière.

Mais est-il permis de tirer de cet état de choses la conclusion que les Coopératives de consommation ne puissent prendre racine et se développer que dans les villes, dans les milieux industriels, et qu'elles doivent renoncer à étendre leur rayon d'action aux villages et aux fermes de la population rurale?

Nous n'avons heureusement pas besoin de recourir, pour réfuter cette opinion, à de longues déductions théoriques. Nous n'avons qu'à appeler l'attention sur une série de faits démontrant à l'évidence que la campagne, la population rurale, n'est point inaccessible à l'organisation coopérative de la consommation et que, bien souvent même, les conditions nécessaires à son développement sont plus favorables dans ce milieu qu'elles ne le sont dans nos grands centres industriels. Le Danemark et la Suisse, tout récemment aussi la Finlande, fournissent des preuves à l'appui de la thèse, que la Coopération de consommation est susceptible de remporter de gros succès dans les districts ruraux et quasi ruraux, et que l'agriculteur peut devenir un coopérateur de consommation, qui ne le cède en rien à l'ouvrier.

Commençons par nous occuper des faits et expériences du coopératisme de consommation du Danemark.

Malheureusement il ne m'a pas été possible d'étudier sur place ce mouvement ; force

Ed. MADARÉ

Avocat à Boulogne-sur-Mer.
Président de l'Union des Syndicats agricoles du Nord.

rapports principaux qui ont servi de base aux discussions pour ne pas me perdre dans les détails. Pour les autres, ceux que j'appelle des sous-rapports, je me bornerai à donner le nom de leurs auteurs.

J'ai dit que M. le docteur Hans Muller a présenté un rapport remarquable, je dois ajouter qu'il l'a présenté d'une façon extrêmement intéressante et éloquente.

Voici quelques extraits du travail du rapporteur :

On entend souvent exprimer l'opinion que les Sociétés de consommation ont besoin, pour prospérer, de l'air épais et enfumé des villes et des districts industriels, et que l'air pur de la campagne couverte de champs cultivés et de pâturages, est défavorable à leur développement.

Cette opinion qui, si elle était juste, ne manquerait pas de compromettre fortement la cause des Associations de consommation, se base probablement sur le fait que, jusqu'à présent, les centres industriels et commerciaux, seuls, ont pu être recouverts d'un réseau serré de Coopératives de consommation, tandis que la population rurale a toujours réussi à se soustraire à notre influence.

Or, il est incontestable que, jusqu'à ce jour, la classe ouvrière industrielle a été l'agent principal des Coopératives de consommation. En Angleterre comme en Ecosse, ces deux pays classiques de la Coopération, notre mouvement est un pur «Working Men's movment ». En Allemagne, en Belgique, en France et en beaucoup d'autres pays, les Sociétés de consommation ont également établi leurs quartiers généraux dans les villes et au centre de la population ouvrière.

Mais est-il permis de tirer de cet état de choses la conclusion que les Coopératives de consommation ne puissent prendre racine et se développer que dans les villes, dans les milieux industriels, et qu'elles doivent renoncer à étendre leur rayon d'action aux villages et aux fermes de la population rurale?

Nous n'avons heureusement pas besoin de recourir, pour réfuter cette opinion, à de longues déductions théoriques. Nous n'avons qu'à appeler l'attention sur une série de faits démontrant à l'évidence que la campagne, la population rurale, n'est point inaccessible à l'organisation coopérative de la consommation et que, bien souvent même, les conditions nécessaires à son développement sont plus favorables dans ce milieu qu'elles ne le sont dans nos grands centres industriels. Le Danemark et la Suisse, tout récemment aussi la Finlande, fournissent des preuves à l'appui de la thèse, que la Coopération de consommation est susceptible de remporter de gros succès dans les districts ruraux et quasi ruraux, et que l'agriculteur peut devenir un coopérateur de consommation, qui ne le cède en rien à l'ouvrier.

Commençons par nous occuper des faits et expériences du coopératisme de consommation du Danemark.

Malheureusement il ne m'a pas été possible d'étudier sur place ce mouvement ; force

Ed. MADARÉ

Avocat à Boulogne-sur-Mer,
Président de l'Union des Syndicats agricoles du Nord.

m'est donc de puiser mes renseignements dans les rapports faits sur ce sujet par des coopérateurs tant danois qu'étrangers ; j'espère pourtant que mon exposé sera complété par les délégués danois que nous avons le plaisir de voir participer à ce Congrès.

La première Société danoise de consommation composée, elle aussi, il est vrai, d'ouvriers, a vu le jour vers l'an 1870, dans la petite ville de Thisted. Sa création est due à l'initiative d'un brave pasteur du nom de Sonne, qui agissait probablement sous l'impulsion d'idées venues d'Angleterre. Cette Coopérative prospéra malgré toutes les attaques dont elle fut l'objet et bientôt son exemple trouvait de nombreux imitateurs. Parmi ceux-ci, les paysans étaient les plus intelligents et remportaient le plus de succès. Tandis que les Coopératives fondées par les ouvriers urbains avaient à endurer des adversités de tout genre qui ruinaient, sous peu, la plupart d'entre elles, les Coopératives rurales savaient défendre avec succès leur existence. D'un recensement organisé en 1892, il résulte qu'à cette époque il existait en Danemark 547 coopératives rurales de consommation et 5 coopératives urbaines. Six ans plus tard, le nombre des coopératives rurales de consommation était de 829 et celui des coopératives urbaines de 8. Encore aujourd'hui, où le nombre total des sociétés danoises de consommation est évalué à 1.000 en chiffres ronds, la proportion indiquée sera approximativement la même.

Nous nous voyons donc en présence du fait remarquable que le mouvement coopératif de consommation si étendu du Danemark est soutenu presque exclusivement par des agriculteurs, qu'il ancre tout entier dans la population campagnarde.

Le nombre total des familles organisées dans les Sociétés de consommation est évalué à 140.000 ou 150.000 au moins, ce qui correspondrait à un nombre d'âmes de 700.000 à 800.000, soit un quart du total de la population.

.....

.....

D'après un tableau qui m'est parvenu de source authentique, le chiffre d'affaires de la Coopérative de gros danoise se répartit comme suit sur les différentes catégories de marchandises :

Denrées coloniales.....	14.203.905	cour. (1)
Articles manufacturés.....	1.248.617	—
Articles en fer.....	1.159.504	—
Semences.....	822.062	—
Cafés torréfiés.....	730.447	—
Chocolat.....	187.634	—
Tabac.....	147.295	—
Sucreries.....	75.854	—
Thés.....	66.068	—
Bicyclettes.....	36.239	—

(1) La couronne danoise (krone) vaut 1 fr. 335 de notre monnaie.

D'après les indications fournies par M. Joevgensen, le débit de 1903, du montant de 22 millions de marks, a donné un excédent de recettes brut de 1.360.000 marks ou 2 1/6 0/0 du chiffre d'affaires total. Il en résulte un bénéfice net de 880.000 marks ou du 4 0/0. En règle générale, on emploie un tiers de l'excédent à des amortissements sur les immeubles de la Fédération et à l'accroissement du fonds de réserve, qui dispose actuellement d'un million; les deux autres tiers sont ristournés aux Coopératives au prorata des marchandises fournies.

La valeur des marchandises dans les dix entrepôts qui se trouvent à Odensee, Aarthus, Esbjerg et dans cinq autres localités était évaluée à 3 millions de marks au 1er janvier 1904. Ce stock a donc été écoulé 11 fois en 1903.

A l'heure qu'il est, la Coopérative de gros danoise est en train de faire construire de nouvelles fabriques, dont une savonnerie, sur des terrains récemment achetés. De plus elle vient d'acquérir un vaste domaine à Lyngby, faubourg de Copenhague. Un autre domaine, situé dans la même localité, est pris à bail, et les deux serviront ensemble à des essais agricoles.

*
**

Les Sociétés agricoles de Consommation de la Suisse sont de date plus récente que celles du Danemarck. Vingt-cinq ans à peine se sont écoulés depuis leurs origines. Les premières Sociétés de ce genre sont issues de Syndicats agricoles ne poursuivant d'autre but que l'achat collectif de matières premières pour l'agriculture. Cette catégorie de coopératives existait depuis longtemps. Nous savons, en effet, qu'aux environs de 1870, déjà, des paysans s'étaient unis, dans les cantons de Zurich, Argovie et Lucerne, pour grouper leurs achats d'engrais, de fourrages et d'instruments aratoires, et qu'ils réalisaient de ce chef d'importantes économies, quant à l'achat collectif d'articles alimentaires, on n'osait pas encore s'en occuper. On était même, dans certains milieux, nettement hostile à l'extension de l'activité coopérative à cette branche, ce qui s'explique par le fait que, parmi les membres des Syndicats agricoles, il s'en trouvait beaucoup qui, à côté de leurs occupations rustiques, étaient tenanciers d'un magasin d'épicerie ou d'un cabaret.

D'un autre côté, de nombreux coopérateurs ne pouvaient comprendre pourquoi on renoncerait à abaisser le prix du café, du sucre et du savon, après avoir obtenu une réduction de prix importante sur divers articles servant à l'agriculture. L'honneur d'avoir, les premiers, fait un pas décisif dans cette voie, échoit aux paysans du district de Winterthour, dans le canton de Zurich. Plusieurs des syndicats agricoles de cette contrée, groupés dans une « Union Régionale » assez peu cohérente, il est vrai, avaient entrepris de leur propre initiative l'achat collectif du café, opération qui eut un plein succès. C'est de ce milieu

que partait à plusieurs reprises la proposition que l'Union régionale devait prendre en mains l'achat du café dont les diverses Coopératives locales avaient besoin. En 1885, le Comité régional reçut alors effectivement le mandat de faire un essai de ce genre.

Quand les paysans apprirent que par l'achat collectif du café son prix diminuait d'un tiers, l'idée d'étendre l'essai à plusieurs autres articles fut accueillie avec acclamation. Mais, afin de pouvoir tirer le plus grand avantage possible du champ d'activité nouvellement ouvert par l'achat et la répartition coopératifs d'aliments et d'autres articles d'un usage journalier, il était nécessaire d'asseoir sur une base plus large l'organisation de l'Union régionale de Winterthour. Les liens assez lâches qui réunissaient les Syndicats agricoles locaux devaient être solidement renforcés, afin de pouvoir résister aussi en cas d'insuccès éventuels.

C'est pourquoi le Comité de l'Union régionale proposa aux sections la création d'une Fédération coopérative nouvelle, établie sur une base juridique. La constitution de cette Fédération eut en effet lieu le 17 octobre 1886 à Winterthour, sous la dénomination de « Fédération des Syndicats agricoles de la Suisse orientale ».

Dorénavant, l'achat coopératif d'aliments et d'articles pour l'agriculture possédait un point de concentration fixe et une organisation centrale vigoureuse, et cela avant même que cette activité ait pris des proportions de quelque importance. Grâce à ce fait, la Fédération exerçait une influence décisive sur le développement ultérieur de la Coopération de consommation dans les districts ruraux de la Suisse orientale.

Mais avant de nous occuper de l'activité de la jeune Fédération, il importe de connaître l'organisation qu'elle se donna. Elle repose encore aujourd'hui sur les mêmes principes fondamentaux, à savoir :

1° Les Associations qui désirent se joindre à la Fédération doivent revêtir la forme coopérative, être inscrite au registre du Commerce et obliger leurs membres à la responsabilité illimitée pour leurs obligations ;

2° Les Coopératives adhérentes sont solidairement responsables envers les créanciers de la Fédération, et cela jusqu'à concurrence d'une somme qui atteint aujourd'hui 300.000 francs, mais qui, au début, n'était que de 100.000 francs ;

3° Les Coopératives adhérentes sont tenues de s'adresser exclusivement à la Fédération pour la livraison de toutes les marchandises que cette dernière décidera de fournir ;

4° La direction des affaires de la Fédération est confiée à un comité de sept membres, nommé par les Assemblées de délégués.

On voit, de ce qui précède que la nouvelle Fédération imposait à ses membres des conditions d'une portée très étendue et leur fixait des prescriptions assez dures. Sans nul doute, les fondateurs se laissaient inspirer par l'idée que, si les paysans n'avaient pas assez d'esprit de solidarité pour accepter ces conditions, la Fédération n'aurait pas de raison d'être. Si, par contre, ils tenaient à leur Fédération, ils pouvaient bien assumer les garanties nécessaires à assurer son existence. L'expérience a démontré que ce raisonnement

était justifié, au moins au commencement. Grâce à cette organisation, la Fédération a su franchir tous les obstacles du début et est parvenue à élargir sans cesse ses bases.

.....

.....

Nous voyons donc qu'en Suisse le Coopératisme rural de consommation s'est trouvé être un puissant agent pour le développement de la cause des Syndicats agricoles. Dans les contrées où l'on crut devoir s'en tenir aux Syndicats agricoles d'achats, comme par exemple dans le canton de Berne, le Coopératisme agricole est loin d'atteindre la même importance que dans la Suisse orientale.

Nous citons comme une preuve palpable de la puissance économique qu'ont su acquérir un petit nombre de Coopératives rurales de consommation, l'imposant bâtiment d'administration de la Fédération de la Suisse orientale. Les voyageurs des trains qui partent de Winterthour dans la direction Est aperçoivent tout près des rails un long bâtiment à trois étages portant la suscription « Fédération des Syndicats agricoles de la Suisse orientale ». Ce bâtiment, construit dans les années 1898-1899, a coûté plus de 300.000 francs. Il contient les bureaux de l'administration ainsi que de vastes caves et magasins, et forme une curiosité coopératiste de premier ordre. Aucune autre fédération agricole de la Suisse ne possède un bâtiment qui puisse soutenir la comparaison avec celui-ci ; aussi les coopérateurs de la Suisse orientale sont-ils justement fiers de leur palais qui assez souvent sert de but d'excursion aux différentes organisations locales de la région.

.....

Pour donner à l'organisation cette uniformité si importante pour le développement de tout mouvement coopératiste, la formation de Fédérations centrales est à recommander partout où l'on dispose des forces et des capitaux nécessaires à leur fonctionnement. Au début, elles servent de centre à la propagande coopératiste, à l'examen et à la mise en pratique des expériences et, plus tard, elles se laissent aisément transformer peu à peu en agences centrales pour les achats coopératifs en gros. En cette qualité, elles sont appelées à faire le plus grand bien au mouvement coopératiste du pays entier, comme le démontrent clairement les exemples du Danemark et de la Suisse. Et c'est justement sur le développement sain des Coopératives rurales que l'existence d'une Fédération peut exercer l'influence la plus salutaire. Ces Coopératives, dans leur isolement et leur peu d'étendue, ont un besoin plus pressant d'être renseignées, encouragées et aidées, que ce n'est le cas des Coopératives urbaines. Et où trouveront-elles tout cela, si ce n'est dans la Fédération, dont l'unique but est de les faire prospérer ?

Toutefois, il faut se garder de transformer cet encouragement en tutelle. On ne doit jamais perdre de vue que l'administration autonome est le principe fondamental du Coopératisme. L'éducation des Coopératives locales à l'activité autonome et à la propre initiative, voilà le but vers lequel doivent tendre tous les efforts d'une Fédération. L'intérêt bien compris de la Fédération même exige qu'elle habitue ses membres à l'autonomie, vu que son existence se base principalement sur les Coopératives vivant de leurs propres forces. Plus donc le nombre de ces associations fortes et indépendantes s'accroîtra,

Docteur Etienne BERNÁT

Directeur en chef de la Ligue des Agriculteurs Hongrois. Membre du Conseil d'administration de la Hangya (Union Centrale des Sociétés de Consommation de Hongrie), de la Société centrale de Crédit coopératif, de la Société distributrice des Fermiers hongrois.

Secrétaire général du VIe Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale.

plus la Fédération gagnera en puissance et plus elle pourra étendre le rayon de son activité.

N'oublions pas qu'au fond, le mouvement coopératiste est un mouvement économique et social de libération et qu'il a pour but de rendre plus autonomes et plus indépendants, tant les individus isolés que les peuples, en procédant systématiquement à une organisation nouvelle des conditions d'existence économiques et sociales. Quiconque veut donc efficacement contribuer au développement du Coopératisme, ne doit jamais oublier qu'il s'agit de rompre d'anciens liens de dépendance, et non pas d'en créer de nouveaux.

La discussion a été clôturée par le vote du projet de résolution suivant :

« Le Congrès, reconnaissant que l'intérêt des cultivateurs et des travailleurs des « champs demande l'organisation de la Coopération de consommation, s'appliquant aux « articles nécessaires pour la vie journalière, dans les districts ruraux, comme moyen « d'aiguisement de l'épargne, du relèvement et du bien-être de ces classes, de la même « urgence que l'intérêt des ouvriers industriels l'exige dans les villes, fait appel à tous « les amis de la Coopération, les sollicitant à contribuer de leur mieux à son organisation « et extension dans ces milieux. »

La séance est levée à 1 heure 1/2 de l'après-midi.

*
**

Après cette très laborieuse séance, M. le comte Zichy Aladar, membre du Comité d'organisation du Congrès et son beau-frère M. le comte Mailath, nous retiennent à déjeuner au Club national. Sous la conduite de son Président, nous visitons ensuite les diverses salles du Club, qui possède une bibliothèque très importante.

Mais, il faut se hâter, car les délégués ont à visiter les établissements de la *Société Coopérative des Tailleurs, l'atelier des machines pour la coupe des vêtements et les ouvroirs publics* à Erzsebetfalva. La caravane part du Károly-Kórut en tramway électrique et se rend à la gare de Kösvágohid (de l'abattoir) d'où elle repart en chemin de fer vicinal pour Erzsebetfalva.

La caravane rentre à Buda-Pesth après 6 heures du soir.

LAITERIE CENTRALE COOPÉRATIVE
de Buda-Pesth

A 10 heures du soir, les membres du Congrès visitent la *Société coopérative centrale* pour la vente du lait à Buda-Pesth (VII, Rottenbiller-Utcza, 31).

La laiterie centrale coopérative de Buda-Pesth a été créée en 1883. Son but est de placer le lait qui lui est livré par ses membres, et de fournir aux habitants de la ville du lait salubre et de bonne qualité ainsi que les sous-produits du lait. En 1903, ses membres lui ont livré, collectivement, 12.972.120 litres de lait, pour lesquels elle a encaissé, déduction faite des frais : 14,74 « filler » par litre (1). Depuis sa fondation, la Laiterie coopérative a vendu, en tout, 172 millions de litres de lait. La laiterie coopérative possède ses propres bâtiments.

Les membres gardent leurs vaches dans les fermes qui leur appartiennent. Elles y sont visitées de temps en temps et examinées, pour le compte de la Société, par des vétérinaires qui doivent s'assurer que les animaux sont en bonne santé et que l'on observe les règles de la propreté nécessaire.

(1) A peu près 15 centimes.

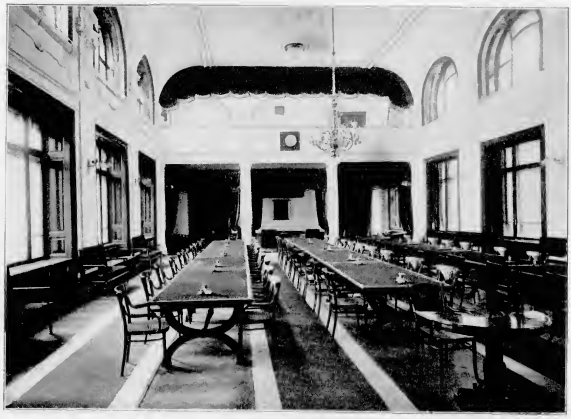

Grande Salle du Conseil du Palais Kozielek, à Buda-Pesth
Salle de réunion du VIe Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale

Grande Salle de Conseil du Palais Koziétuk, à Buda-Pesth.
Salle de réunion du VIe Congrès de l'Alliance coopérative internationale.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
de Consommation des Employés des Chemins de fer de l'Etat Hongrois
A BUDA-PESTH

Ce matin, avant la séance du Congrès, je me suis rendu à la Société coopérative des Employés des chemins de fer de l'Etat Hongrois pour la visiter.

La Société est installée, VI, Isabella Utcza, 50, belle rue qui donne sur la rue Andrassy, la plus belle artère de Buda-Pesth et à proximité des bâtiments de l'administration centrale des Chemins de fer Hongrois.

M. le docteur Jean Kiss, Président de l'Association, était absent pendant mon séjour à Buda-Pesth et c'est à M. le docteur Muranyi, secrétaire de l'Association que je me suis adressé pour être documenté sur cette dernière.

DEUXIÈME SÉANCE DU CONGRÈS

Quel est le devoir de l'Etat envers la Coopération ? Doit-il la subventionner et de quelle manière ?

C'est la question qui arrive à l'ordre du jour de cette deuxième séance du Congrès.

Le rapport a été présenté par M. le comte de Rocquigny, Président de la section française de l'Alliance coopérative internationale (1).

---

(1) D'autres rapports particuliers aux diverses nations ont été présentés en grand nombre ; leur énumération seule indiquera l'importance du sujet en discussion et l'intérêt qui s'y attache.

Hongrie. — M. le comte Joseph Mailath, membre de la Chambre des Magnats.

Bavière. — M. F. X. Prœbst, Conseiller privé, Président du service de statistique de la Bavière.

Principauté de Schwarzbourg Rudolstadt.
Duché de Saxe Meiningen.
Grand Duché de Saxe Weimar
Duché de Saxe Gotha.
Duché de Saxe Cobourg.
} Communications des Ministres d'Etat.

Grand Duché de Luxembourg. — MM. Henri Neuman, Conseiller d'Etat et Louis Klein, Ingénieur agricole.

Voici quelques extraits de ce rapport :

Le rôle qui incombe à l'Etat, relativement au développement de la Coopération, a déjà été envisagé par le Congrès de Delft, au point de vue de la législation.

Sur le rapport de M. Henri Buisson, une résolution fut adoptée qui, rappelant les services de la Coopération, invitait les pouvoirs publics « à ne prendre aucune disposition qui aurait pour effet de l'entraver et de mettre obstacle à son développement ; au contraire à l'employer à la diffusion des principes raisonnés de l'Association sous toutes ses formes et, par une législation libérale et tolérante, à permettre l'accession du plus grand nombre aux bienfaits de la Coopération. »

Autriche. — Communication du Ministre du Commerce et de l'Industrie.
— Basse-Autriche. Communication de la Diète.
— Haute-Autriche. —
— Bohême. —
— Bukovine. —
— Carinthie. —
— Carniole. —
— Gallicie. —
— Istrie. —
— Moravie. —
— Silésie. —
— Styrie. —
— Le Tyrol. —
— Le Voralberg. —

Mecklembourg Schwerin. } M. Stech.
Mecklembourg Strelitz. }
Hesse. — M. L. Habicht.

Wurtemberg..... } Communications officielles.
France (2 rapports). }
Italie ..... }
Prusse..... }
Belgique..... }
Suisse ..... }
Saxe..... }

Irlande. — 2 rapports de la Direction de l'agriculture et de l'instruction professionnelle et de la commission des districts surpeuplés.
Finlande. — M. le Docteur Hannes Gebhard, Président de la Pellervo, société pour propager la Coopération dans l'agriculture en Finlande.
Suède. — M. G. H. Von Kock, secrétaire de l'Union Coopérative Suédoise.
Pays-Bas. — M. G. J. D. G. Goedhart, délégué de l'Union Coopérative Néerlandaise.
Norvège. — M. Isak Bjerknes, secrétaire au ministère Norvégien de l'agriculture.
Danemarck. — M. M. P. Blem, membre du Riksdag, Président du Comité Coopératif Danois.
Islande. — M. Thorhallur Bjarnarson, Président du Bünadarfelag. Islands.
Serbie. — M. Avramowitch.

Soit en tout 41 rapports ou communications complémentaires destinés à documenter le rapport principal.

OSCAR DE IVANKA

Membre du Parlement,
Vice-Président de La Hangya, (Union centrale des Sociétés Coopératives de Consommation de Hongrie).

Aujourd'hui que l'importance économique de la Coopération grandit dans tous les pays et qu'elle est mieux comprise par les gouvernements, il importe de déterminer plus nettement la nature de l'appui qu'elle est fondée à réclamer à l'Etat et les devoirs corrélatifs de celui-ci. Nous allons essayer de poser à cet égard quelques principes généraux susceptibles d'être accueillis par le Congrès, et d'en déduire les principales applications pratiques.

Sans doute la Coopération est et doit demeurer essentiellement un fruit de l'initiative privée, une des œuvres maîtresses enfantées par l'esprit d'Association qui se répand peu à peu dans toutes les classes, au grand bénéfice des progrès matériel et moral. Ce caractère spontané est son honneur et ne doit pas être altéré, comme il le serait par une intervention trop marquée de la puissance publique dans l'organisation et le fonctionnement des sociétés coopératives.

C'est pourquoi les partisans convaincus du « Self Help » sont généralement opposés à toute intervention de l'Etat se produisant afin de propager et aider le développement des entreprises coopératives.

.....

.....

L'Etat doit couvrir d'une égale protection l'ensemble des citoyens ; car ils contribuent proportionnellement, chacun selon ses facultés, à l'ensemble des charges publiques.

Si les faveurs accordées par l'Etat à la Coopération avaient pour effet d'entraver l'exercice de certaines professions, d'infliger des pertes à certains commerces ou certaines industries, ou même de rendre plus hasardeux les bénéfices qu'ils recherchent légitimement, l'égalité se trouverait violée au préjudice de catégories de citoyens et celles-ci seraient fondées à réclamer contre un privilège dont elles paieraient les frais. Les Coopérateurs eux-mêmes ne peuvent pas souhaiter un traitement semblable : ils y auraient plus à perdre qu'à gagner, par suite de l'hostilité que leur témoigneraient les groupements intéressés à les combattre et à leur nuire dans l'opinion publique.

Ce danger menacerait surtout la Coopération de Consommation, qui est en concurrence directe avec le petit commerce, si elle parvenait à obtenir que l'Etat facilitât son développement en lui créant une situation privilégiée.

.....

*
**

Tout le monde est d'accord sur un point, c'est que l'Etat doit à la Coopération, dont il ne lui est plus permis de méconnaître l'importance ni l'intérêt social, une législation libérale, bienveillante, respectueuse des droits de l'initiative privée : il doit, par égard pour son but moralisateur, tempérer en sa faveur les formalités onéreuses et les charges fiscales que la législation du droit commun impose aux Sociétés à but lucratif.

Dans la plupart des pays d'Europe, en Angleterre, Allemagne, Autriche, Hongrie, Belgique, Italie, Pays-Bas, Suède, Roumanie, Serbie, etc., la Coopération est pourvue

d'une législation spéciale, ou, du moins, son existence est consacrée et réglementée par quelques dispositions particulières des lois en vigueur.

.....

*
* *

On ne saurait contester l'utilité d'un autre mode d'intervention de l'Etat touchant l'Education des masses. Il lui appartient de faire pénétrer dans l'éducation nationale l'Idée Coopérative; de répandre dans les écoles l'enseignement de la coopération, afin d'apprendre aux jeunes générations qu'elle constitue un excellent agent de relèvement matériel et moral, une arme efficace pour la lutte contre toutes les concurrences.

La discussion a été longue, confuse, tour-de-babelienne, tournant parfois à l'orage pour finir en queue de poisson.

Mais, résumons.

Comme conclusion à son rapport M. de Rocquigny avait déposé l'ordre du jour suivant :

LE CONGRÈS,

« Rappelant le principe incontesté que l'organisation des institutions coopératives « doit avoir pour base l'effort de l'initiative privée et l'aide mutuelle ;

« Mais, reconnaissant, d'autre part, que, dans certains pays, l'intervention de l'Etat « a puissamment contribué à propager les associations coopératives qui ne s'y seraient pas « développées sans cet appui, est d'avis :

« 1° Que dans tous les pays, l'importance sociale du rôle de la coopération com- « mande une attitude bienveillante, et même favorable, de la part des pouvoirs publics ;

« 2° Que, dans les divers pays où l'intervention de l'Etat, *se produisant sous forme « de subventions ou d'avances*, est jugé nécessaire au développement de la Coopération, « cette intervention doit demeurer modérée, temporaire et respecter scrupuleusement « l'autonomie des institutions coopératives. »

Et pour le corser davantage j'avais proposé par voie d'amendement d'ajouter le 3e paragraphe suivant :

3° Que les législateurs de tous pays, ont le devoir impérieux de s'inspirer des considérations qui précèdent, dans la rédaction et le vote des lois visant la Coopération.

Un autre groupe de délégués avait déposé un 2e projet de résolution ainsi conçu :

« Le Congrès tient à déclarer qu'il n'est pas admissible que les Sociétés coopératives « soient assujetties à la juridiction de diverses autorités, que l'intérêt de la coopération « exige qu'il ne soit pour elles qu'une seule autorité bien compétente, pareille au « « Registar of Friendly Societies » d'Angleterre, pour administrer la loi, afin que l'applica- « tion de la loi soit en tout cas experte et uniforme ; en plus que l'inspection et la revision « de ces Sociétés appartiennent de préférence à ces Sociétés elles-mêmes, agissant au « moyen de l'administration d'une union ou fédération se composant d'elles, ou au moins « doit être confiée à une autorité experte comme celle dont il a déjà été question, et qu'en « aucun cas elle doit être commise à des autorités étrangères à leur mouvement, comme « les Chambres de commerce, dont l'intérêt pourrait s'opposer à celui des Coopératives; « et, en dernier lieu, que bien qu'en général il est désirable que la vente soit restreinte « aux sociétaires seuls, l'extension de la Coopération et l'intérêt des classes pauvres qui « ont le plus besoin de la coopération demandent qu'il ne soit pas défendu aux Coopéra- « tives de consommation de vendre leurs marchandises au public, afin de pouvoir ainsi « se recruter, d'après l'exemple, si approuvé, des Coopératives anglaises, parmi les pau- « vres et de mettre ces gens en état d'accumuler lentement, le montant de leurs parts « sociales. »

Pendant 4 heures on a discuté. Des idées excellentes ont été émises et quand tout a été terminé et qu'il n'y avait plus qu'à passer au vote, un délégué allemand a déclaré tout tranquillement que ses compatriotes n'ayant pas besoin de l'Etat dont ils se passent fort bien, ce que je conçois parfaitement, se déclaraient hostiles au vote de tout projet de résolution, et de fait, après pas mal de paroles inutiles échangées sur ce point, le Congrès (c'est-à-dire les délégués anglais et allemands qui disposaient des deux tiers des voix du Congrès) a voté qu'on ne voterait pas de résolution.

Et voilà comme quoi on peut discuter pendant 4 heures pour arriver à décider qu'on n'a rien dit ni rien fait.

Les anglais et les allemands (1) n'ayant pas besoin de l'Etat, les autres pays, leur semble-t-il n'en ont pas davantage besoin et toute la discussion a roulé sur une équivoque qui n'est pas encore dissipée.

---

(1) Je ne fais aucune difficulté de reconnaître que la responsabilité de nos camarades d'Angleterre et d'Allemagne se trouve très atténuée par ce fait que point ou peu d'entre eux n'entendaient le français et les uns et les autres comprenaient très peu l'allemand ou l'anglais. Je suis convaincu que s'ils avaient été fixés sur la portée exacte du vote que nous leur demandions, ils l'auraient certainement émis dans le sens de notre proposition.

Pas plus que les coopérateurs anglais et allemands les coopérateurs d'autres pays n'ont besoin de la manne gouvernementale, car ainsi que je l'ai déclaré : le sou journalier des coopérateurs a autrement de puissance et de fécondité, que les quelques billets de mille que pourrait nous donner le gouvernement en échange, peut-être, de quelques lambeaux de notre indépendance et de notre liberté ; mais ce que nous avions en vue en discutant, c'était moins l'argent que peut nous donner le gouvernement et *dont nous ne voulons pas* en aucune façon, nous, les Coopérateurs de la Consommation, que celui qu'il pourrait être tenté de nous demander contre toute justice, et nous voulions amener le Congrès à produire une déclaration solennelle au nom des 90.000 sociétés de la coopération mondiale : que les parlements des divers pays civilisés ont le devoir absolu de traiter avec bienveillance et justice le mouvement Coopératif, et qu'ils commettent une imprudence impardonnable, en même temps qu'une crime social et une hérésie économique, ceux qui en usent avec sans gêne et brutalité à l'égard de nos pacifiques associations.

Voilà ce que nos amis d'Allemagne et d'Angleterre n'ont pas compris.

S'il m'avait été possible de parler au moment où allait s'accomplir l'acte regrettable qui a clôturé la discussion, si le tapage qui régnait — et grandissait sans cesse — m'avait permis de me faire entendre, j'aurais essayé d'expliquer la nature de nos sentiments et de soutenir énergiquement les délégués Hongrois qui ont fait des efforts désespérés pour éviter ce qui s'est produit.

J'aurais dit à nos amis hostiles au projet de résolution : « Vous pouvez vous passer de l'État et l'État vous laisse tranquilles. — C'est très bien. — Vous proclamez que la coopération anglaise et allemande est aujourd'hui une puissance avec laquelle on doit compter. — C'est on ne peut mieux. — Mais, c'est justement en raison de tout cela, que vous devez unir vos efforts aux nôtres pour que du Congrès actuel sorte une déclaration solennelle des droits des coopérateurs, dont les coopérateurs des nations voisines pourront se servir pour obtenir les lois de liberté dont vous êtes si fiers, Messieurs, et qu'ils attendent encore » (1).

Et si les coopérateurs allemands et anglais étaient menacés d'une loi

(1) Nous éprouvons une vive, très vive admiration pour l'œuvre magnifique de la coopération allemande et anglaise et nous avons été peinés, nous le déclarons franchement, de voir les Allemands et les Anglais émettre un vote qui est le désaveu de ce que les coopérateurs ont fait dans certains pays de l'Europe Orientale : Hongrie, Roumanie, Serbie et d'autres, en acceptant la collaboration financière et l'appui de l'influence des gouvernements de leurs pays respectifs, en faveur de leurs œuvres qui, sans cela, n'auraient pu prospérer avec tant de rapidité.

ELEMÉR DE BALOGH

Directeur en chef de la Hangya (l'union centrale des Sociétés Coopératives de Consommation en Hongrie).

loi comme celle que l'on prépare pour la Coopération Hongroise et dont chacun de nous a reçu un exemplaire au commencement du Congrès, eh bien! ils seraient moins tranquilles et moins indifférents (1).

Mais, voilà! on n'a pas voulu donner cette marque de solidarité aux voisins, dans cette séance, désormais historique.

Tant pis pour l'Alliance Coopérative Internationale, car nous avions pensé en adhérant à ce mouvement mondial, et nous le pensons encore, que celui-ci était créé bien plus pour venir en aide aux Associations coopératives des pays dont les élus sont hostiles ou seulement indifférents à notre doctrine économique, que pour en faire une institution d'admiration mutuelle entre gens satisfaits.

*
**

A 3 heures 1/2, les membres du Congrès ont visité la « Hangya », association

---

(1) Voici quelques extraits du projet de loi pendant devant le Parlement hongrois.

CHAPITRE 1er

ART. 47

« Les associations de crédit ne peuvent pas créer de filliales et elles ne peuvent étendre leur fonctionnement hors de leur district; ce district, outre le siège social de l'association, ne peut embrasser d'autres communes, que si celles-ci relèvent du même notariat ou du notariat voisin (en Croatie-Slavonie, communes administratives), ou si elles sont immédiatement limitrophes.

ART. 58

« Le Conseil d'administration, à la fin de chaque trimestre est tenu d'informer le tribunal pour l'enregistrement des raisons, du nombre de membres entrés et sortis et de parts sociales déduites, et de présenter chaque année la liste des membres, par ordre alphabétique, ajoutée au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire avec désignation des parts sociales. Chacun peut prendre, au tribunal, connaissance de la liste des membres.

« La disposition ci-dessus ne concerne pas les associations d'assurances mutuelles ni les associations de Crédit foncier.

ART. 59

« *Les membres du Conseil d'administration sont solidairement responsables* de tout préjudice qu'ils ont causé à l'association, aux membres ou à des tiers, en ne remplissant pas leurs devoirs prescrits dans les statuts, ou en dépassant leur sphère d'activité et en général, *en négligeant avec intention ou autrement le soin régulier des affaires.*

« La responsabilité pour un procédé illégal ou antistatutaire peut incomber aux membres du conseil d'administration, même si son acte est appuyé sur une décision de l'assemblée générale.

CHAPITRE 5

ART. 71

« La haute surveillance sur les associations est exercée par le tribunal pour l'enregistrement des raisons.

coopérative fédérale de consommation et de vente des agriculteurs hongrois (VIII, Baross-utcza, 10); la Société coopérative Centrale de crédit mutuel (VIII, Baross-utcza, 13); la Société Coopérative des agriculteurs hongrois; (V. Alkotmany-utcza, 11) et la Société Coopérative de consommation des fonctionnaires publics hongrois (Báthory-utcza, 10).

Le soir, à 7 heures, a eu lieu le banquet offert par les Associations coopératives Hongroises aux délégués étrangers.

« En conséquence, ce tribunal a le devoir de suivre avec une attention continuelle le fonctionnement des associations qui sont de son district, d'examiner les écrits qui lui sont soumis, d'entendre les plaintes éventuelles, d'après celles-ci d'ouvrir une enquête, et, suivant le résultat de cette enquête, de convoquer l'assemblée générale, d'y envoyer un représentant et, jusqu'à ce qu'elle ait lieu, de suspendre le Conseil d'administration et le Comité de surveillance.

« On peut appeler une fois contre la décision prise.

Art. 72

« Le Tribunal, pour l'enregistrement des raisons, compétent, a l'obligation d'examiner par un expert nommé parmi les individus désignés par la Chambre du commerce et de l'industrie, la gestion des affaires de l'association, ses livres et ses caisses, tous les deux ans, ou n'importe quand, sur la demande qui lui est adressée par écrit par un dixième des membres de l'association.

« Le résultat de la revision doit être communiqué par écrit, suivant l'instruction établie par ordonnance, aussi bien au tribunal qu'au comité de surveillance, et doit être soumis à la prochaine assemblée générale. C'est le Tribunal qui fixe les frais de la revision à la charge de la Société; si la revision demandée par les membres n'est pas fondée, ce sont eux qui supportent les frais. »

LA HANGYA (La Fourmi)

Union Centrale des Sociétés Coopératives de Consommation en Hongrie

A BUDA-PESTH

A l'encontre de ce qui s'est passé en France, où nous avons commencé par fonder d'abord des Sociétés Coopératives de Consommation avant de créer un organe central pour les unir en un solide faisceau et leur fournir les marchandises nécessaires à leurs adhérents, en Hongrie, on a fondé d'abord l'Union Centrale des Sociétés qui a eu pour mission de créer des Sociétés Coopératives de consommation, et, d'après les résultats obtenus, les promoteurs de l'œuvre n'ont qu'à se féliciter de cette manière de procéder.

La Hangya, a été fondée en 1898 par M. le comte Alexandre Karolyi, qui est appelé par les Coopérateurs de Hongrie : le Père de la Coopération Hongroise. Son siège social est à Buda-Pesth, VIII Baross utcza, 10.

Elle s'occupe de provoquer la fondation de Sociétés de consommation par une propagande intensive, à aider à la fondation de ces Sociétés, à les organiser et à les contrôler. Elle dirige et règle le mouvement des marchandises sur les Sociétés et dans les Sociétés même. Pour satisfaire aux besoins de ses divers services, la Hangya occupe 90 employés dans ses bureaux et entrepôts. De plus, 15 contrôleurs, ayant reçu par les soins de la Hangya une éducation commerciale toute spéciale, s'occupent de voyager de Société en Société pour contrôler les livres et les clôturer, établir les inventaires et dresser les bilans, et, enfin, prêter leur conseil et leur aide

à la direction, dans toutes les affaires et les questions qui nécessitent des connaissances spéciales de commerce.

Voici les règles que la Hangya a réussi à faire prévaloir dans les Sociétés unies :

1. — Les Sociétés nouvelles ne peuvent commencer à fonctionner qu'avec un certain capital complètement versé.

2. — Les Sociétés ne livrent leurs marchandises qu'au comptant et aux membres de la Société exclusivement.

3. — Elles sont obligées d'acheter à la Hangya les marchandises qu'elles y trouvent à meilleur marché ou au même prix qu'ailleurs.

4. — Les sociétés unies sont obligées de se soumettre au contrôle de l'Union Centrale « La Hangya ».

5. — Les membres de la direction des Sociétés Coopératives de Consommation ne reçoivent pas de rémunération pour leur travail.

6. - Le fonds de réserve peut être employé à fonder des Sociétés Coopératives de production ou d'autres institutions similaires, pour améliorer la situation matérielle des membres pauvres et principalement des agriculteurs. — Ayant en vue des buts moraux, il sera fondé des Associations de lecture et d'agriculture, qui seront surveillées par l'« Association des Agriculteurs hongrois » tant au point de vue littéraire qu'au point de vue moral.

La « Hangya » a progressé rapidement ainsi que le démontrent les chiffres ci-dessous qui indiquent le montant annuel des livraisons depuis sa fondation.

Année	1898.....	50.000	couronnes (1)
—	1899.....	463.000	—
—	1900.....	1.225 000	—
—	1901.....	2 038.000	—
—	1902.....	2.910.000	—
—	1903.....	4.703.000	—

La « Hangya » a eu une influence considérable sur le développement des Sociétés Coopératives de Consommation depuis l'année 1900, époque à partir de

(1) La couronne vaut 1 fr. 05 de notre monnaie.

Le Comte Alexandre de SZÉCHENYI
Conseiller intime de Sa Majesté le Roi de Hongrie.
Membre de la Chambre des Magnats.
Président de la Société Centrale de Crédit coopératif.

laquelle son action s'est exercée d'une manière tangible sur le mouvement coopératif Hongrois.

Voici, comparés entre eux, les résultats des années 1900 et 1903.

	1900	1903
Sociétés fondées	153	471
— en activité	122	383
Nombre de membres	22.533	64.293
Nombre de parts sociales	35.398	126.717
Capital social souscrit	727.972	1.491.576
— — versé	367.141	1.239.467
Fonds de réserve	31.283	270.848
Boni net	57.152	213.867
Marchandises en magasin	943.140	2.334.229
Livraisons annuelles	2.801.226	9.035.067

LA SOCIÉTÉ CENTRALE

de Crédit Mutuel à Buda-Pesth

La Société Centrale de Crédit mutuel est une banque centrale et le siège central d'une importante fédération de Sociétés.

Elle a été fondée en 1899, et en 1903, 1653 Sociétés de Crédit lui étaient affiliées, dont 90 0/0 étaient des Sociétés agricoles.

L'action de la Société Centrale de Crédit sur les Sociétés de Crédit Mutuel porte sur :

L'organisation ;
La surveillance et le contrôle ;
Les opérations d'établissement financier.

En ce qui concerne sa tâche financière, la Société Centrale de Crédit est autorisée par la loi :

a) A escompter les lettres de change de ses membres, c'est-à-dire des Sociétés mutuelles et à les faire réescompter par endossement par les grands établissements financiers en vue de se procurer le numéraire dont elle a besoin ;

b) A escompter les lettres de créance écrites et remises par les débiteurs des Sociétés mutuelles et autorisées par celles-ci sur la Société centrale.

c) A émettre sur la base des susdites lettres de créance des obligations exemptes d'impôt et portant intérêt ;

d) A accepter des dépôts provenant de l'Etat, des Communes, des Caisses d'orphelinats, des Sociétés mutuelles et des personnes privées ;

e) Enfin à ouvrir un crédit sur compte courant en cas de couverture suffisante.

*
* *

La création de la Société Centrale de crédit a donné un essor considérable à la Coopération Hongroise de Crédit qui s'est développée très rapidement.

En 1898 il n'y avait que	463 Sociétés de Crédit.
En 1899 il y en avait	712
En 1900 —	964
En 1901 —	1.287
En 1902 —	1.611
En 1903 —	1.653

Les 1653 Sociétés de crédit mutuel existant actuellement, étendent leur action sur 6.000 communes du royaume de Hongrie.

*
* *

Quelques chiffres indiqueront dans quelle mesure se sont développées la Société centrale de crédit et les Sociétés de crédit affiliées à celle-ci.

AMBROIS DE SEIDL
Directeur de la Société Centrale de Crédit coopératif.

	1899	1900	1901	1902	1903
A. — Sociétés de crédit :					
Nombre de Sociétés affiliées	742	964	1.287	1.511	1.633
Nombre de membres	141.263	193.605	253.702	317.834	366.721
Capital social souscrit couronnes (1)	14.789.077	19.976.277	25.803.105	30.527.763	34.040.734
Capital social versé id. (1)	5.521.055	8.137.124	10.864.183	14.050.445	17.146.021
Réserves id. (1)	590.900	794.592	1.195.600	1.641.242	2.384.738
Dépôts id. (1)	5.532.589	7.782.372	10.388.381	14.877.332	21.100.955
Sommes disponibles dans les Sociétés de crédit id. (1)	24.500.000	42.500.000	57.000.000	72.000.000	84.000.000
B. — La Société centrale :					
Crédit fait aux Sociétés couronnes (1)	11.910.000	26 288.000	35.594.000	42.519.000	46.250 000
Lettres de change escomptées (nombre)	41.580	133.429	174.235	216.797	240.045
— — — par endossement (nombre)	16.679	61.986	115.582	105.983	92.090
TOTAUX	58.279	195 415	289.817	322.780	332.135
Prêts consentis aux Sociétés (nombre)	7.449	22.295	20.167	17.388	19.255
Montant des prêts couronnes (1)	2.066.952	6.783 824	5.960.016	4.395.574	6.437.946
Recettes id. (1)	165.496	398.251	593.906	725.614	858.800
Frais généraux id. (1)	110.692	267.169	345.048	425.705	508.000
Bénéfices id. (1)	54.504	131.082	248.858	299.906	350.800

(1) En couronnes. La couronne vaut 1 fr. 05 de notre monnaie.

L'organisation de la Société centrale de Crédit, présente quelques particularités intéressantes que signale une brochure écrite par un coopérateur hongrois éminent (1) et que nous signalons à nos lecteurs :

« L'Etat Hongrois a contribué à la constitution du capital par une participation directe de 1.000.000 de couronnes. Sa Majesté le Roi, souscrivit sur sa cassette particulière pour 50.000 couronnes.

« La Société centrale de crédit a le droit de nommer un délégué dans le Conseil d'administration et dans la Commission de surveillance des Associations qui lui sont rattachées. Elle a, de plus, le droit d'exercer un contrôle sur toutes leurs opérations. Au cas où une Association rattachée à la Société centrale perd la moitié de son capital-actions versé, le Conseil d'administration de l'Union peut dissoudre cette Association et procéder à sa liquidation. En cas de saisie sur les biens mobiliers des membres d'une Association rattachée à la Société centrale, ou en cas de faillite, la loi assure à la Société centrale le droit de faire valoir sa créance jusqu'à concurrence du montant qui lui est dû, de préférenc eà tout autre créancier qui ne justifierait pas d'une priorité légalement établie.

« Par contre, l'administration de la Société centrale est soumise à la surveillance et au contrôle du gouvernement ; — à cette fin, le ministre des Finances délègue auprès de la Société un commissaire du gouvernement qui peut s'élever contre une décision du Conseil d'administration et la soumettre au ministre, lequel prononce en dernier ressort.

« En outre, sur la base des parts de fondateur souscrites par l'Etat, le ministre des Finances nomme deux membres dans le Conseil d'administration, dont le président, sur la proposition du même ministre est nommé par le Roi ; la nomination des deux vice-présidents est faite par le ministre du Commerce et celui de l'Agriculture. »

---

(1) Le Développement de la question des Associations en Hongrie, par le comte Joseph Mailath.

Mercredi 7 septembre

BANQUET

Le banquet offert par les Sociétés Hongroises à leurs hôtes de l'étranger, a été donné à 7 heures du soir au restaurant de l'Ile Marguerite sur le Danube.

M. le comte Alexandre Karolyi présidait la fête ayant à ses côtés : M. Henry W. Wolff, président de l'Alliance Coopérative Internationale, M. le comte Tisza, président du Conseil des Ministres du Royaume de Hongrie, M. le comte de Rocquigny, président de la section nationale française de l'Alliance ; M. le Ministre de la Justice de Hongrie ; M. Ignatius de Daranyi, ancien ministre de l'agriculture de Hongrie ; M. le comte Joseph Mailath, vice-président du Congrès, etc., etc.

Le repas auquel ont pris part 250 à 300 convives a été très animé et les vins offerts par les agriculteurs, membres des sociétés coopératives, étaient excellents et ont été abondamment servis.

Un orchestre de choix s'est fait entendre pendant la durée du banquet.

Au champagne, de nombreux discours ont été prononcés et des toasts ont été portés.

Le premier discours a été prononcé par M. le comte Alexandre Karolyi qui a d'abord porté la santé de S. M. François-Joseph, Roi de Hongrie, toast écouté debout par toute l'assistance, cela va sans dire, et a ensuite rappelé les idées qui lui sont chères sur le but et l'avenir de la Coopération qu'il avait déjà developpées dans son discours d'ouverture du Congrès. M. le comte Alexandre Karolyi a bu ensuite aux nations représentées au Congrès.

Après lui ont pris successivement la parole MM. Henry W. Wolff, qui a porté la santé de M. le comte Alexandre Karolyi et des coopérateurs Hongrois ; le comte Tisza *qui a rendu à la Coopération cette justice, qu'elle réussit à élever et à fortifier les humbles et les petits, sans abaisser ni affaiblir les forts, qu'elle réalise ainsi un bienfaisant nivellement des forces sociales ;* le comte de Rocquigny qui prononce

d'excellentes paroles (1); le comte Joseph Mailath, le Docteur Hans Muller ; de Fontgalland ; J.-C. Gray ; Léon Buffet, etc.

Après le discours de M. de Rocquigny, l'orchestre a joué la « Marseillaise » écoutée debout par tous les assistants et reprise deux ou trois fois aux applaudissements de tous.

A onze heures, tout était terminé, et les convives se sont retirés lentement à travers les allées du parc magnifique que renferme l'Ile Marguerite.

Jeudi 8 septembre

Aujourd'hui, les délégués ont été invités à se rendre, à 7 heures du matin, au siège de l'*Association Coopérative des Agriculteurs Hongrois pour l'approvisionnement des halles*, au Vàmhàz-Korut, pour la visite au moment même où se produit le grand mouvement des affaires journalières.

Visite très intéressante.

---

(1) Voici le texte du discours de M. le comte de Rocquigny :

« Comme Président de la section nationale française de l'Alliance, je viens apporter aux « Coopérateurs de la Hongrie et à ceux de tous les pays de l'Europe Orientale le salut fraternel de « la Coopération française.

« Il faut savoir gré à l'Alliance Coopérative Internationale d'avoir organisé ces réunions dans « lesquelles tous les membres, quelle que soit leur foi religieuse ou politique, quelle que soit la « patrie dont ils demeurent les fils dévoués, ont les yeux fixés sur un même idéal, sentent battre « leur cœur pour les mêmes idées généreuses qui constituent le but et le patrimoine commun de « la Coopération.

« L'organisation et l'émancipation de la démocratie; le travail rendu plus productif; l'épargne « facilitée; l'éducation populaire entreprise; la transformation graduelle et pacifique de la Société « actuelle dans un sens plus conforme à la justice grâce au nivellement général du bien être; « la diffusion du sentiment de la solidarité humaine et de la concorde sociale: telles sont les fins « principales de la Coopération, telles sont ses aspirations uniformes chez tous les peuples qui la « pratiquent.

« En s'unissant dans la Coopération, les hommes deviennent plus forts; en s'unissant entre « elles, les Sociétés Coopératives d'un même pays accroissent beaucoup leurs forces ainsi que le « démontrent tant d'exemples frappants. Groupées dans les cadres de l'Alliance Coopérative inter- « nationale, les Sociétés Coopératives des divers pays et leur Fédération sont mieux armées pour « exercer une propagande féconde en faveur des idées qui les inspirent.

« Mettons donc à profit ce puissant groupement! Coopérateurs de l'Orient et Coopérateurs de « l'Occident, unissons-nous, afin de préparer, dans l'Europe entière, l'application des doctrines « Coopératives qui rendra plus douce l'existence des travailleurs ».

NOUVELLE FAÇADE DU PALAIS KÖZTELEK
dans lequel a siégé le VIe Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale

d'excellentes paroles (1) ; le comte Joseph Mailath, le Docteur Hans Muller ; de Fontgalland ; J.-C. Gray ; Léon Buffet, etc.

Après le discours de M. de Rocquigny, l'orchestre a joué la « Marseillaise » écoutée debout par tous les assistants et reprise deux ou trois fois aux applaudissements de tous.

A onze heures, tout était terminé, et les convives se sont retirés lentement à travers les allées du parc magnifique que renferme l'Ile Marguerite.

Jeudi 8 septembre

Aujourd'hui, les délégués ont été invités à se rendre, à 7 heures du matin, au siège de l'*Association Coopérative des Agriculteurs Hongrois pour l'approvisionnement des halles*, au Vámház-Korut, pour la visite au moment même où se produit le grand mouvement des affaires journalières.

Visite très intéressante.

---

(1) Voici le texte du discours de M. le comte de Rocquigny :

« Comme Président de la section nationale française de l'Alliance, je viens apporter aux « Coopérateurs de la Hongrie et à ceux de tous les pays de l'Europe Orientale le salut fraternel de « la Coopération française.

« Il faut savoir gré à l'Alliance Coopérative Internationale d'avoir organisé ces réunions dans « lesquelles tous les membres, quelle que soit leur foi religieuse ou politique, quelle que soit la « patrie dont ils demeurent les fils dévoués, ont les yeux fixés sur un même idéal, sentent battre « leur cœur pour les mêmes idées généreuses qui constituent le but et le patrimoine commun de « la Coopération.

« L'organisation et l'émancipation de la démocratie : le travail rendu plus productif ; l'épargne « facilitée ; l'éducation populaire entreprise ; la transformation graduelle et pacifique de la Société « actuelle dans un sens plus conforme à la justice grâce au nivellement général du bien-être ; « la diffusion du sentiment de la solidarité humaine et de la concorde sociale : telles sont les fins « principales de la Coopération, telles sont ses aspirations uniformes chez tous les peuples qui la « pratiquent.

« En s'unissant dans la Coopération, les hommes deviennent plus forts : en s'unissant entre « elles, les Sociétés Coopératives d'un même pays accroissent beaucoup leurs forces ainsi que le « démontrent tant d'exemples frappants. Groupées dans les cadres de l'Alliance Coopérative inter- « nationale, les Sociétés Coopératives des divers pays et leur Fédération sont mieux armées pour « exercer une propagande féconde en faveur des idées qui les inspirent.

« Mettons donc à profit ce puissant groupement ! Coopérateurs de l'Orient et Coopérateurs de « l'Occident, unissons-nous, afin de préparer, dans l'Europe entière, l'application des doctrines « Coopératives qui rendra plus douce l'existence des travailleurs ».

Nouvelle Façade du Palais Kozilleck

dans lequel a siégé le VI Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale.

TROISIÈME SÉANCE DU CONGRÈS

Nomination du Comité Central de l'Alliance Coopérative Internationale

Dès l'ouverture de la séance, 9 heures du matin, M. W. Wolff, président de l'Alliance, qui occupe le fauteuil de la présidence, fait procéder aux élections pour le renouvellement partiel du Comité Central de l'Alliance.

Au cours de cette opération, se sont produits divers incidents qui ont mis à jour la trame de quelques singulières combinaisons (pour ne pas dire plus) contre lesquelles nous ne saurions trop protester, car elles ont soulevé l'indignation de tous ceux qui ont été mis au courant des procédés mis en œuvre.

Disons tout de suite qu'un délégué d'un groupement socialiste français et membre du Comité Central de l'Alliance, a essayé de faire mettre en échec M. Ladousse, membre sortant, qui représente au Comité Central les Associations coopératives ouvrières de production de France, et cela pour faire élire un deuxième membre du même groupement socialiste.

Si la combinaison, contre laquelle notre ami Buffet a protesté avec la plus grande énergie, avait réussi, nous aurions vu cette chose étrange : un groupement français de 60 sociétés de consommation, représenté au Comité Central de l'Alliance par deux de ses administrateurs, alors que la Chambre consultative des associations ouvrières de production, qui groupe 170 associations et représente une autre

branche très importante de la Coopération française, n'aurait plus en de représentant dans ce comité.

Mais, voilà, l'affaire n'a pas réussi malgré les efforts des intéressés et l'intervention, plusieurs fois répétée, du Président de la séance, M. Henry W. Wolff.

A ce sujet, je demande la permission au Président de l'Alliance Coopérative Internationale, de lui exposer très respectueusement la mauvaise, la très mauvaise impression que nous a laissée la deuxième séance du Congrès :

« Chaque fois que, du côté des bourgeois, — comme on nous appelle, probablement parce que nous n'avons pour tout revenu que notre salaire journalier, — un délégué français demandait la parole pour déposer une proposition ou prendre part à la discussion, vous lui répondiez sèchement : « Ce n'est pas parlementaire. Ce n'est pas ainsi que nous procédons en Angleterre, les usages parlementaires veulent, etc., etc. » et la proposition ne pouvait être déposée et notre collègue ne pouvait parler.

« Permettez-moi, M. le Président, de vous dire que nous jouissons en France du régime parlementaire et que nous connaissons un peu les usages parlementaires.

« Ce que nous savons surtout, c'est que le Président d'une Chambre doit faire preuve de la plus stricte impartialité, se garder de prendre part à la discussion et éviter d'exprimer une opinion sur des candidats soumis au vote de la Chambre.

« Or, puisque vous aviez jugé utile, *dans l'intérêt de vos candidats* dans cette élection, *de prendre la parole en leur faveur*, vous auriez dû nous laisser parler en faveur des nôtres ; c'est ce que vous n'avez pas fait et ce que nous ne pouvons que regretter. »

Je n'insiste pas davantage.

Le vote a eu lieu au milieu d'un bruit épouvantable et d'un désordre que nous n'avions jamais connu jusqu'ici et dont M. Henry W. Wolff, président de l'Alliance, est entièrement responsable.

Il a eu lieu dans des conditions telles, qu'en ce qui concerne les candidats français, deux délégués anglais, MM. Mac Innes et Gray, à la loyauté et à la bonne foi, comme à l'énergie desquels je suis heureux de rendre hommage, ont dû demander l'annulation du scrutin. Ces messieurs ont déclaré nettement que la mise aux voix des noms des candidats avait été faite de telle façon que, par inadvertance, ils avaient voté pour le nouveau candidat proposé alors qu'ils voulaient voter pour le membre sortant. Le Président, M. Henry W. Wolff, s'est incliné devant le désir de ses compatriotes et a fait recommencer le vote, ce que nous, Français, demandions depuis un quart d'heure sans pouvoir l'obtenir.

M. de Rocquigny, soumis à la réélection, a montré dans cette circonstance un esprit de décision, une énergie et une dignité auxquels nous sommes heureux de rendre également un public hommage. Par son attitude franche et loyale, il a contribué largement à l'avortement des projets auxquels se prêtait, avec tant de bonne grâce, le président de l'Alliance.

A la suite de ces élections (1) le Comité Central de l'Alliance se trouve composé comme suit :

Allemagne.....	Le docteur ALBERTI, le docteur Crueger, le docteur Havenstein ; H. Kauffmann, H. LORENZ.
Autriche.....	CARL WRABETZ, L. EXNER.
Belgique.....	Léon d'Andrimont, A. MICHA, V. SERWY.
Danemarck.....	M.-P. Blem, S. Hogsbro,
Espagne.....	J. Salas Anton.
Etats-Unis.....	N.-O. Nelson, J. RHODES.
France.....	DE BOYVE, comte de ROCQUIGNY, CH. GIDE, LADOUSSE, R. Barré, L. Héliés.
Hongrie.....	Le comte Alexandre Karolyi.
Italie.....	LUZZATTI, A. Maffi, L. BUFFOLI.
Pays Bas.....	A.-E. Elias, G.-J.-D.-C. Goedhart.
Royaume-Uni.....	J.-C. GRAY, D. Mac Innes, W. MAXWELL, Henry W. Wolff, H. VIVIAN.
Russie.....	Le colonel GÉRÉBIATIEFF.
Serbie.....	M. Avramovitch.
Suède.....	G.-H. VON KOCH.
Suisse.....	J.-I. Schaer, le docteur HANS MULLER.

Le Bureau Directeur du Comité central est composé comme suit :

Président.....	M. Henry W. WOLFF.
Trésorier.....	M. D. MAC INNES.
Secrétaire Honoraire.	M. J.-C. GRAY.
Membres.....	MM. W. MAXWELL, H. VIVIAN.
Secrétaire.....	Mlle J HALFORD.

(1) Les noms des membres du Comité central élus ou réélus par le Congrès de Buda-Pesth sont imprimés en petites capitales.

La centralisation du Crédit coopératif au moyen de Caisses ou Banques centrales

Le rapport qui a servi de base à la discussion a été présenté par M. Henry W. Wolff, Président de l'Alliance coopérative internationale (1).

Quelques extraits de ce document sont nécessaires pour donner la note exacte des sentiments comme des idées qu'il reflète :

Appelé un peu brusquement, à remplacer M. Caspers, de Neuvied, pour procéder à l'ouverture de la présente discussion, je pense que j'aurai à traiter mon sujet à un point de vue relativement différent de celui auquel je présume que se fût placé le chef expérimenté de l'une des Caisses centrales les plus importantes et les mieux administrées

(1) Voici les noms des pays qui ont fourni des rapports sur la question des Banques centrales coopératives ;

Allemagne.	M. Charles Heuzeroth, contrôleur de la Banque d'Iéna ;
—	Caisse centrale de Neuwied. M. Caspers ;
—	Caisse centrale coopérative et agricole de Wurttemberg, par le ministère de l'Agriculture.
Autriche...	Caisse centrale des Sociétés Coopératives de la Basse-Autriche ;
—	Banque centrale de la Haute-Autriche d'après des renseignements communiqués par le « Landesausschuss ».
Prusse.....	Caisse prussienne centrale des Sociétés Coopératives, par M. le docteur Heiligenstadt, Président de la Caisse.
Belgique....	Société centrale de Crédit du Boerenbond belge, par M. E. Vliebergh, secrétaire du Boerebond belge.
Pologne....	Banque centrale des Sociétés Coopératives polonaises en Prusse, par M. le Dr Kusztelan, directeur de la Banque.

MARGRAVE EDUARDE PALLAVICINI

Membre de la Chambre des Magnats,
Conseiller intime de Sa Majesté le Roi de Hongrie,
Président de la Société d'Economie de Hongrie,
Président de l'Union des Sociétés Coopératives de Crédit du Comitat Smogy,
Membre du Conseil d'administration de la Hangya (Union des Sociétés de Consommation de Hongrie), de la Société de Crédit Foncier, de la Société centrale de Crédit coopératif, de la Société d'assurances des Agriculteurs hongrois.

qu'il y ait. Je crois que l'on ne perdra pas trop à ce changement, car vous avez, parmi les documents de votre Congrès, un exposé de la main même de M. Caspers, sur la façon dont sa Caisse est organisée et administrée; cet exposé est accompagné d'autres rapports, tout aussi précieux et tout aussi intéressants, qui passent, entre eux, en revue toutes les principales Caisses centrales qui existent à l'heure actuelle, en expliquant leur organisation et leur mode de travail.

Il est, je crois, de mon devoir, — et c'est un devoir tout particulièrement approprié à une assemblée internationale du genre de celle-ci, — de ne pas entrer dans des détails techniques, ni de m'ériger en juge parmi les différents systèmes ou les différents établissements, mais de traiter mon sujet, de la façon la plus large possible, en me plaçant en dehors du cercle technique — et au milieu de celui des coopérateurs en général, qui tiennent à savoir quels sont les avantages qu'une Caisse centrale peut leur assurer.

L'expression « Caisse ou Banque centrale » est aujourd'hui sur bien des lèvres. Ceux qui en ont une y attachent, évidemment, un très grand prix — seulement ils voudraient lui voir rendre des services plus grands encore et ils se préoccupent, par conséquent, de la voir s'améliorer dans ce sens. Je me suis aperçu que quelques-uns de ceux qui n'en ont pas reculent avec une certaine timidité, devant la suggestion qu'ils devraient fonder une de ces Caisses. La chose leur paraît tellement formidable ! Evidemment, ces gens-là pensent, non pas à cette petite première, née des Caisses centrales, que Raiffeisen, en 1872, pensait qu'il était de très bonne politique de fonder, et de laquelle faisaient partie seulement onze Caisses rurales, mais, à une Caisse centrale pareille à celle qui est entretenue par le Gouvernement prussien, avec un capital-actions de 62.500.000 francs. D'autres ne font rien voir de cette timidité. Ils sont même impatients d'avoir leur Caisse centrale. Mais il me semble qu'ils pensent moins à « l'autel » lui-même, qu'à « l'offrande qui est sur l'autel », c'est-à-dire à cette dotation de l'Etat qui paraît être devenu un trait saillant de toutes les Caisses centrales et que l'on considère comme étant une garniture aussi nécessaire que les cornichons le sont au bouilli ! *Quod index auro id aurum homini.*

Il est assez curieux d'observer combien l'opinion a rapidement mûri en ce qui regarde cette question. Il y a à peine dix ans que nous, les Self helpers (ceux qui s'aident eux-mêmes) de France, — car j'étais du nombre de ceux qui luttaient alors pour leurs principes bien aimés — nous nous faisions un grand mérite d'avoir réussi à vaincre, à la rue d'Athènes, à Paris, et après un combat opiniâtre, M. le Président Sénart et sa proposition, émanant du Gouvernement, de créer une Caisse centrale, dotée d'un pauvre petit million de francs, provenant des capitaux de l'Etat. Nous ne voulions pas entendre parler de « mettre la charrue avant les bœufs », — c'était le mot prononcé dans la discussion. Pas de dotation de l'État ! Pas de Caisse centrale comme institution préalable ; les Caisses locales d'abord ; lorsqu'elles seront assez fortes, et si elles le désirent, qu'elles créent alors leur propre Caisse centrale ! Tels étaient nos cris de guerre.

A la même époque, Neuwied se vantait assez haut de pouvoir se passer de la Caisse

centrale prussienne d'Etat et de n'en vouloir à aucun prix. Aujourd'hui, mes ci-devant alliés de France, ceux du « Centre fédératif » aussi bien que ceux des « Syndicats agricoles » ont, non seulement avalé avec une certaine complaisance le bœuf de 9.000.000 de francs environ qui doit aller en s'augmentant jusqu'à 135.000.000 de francs, après avoir renaclé devant l'œuf d'un seul million ; mais, comme les chiens du Psalmiste, ils grognent, non seulement si on ne leur donne pas satisfaction, mais même si l'argent marqué au coin pour leur usage, mais qu'ils ne réclament pas et qui sort des poches du public, est employé à un usage public. « Le chien du jardinier ne mange pas de foin, et pourtant il n'en veut laisser manger à personne. » Et Neuwied va, pour son argent, à la Caisse d'Etat, comme un agneau bien dressé va à sa mère brebis, et comme d'ailleurs le font même des sociétés qui font partie de l'Union Schulze Delitzsch.

Messieurs ! nous autres, en Angleterre: nous ne croyons pas aux dotations de l'Etat. Nous ne voudrions pas en avoir, même pour nous tenir lieu de ces lisières, en faveur desquelles le comte de Rocquigny plaide sur un ton d'excuse. Nous savons que ces dotations renferment un poison. Nous savons qu'avec elles, nous n'aurions jamais eu ce grand mouvement coopératif si fructueux, si utile à nos classes laborieuses, si grand producteur de richesses ; nous n'aurions pas eu cet esprit coopératif, ni notre éducation coopérative si active — toutes les choses, enfin, que l'on ne peut trouver, ni sous la même forme, ni au même degré de développement dans aucun autre pays où la Coopération s'appuie sur l'assistance de l'Etat. Vous pensez autrement. Soit ! mais les faits sont pour nous.

. . . . . .

Sur la question des avantages qu'une Caisse centrale est en situation de donner, il n'y a, heureusement, pas différence d'opinions. En premier lieu, elle peut centraliser les affaires. Elle peut vous assurer, là où vous ne l'avez pas déjà, l'avantage inappréciable d'un comptoir de liquidation du genre de ceux que vous avez baptisé « Giroverband ». Elle prendra vos chèques et établira la balance des uns avec les autres, elle en fera autant pour vos lettres de change. Par conséquent, comme on le fait si souvent remarquer dans vos publications — ce n'est que l'autre jour que j'ai vu la question admirablement exposée par M. Feldmann dans le *Landwirthschaftliches Genossenschaftsblatt de Bonn*. — lorsque vous faites des affaires, vous pouvez laisser votre gros argent dans votre caisse et envoyer un simple morceau de papier. Nous avons les mêmes avantages sans coopération ni Caisses centrales. Et nous savons que cela vaut amplement son prix. Mais assurément vous faites bien, partout où cela n'existe pas encore, en l'identifiant avec le Crédit coopératif de façon à en faire un appât et un attrait pour votre crédit.

Là où vos chèques et vos lettres de change se rencontrent, vos deniers peuvent également bien se rencontrer en vous assurant un service encore plus précieux, c'est-à-dire celui d'égaliser vos bilans, en employant la surabondance d'une société à corriger le vide qui peut exister chez une autre. C'est là un point des plus importants. Dans mon discours d'ouverture au Congrès des Banques populaires belges, qui s'est tenu en 1897, je me suis aventuré, — je crois pouvoir dire que je l'ai fait avec l'approbation de M. Luzzatti,

auquel mon idée avait tellement plu qu'il avait proposé de plaider en sa faveur à notre deuxième Congrès, à Paris, en 1896, — je me suis donc aventuré à demander si le même service ne pourrait pas être étendu d'une façon internationale, de façon à ce qu'une forte Union puisse en aider une autre que l'on supposait faible. Je pensais alors à « l'embarras de richesses », à cette pléthore d'argent que j'avais remarqué chez les Crédit-Vereine allemandes en 1895, tandis qu'autre part, là où les garanties coopératives n'étaient pas encore comprises, les choses allaient assez mal.

. . . . . .

Certaines gens insistent, sur les avantages du strict contrôle qui résulte des relations avec l'Etat. Ces avantages sont, il est vrai, très réels. Un contrôle strict et minutieux est comme le souffle de la vie pour les institutions coopératives de Crédit. Seulement, il me paraît qu'un contrôle fait par une Caisse centrale, sachant que son crédit et sa solvabilité dépendent de son propre contrôle, des soins qu'elle y donne et de la découverte, en temps utile, de tous les défauts de l'administration des petites caisses, sera bien plus minutieux, bien plus digne de foi, que l'inspection routinière faite à vue de nez et suivant des règles prescrites, par un fonctionnaire public qui sait bien que l'on a l'Etat derrière soi pour combler les déficits.

Encore un autre point. Je ne puis pas comprendre pourquoi la loi précise, à l'abri de laquelle une Caisse centrale s'est fait enregistrer, ferait une différence à son utilité. Certaines personnes trouvent mauvais que la Caisse de Neuwied soit enregistrée comme Société anonyme. A mon avis, il valait bien mieux pour elle de prendre cette situation plutôt que celle sous laquelle sa devancière s'était fait enregistrer en 1872, c'est-à-dire comme Société à responsabilité illimitée. Une Caisse centrale peut être tout aussi coopérative que n'importe quelle autre, dans ses relations d'affaires, tout en étant enregistrée comme société anonyme. Cependant, en supposant qu'elle soit la propriété des Caisses locales qui y sont attachées, je considère que les conséquences ont une grande importance suivant qu'elle a une base large ou bien une base étroite pour s'y reposer, et un groupement de Caisses uniformes à desservir qui soient basées sur les mêmes principes et qui agissent d'après les mêmes méthodes, ou bien l'inverse.

Plus il y a d'uniformité d'organisation et de méthode parmi ses membres, plus ses fondations auront de largeur, plus sera large la surface sur laquelle elle s'appuie, et d'autant plus forte et d'autant meilleure sera vraisemblablement la Caisse centrale. Voilà pourquoi je préfère le système de centralisation de Neuwied à l'organisation plus relâchée de Darmstadt et aussi à celles des Caisses régionales de France. Il est impossible de soutenir sérieusement qu'un fonctionnaire en chef ne peut pas, en de pareilles circonstances, diriger l'affaire tout entière, en voyant quel volume d'affaires, bien plus important la Banque d'Angleterre, aussi bien que la Banque de France, trouvent le moyen d'administrer, chacune par l'intermédiaire de son unique chef.

. . . . . .

Pour me résumer, je ne puis avoir aucun doute que les Caisses centrales, à la place qui leur convient et avec une organisation et une administration convenables, ne

puissent devenir des institutions excessivement utiles et que, plus leurs fondations seront larges, plus elles seront fortes et plus elles seront utiles ; mais que, cependant, là où la Caisse coopérative est encore dans son enfance, de petits groupements de Caisses comme nos groupements Irlandais, peuvent faire bien en s'associant, en formant leur Caisse centrale sur leur propre échelle, bien humble, lui permettant de se développer à mesure qu'elle grandira. Les Caisses centrales ne sont pas nécessaires partout. En Belgique on n'a pas l'air d'en avoir besoin pour les Banques populaires qui sont si bien administrées. Et même, dans les districts ruraux, elles ne sont pas toujours une nécessité. La Caisse centrale de Parme fait relativement peu d'affaires parce que les diverses caisses catholiques sont suffisamment bien soutenues par leurs protecteurs confessionnels. Mais, dans la généralité des cas, surtout dans les districts départementaux, il est vraisemblable que l'on en aura besoin Je voudrais seulement insister sur une conduite des affaires qui soit strictement commerciale, sur la création d'un capital qui leur appartienne en propre, et sur une surveillance sévère des caisses locales qui sont en relations d'affaires avec elles.

Je conclurai donc avec cette motion : « Que partout où un moyen d'attache paraît nécessaire entre les Caisses ou Banques coopératives locales et le marché général de l'argent, les Caisses ou Banques centrales offrent un moyen utile de se procurer ladite attache ; — qu'elles peuvent être rendues particulièrement précieuses comme moyens de surveillance et d'inspection des Banques ou Caisses locales; — et que, là où elles existent, il est désirable qu'elles étudient la formation d'un capital leur appartenant en propre et que, dans toutes leurs transactions, elles procèdent sur des lignes strictement commerciales ».

M. de Fontgalland, délégué de la Société des Agriculteurs de France, a répondu au rapporteur et rétabli la vérité des faits. Son discours a mis en lumière l'œuvre accomplie par les Syndicats agricoles au point de vue de l'Association coopérative de crédit et il a fort justement fait remarquer que lorsque nos Sociétés françaises de Crédit agricole ont grogné, suivant l'élégante expression de M. Henry W. Wolff, ç'a été pour d'autres motifs que ceux allégués par le rapporteur.

La discussion a été clôturée par le vote de l'ordre du jour présenté par M. Henry W. Wolff.

Etat arriéré de la coopération dans quelques pays de l'Europe orientale : ses causes et ses remèdes

Cette question a fait l'objet d'une communication de M. Duca, sous-directeur du « Crédit agricole » de Roumanie.

Quel merveilleux orateur que M. Duca, quelle science il possède sur la question traitée et avec quelle élégance de langage il nous l'a présentée en français.

Il a soulevé à plusieurs reprises les applaudissements unanimes du Congrès, dont tous les membres étaient littéralement empoignés par le langage imagé, saisissant et superbe du jeune et vibrant orateur, qui a été vivement félicité par un grand nombre de délégués.

Voici le résumé du discours (1) du brillant orateur.

M. Duca a entretenu le Congrès du puissant mouvement qui entraîne actuellement la population roumaine vers toutes les formes de la Coopération et notamment vers l'organisation du Crédit populaire. En 1890, la Roumanie ne possédait pas une seule banque populaire rurale ; elle en comptait 700 en 1900 et 1580 en 1904, avec plus de 150.000 sociétaires.

La loi agraire de 1864 a donné des terres aux trois quarts de la population, tandis qu'auparavant les paysans n'étaient pas propriétaires. — Mis en possession de terres dont

(1) D'après les notes de M. le comte de Rocquigny.

la contenance variait de 1 hectare 1/2 à 6 hectares, le paysan avait besoin de crédit pour les exploiter, pour les livrer à la culture des céréales. L'usure était pratiquée d'une façon effrayante. On empruntait l'argent au taux de 100 0/0 et quelquefois davantage. La population avait rapidement doublé, s'élevant de 3 millions à près de 7 millions d'habitants. Désireux de donner satisfaction à ce besoin général de crédit, le gouvernement institua un Crédit agricole d'Etat destiné à prêter sur gage aux paysans. Cet établissement n'eut aucun succès et on reconnut détestable un système de crédit qui entrainait l'immobilisation des récoltes et du bétail. C'est alors que la population se tourna d'elle-même vers la coopération. — Des prêtres, des instituteurs de villages perdus au fond des Carpathes fondèrent, à l'envi, des banques populaires pour arracher les paysans aux étreintes de l'usure. Le capital de chaque banque est constitué par des cotisations mensuelles de 1 à 5 francs; il est généralement minime, variant de 3.000 à 10.000 francs. La responsabilité des sociétaires est limitée au montant de leur mise. Ces banques n'ont pas de personnel spécial; les maires, les petits propriétaires, les petits fermiers consacrent leurs loisirs à les administrer. Le taux de l'intérêt des prêts varie entre 9 et 12 pour 100, ce qui n'est pas exagéré pour ce pays.

L'Etat n'a pas cru pouvoir se désintéresser d'un mouvement qui s'est rapidement affirmé si sérieux. Une loi spéciale du 1er avril 1903 a été votée sur les banques populaires et leur Caisse centrale. Cette loi a simplifié les formalités constitutives des banques populaires et leur a accordé de nombreuses faveurs; d'autre part, elle a créé une Caisse centrale, institution d'Etat, ayant pour but de contrôler l'administration des banques populaires rurales et de leur avancer les fonds dont elles ont besoin. En outre, la Caisse centrale fait œuvre d'éducation coopérative; elle organise des conférences, des congrès de délégués de banques populaires, fournit des modèles de comptabilité, publie un « Bulletin », etc. Elle respecte absolument l'autonomie des banques populaires qui s'administrent conformément à leurs statuts.

Cet exemple d'intervention de l'Etat était bon à signaler comme ayant fortement aidé à l'heureux développement des banques populaires rurales de la Roumanie. De là est résulté dans tout le pays, un élan très vif vers les multiples formes de la coopération, pour la vente collective des produits agricoles, la fabrication du vin et de l'eau-de-vie, la culture des terres exploitées en commun pour la production des légumes, etc. Il se crée dans chaque village un réseau de diverses coopératives dont la banque populaire est le centre.

M. Duca a cité l'exemple (qui n'est pas isolé) des habitants d'un village tout entier s'organisant pour constituer un capital et prendre à bail une ferme louée 30.000 à 40.000 francs. Chaque habitant fournit une part du capital social et reçoit une étendue proportionnelle de terre du domaine à cultiver. Les machines, les semences, etc., sont achetées en commun.

Tous les produits sont vendus au compte de la Société et après l'acquittement des frais généraux, le bénéfice est réparti entre les sociétaires, proportionnellement au capital versé par chacun, c'est-à-dire à la surface qu'il a cultivée. Il va de soi que la banque

populaire consent à la Société les avances dont celle-ci a besoin; elle lui a fait, tout d'abord, l'avance du cautionnement de 10.000 francs exigé à la signature du bail.

Après le brillant et substantiel discours de M. Duca, M. le comte Joseph Maïlath a pris la parole et a prononcé le discours de clôture d'abord en français, ensuite en anglais et enfin en allemand.

M. le comte de Maïlath a dit d'excellentes choses dans un langage sobre et élevé, et c'est avec une grande émotion qu'il a dit adieu aux délégués.

Enfin M. le comte Alexandre Karolyi, président du Congrès, a ajouté quelques paroles de remerciement et a prononcé la clôture du VIe Congrès.

*
* *

Il était temps que nous sortions de cette vaste salle où l'air semblait chargé d'électricité, fatiguant et énervant les membres du Congrès, et c'est avec un grand soupir de soulagement que nous nous sommes levés pour partir.

Il était deux heures du soir.

*
* *

A trois heures de l'après-midi, les membres du Congrès se sont rendus à Monor par train spécial pour visiter l'*Entrepôt des céréales de la Société coopérative.*

*
* *

Le soir, à sept heures et demie, M. le docteur Hans Muller, secrétaire général de l'Union suisse des Sociétés de consommation, a fait, au Théâtre scientifique « Urania » une conférence (avec projections) sur la coopération, qui a été extrêmement intéressante,

Cette séance instructive a été la dernière où les délégués ont pris contact, et demain aura lieu la dislocation du Congrès, dont les membres vont regagner leurs pays respectifs.

ASSOCIATION COOPÉRATIVE

des Agriculteurs Hongrois pour l'approvisionnement des Halles à Buda-Pesth

---

L'Association des Fermiers hongrois pour l'approvisionnement des halles et marchés a été fondée dans le but de vendre, à un prix rémunérateur, les produits agricoles et surtout ceux que l'on ne peut pas conserver en magasin comme, par exemple, la viande, les œufs, les fruits et le beurre. Ces produits sont vendus sur place à Buda-Pesth, ou autrement ils sont exportés.

En 1903, la Société a reçu 16.293 consignations de marchandises, du poids collectif de 3.492.664 kilos. Ces marchandises ont été vendues au prix de 1.522.379 k. Au cours de cette même année, 6.729 boites, contenant 9.689.760 œufs ont été exportées. Les ventes ont compris : 150.000 kilos de viande et 1.205.838 kilos de fruits. Pour la présente année, la Société a un contrat pour l'approvisionnement de la ligne de vapeurs qui fait le service entre Fiume et New-York.

Cette association est l'œuvre de la Société nationale hongroise d'agriculture.

ASSOCIATION
des Greniers Coopératifs à Monor

L'Etablissement coopératif de Monor couvre une superficie de 18.600 « klafters » carrés (80.000 mètres carrés environ). Il avait été construit à l'origine pour servir de minoterie d'exportation, à laquelle une boulangerie devait être attachée. Un grand terrain, qui touche aux bâtiments, fait partie de la propriété et peut loger 9.000 porcs.

L'Institut central de crédit, aidé par M. Ignatius Daranyi, l'ancien ministre de l'Agriculture, avait fait l'acquisition de cette propriété dans un but coopératif, lorsque la minoterie fut détruite par un incendie. Les bâtiments appartiennent, maintenant, à l'Association des Greniers coopératifs. Ils ont été reconstruits et peuvent contenir de 25.000 à 30.000 quintaux métriques de farines et de grains. Ils sont situés dans le voisinage de la gare des chemins de fer à laquelle ils sont réunis par un embranchement. La Société a été créée en 1902 : elle emmagasine et vend les grains de ses membres et avance aussi de l'argent sur la garantie des grains emmagasinés jusqu'à concurrence de 66 % de leur valeur. La Société fait aussi des avances sur les récoltes sur pied jusqu'à concurrence de 50 % de leur valeur. L'Association coopérative de crédit occupe une partie des bâtiments. Une Société coopérative pour la vente des fruits, du vin et de la volaille, qui est actuellement en voie de formation, doit aussi être logée dans les locaux.

L'un de nos compagnons de voyage (1), a décrit comme suit notre visite aux Greniers Coopératifs de Monor :

(1) A. de Fontgalland. — « Sixième Congrès de l'Alliance Coopérative internationale de Buda-Pesth. (5-8 septembre 1904). » — Société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, Paris.

Nous étions fort désireux de visiter l'Etablissement Coopératif de Monor, pour compléter notre étude sur la Coopération agricole, dont le *Crédit central* et la *Hangya* formaient la base. A notre arrivée à Monor, par train spécial, les Congressistes, à la tête desquels on nous avait placés, le comte de Rocquigny et moi, comme représentants de la France, furent reçus par une énorme foule villageoise au son des violons tziganes. Pour nous faire honneur les jeunes filles avaient revêtu le costume hongrois. Nous pénétrons dans le jardin de l'Etablissement où le directeur nous harangue en français. Le comte Joseph de Hajos, Chambellan royal, Vice-Président de la Société Centrale de Crédit, nous sert de guide et nous voyons successivement les bureaux où les livres de comptabilité sont ouverts, puis les greniers immenses qui peuvent contenir 30.000 quintaux métriques de farine ou de grains. Ils sont pleins de blé, d'avoine ou de seigle. Les grains sont parfaitement appropriés et dans un état très favorable à la vente. Chaque case porte un numéro d'ordre, de telle sorte qu'aucune confusion ne soit possible entre les propriétaires qui viennent y déposer leurs grains.

.....

La rétribution perçue pour les grains est de six centimes par 100 kilogrammes, plus trois centimes d'assurance, au total 9 centimes par année. Les magasins sont reliés au chemin de fer par un embranchement spécial.

En quittant les greniers, nous pénétrons dans une grande salle où l'on a réuni tous les produits agricoles de la saison : fruits, laitage, vin, miel. Il y a des fruits admirables, malgré la sécheresse ; il faut y goûter, car ils ont été apportés dans ce but : aussi les habitants des environs qui étaient venus en grand nombre ne se font-ils pas prier et, tout comme les Congressistes, ils mordent, à belles dents, dans les poires, melons, pastèques, en variant le plaisir avec d'appétissantes grappes de raisins. Un paysan s'approche, il nous présente son fils, en parlant français ! L'enfant s'exprime aussi fort bien, à notre grande surprise ; nous lui demandons comment il se fait qu'il parle notre langue. Il nous répond que dans son village, il y a plusieurs familles qui parlent français de père en fils, parce qu'on aime la France en Hongrie, et que chaque semaine ces familles se réunissent pour causer et lire des publications françaises.

Peu d'instants après, un jeune homme nous salue encore en français et confirme ce que l'on vient de nous dire ; il nous sert de guide, pour continuer notre visite au dehors, pendant la dégustation des fruits exposés. Nous voyons sur la route les nombreux attelages qui ont amené les gens des environs ; il y en a de fort jolis ; et, pour compléter le tableau, des bohémiens, dont le campement est voisin, nous demandent l'aumône. Aussitôt un Hongrois s'approche pour les repousser et nous dit : Je suis sûr qu'en France, vous appelez cette racaille, des Hongrois : ils ne sont pas de chez nous, ils viennent de l'Asie.

Vendredi 9 septembre.

DE BUDA-PESTH A GRENOBLE

Aujourd'hui nous nous accordons une journée de repos dont nous avons grand besoin après les fatigues des journées précédentes.

Après quelques petites courses, nous rentrons à l'hôtel pour faire nos valises et préparer notre départ.

A cinq heures du soir, nous prenons le train de Vienne, via Marchegg, à la gare Nyugoti palyaudvar, et après quatre heures et demie d'un voyage très agréable pendant lequel nous suivons assez longtemps le cours du Danube, nous arrivons à Vienne par la gare de Staatsbanhof à 9 heures 30 du soir.

Samedi, 10 septembre

VIENNE

Vienne. — Capitale de l'empire d'Autriche (1.700.000 habitants). Belle et élégante ville d'origine celtique, sur le canal du Danube, dans lequel se jette la Vienne, dans la ville même.

Comme Paris, Vienne est divisée en vingt arrondissements et la partie la plus commerçante et la plus animée de la ville se trouve enserrée dans le cercle de la Ringstrasse. — La Ringstrasse est le nom sous lequel on désigne une ceinture de grands et superbes boulevards entourant la ville intérieure.

Suivant ce qui avait été convenu avec nos compagnons de voyage, nous nous disposons à visiter la ville aussitôt après notre petit déjeuner; mais en sortant nous constatons encore une fois que la pluie, qui nous accompagne depuis le début de notre voyage, avec une fidélité désespérante, s'est remise à tomber.

Force nous est donc de braver le mauvais temps si nous voulons profiter de notre séjour ici pour faire connaissance avec la capitale autrichienne.

Nous faisons le tour de la Ringstrasse sur laquelle se trouvent les monuments ci-après que nous voyons en passant : *le Théâtre de l'Opéra, le Ministère de la Justice, le Palais Impérial* (Hofburg) que nous reverrons de plus près tout à l'heure, *la Bibliothèque impériale*, qui contient 400.000 volumes et 20.000 manuscrits, *les Musées de Peinture et d'Histoire naturelle, le Palais de Justice, le Parlement* (Reichsrath), édifice imposant, de style grec, ayant sur le devant une fontaine monumentale couronnée d'une superbe statue de Minerve; le *Théâtre de la Cour*, l'*Hôtel de Ville*, magnifique édifice, de style gothique (surmonté d'une tour de 100 mètres de haut), qui a coûté 30 millions de couronnes; le *Palais de l'Université, la Préfecture de Police, la Bourse, l'Hôtel des Postes, le Musée de l'Industrie, le Palais de l'archiduc Eugène* et l'*Académie des Beaux-Arts*.

A peu près tous les monuments de la Ringstrasse sont de construction récente. Ils ont été édifiés de 1871 à 1885.

En revenant vers la Hofburg, qui est la résidence des princes de la maison d'Autriche, depuis le XIIIe siècle, nous voyons passer un peloton d'environ 40 gardes de l'Empereur, soldats splendides, vêtus de magnifiques costumes rouges, armés de hallebardes. Nous questionnons notre guide qui nous apprend que ces soldats d'élite se rendent à la chapelle du Palais où doit être célébré aujourd'hui, à 11 heures, un service funèbre à l'occasion de l'anniversaire de la mort de l'Impératrice Elisabeth, assassinée à Genève, il y a quelques années.

Nous nous rendons alors dans la cour des Suisses qui nous a été indiquée, pour voir passer la Cour impériale se rendant à la cérémonie.

Dans cette cour où se trouvent pas mal de personnes allant et venant et où passent de très nombreuses voitures de la Cour amenant à l'église, archiducs, archiduchesses, princes, généraux, ministres, etc., il n'y a pour tout service d'ordre que deux soldats de la garde impériale, bonasses et placides, qui suffisent à contenir les curieux et à assurer la circulation des voitures et des piétons.

L'autorité supérieure n'a pas jugé nécessaire de faire barrer les rues, de garnir le passage du cortège d'une multitude d'agents ni d'une forêt de baïonnettes, et les représentants de la force publique ne nous paraissent pas éprouver le besoin de passer à tabac les paisibles sujets de l'empereur François-Joseph.

On n'entend point de cris, il n'y a pas de bousculades et on n'arrête personne. Tout cela nous paraît bien bizarre et sort de nos habitudes.

De temps en temps on entend un long commandement, un bruit d'armes froissées que suivent des roulements de tambours. C'est un archiduc ou une archiduchesse, ou bien encore un prince quelconque qui passe dans une voiture aux roues dorées.

Après le défilé, la foule se retire paisiblement, nous faisons comme elle.

Notre petite caravane se rend après le déjeuner au château impérial de Schœnbrunn où elle arrive après une demi-heure de tramway.

Le château construit en 1750 est entouré de jolis parterres admirablement entretenus. Il possède un jardin zoologique où il y a une importante ménagerie d'animaux que nous n'avons vue qu'en courant, la pluie nous ayant fait partir en toute hâte.

En 1805 et 1809, Napoléon Ier eût son quartier général à Schœnbrunn et son fils le duc de Reichstadt (l'Aiglon) y est mort en 1832, dans la même chambre qu'avait habitée son père. Nous n'avons pu visiter cette pièce historique, le château n'étant pas ouvert au public au moment de notre visite en raison des apprêts d'un grand dîner que devait y donner le soir l'empereur François-Joseph.

En rentrant à l'hôtel on nous montre dans une niche pratiquée dans l'angle de la maison faisant le coin de la rue du Graben et de la Kœrntnerstrasse, un tronc de mélèze couvert de clous et appelé pour cette raison, le « Tronc au fer » (Stock im Eisen). Il est retenu au mur par un cercle de fer marqué du millésime de 1575. Cet arbre, dit-on, marquait l'extrémité de la forêt de Vienne et les jeunes gens avaient l'habitude d'y venir planter un clou quand ils avaient fait un serment d'amour.

Dimanche, 11 septembre

La pluie tombe toujours. C'est pour nous une affaire d'habitude et surtout de patience.

Le matin, nous visitons l'église cathédrale de St-Etienne (Stephans Kirche) le plus considérable et le plus beau des monuments de Vienne. Bâtie de 1300 à 1519 sur les restes d'une autre église datant du XIIe siècle, l'église est en forme de croix latine.

Du haut de la tour St-Etienne (136 mètres) on jouit d'une vue incomparable, et on a un bon panorama des champs de batailles de Wagram et d'Essling.

Nous avons entendu une très belle messe en musique avec orchestre et chœurs d'un très grand effet.

Au nord de la place se trouve le palais archiépiscopal.

L'après-midi nous avons fait une promenade au Prater (le bois de Boulogne Viennois, en moins beau).

Sur la Hauptallée quelques cafés étalent sous les arbres leurs tables garnies de nappes, sur une longueur et une profondeur inconnues en France et pouvant recevoir (en plein air s'entend) des milliers et des milliers de consommateurs.

A Vienne, nous constatons, comme du reste nous l'avons déjà constaté à Buda-Pesth et à Munich, l'intensité vraiment remarquable de la circulation des tramways électriques. Il y a une abondance de voitures que ne nous ne connaissons pas en France. Tous les trains comportent au moins une voiture réservée aux fumeurs et dans ceux composés d'une seule voiture une partie de celle-ci, séparée du reste par une cloison, est également réservée aux fumeurs.

Ce soir nous faisons avec M. Buffet nos adieux à nos compagnons de voyage, M. le comte de Rocquigny, M. de Fontgalland et M. Madaré (1) qui doivent rentrer en France par Salzbourg, Innsbruck et Zurich, alors que nous partons pour Trieste, Venise et Milan pour rentrer par Modane.

Ce n'est pas sans émotion que nous allons quitter ces Messieurs qu'une vie commune de deux semaines nous a appris à connaître et à apprécier.

---

(1) Nous avons conservé le meilleur souvenir de M. Madaré, qui est en même temps qu'un homme charmant, un précieux compagnon de voyage.

JOSEPH DE HAJOS

Directeur de la Société Centrale de Crédit coopératif.

Lundi, 12 septembre

Nous quittons Vienne par le train de 8 h. 25, nous rendant à Trieste.

Le temps s'est remis au beau.

Dans les environs de Vienne qui sont garnis de vignobles nous constatons, par les installations que nous apercevons, que les vignerons autrichiens font usage du tir au canon contre la grêle.

Nous traversons des plaines immenses jusqu'à Neunkirchen.

Après avoir quitté Wiener-Neustadt, nous voyons sur la voie une équipe de 8 ou 10 *poseurs-femmes*, maniant avec entrain la pioche et la pelle.

A Ternitz, la voie s'engage dans la vallée qu'arrose la Schwarza et qu'elle côtoie jusqu'à Payerbach, où elle traverse la rivière et la vallée de Reichenau.

Depuis Gloggnitz, nous suivons ce qu'on appelle la ligne du Semmering, mais c'est à partir de Payerbach que la voie s'engage résolument dans la montagne par des rampes atteignant 40 m/m et en formant des lacets très raides. Nous franchissons des viaducs accrochés à des hauteurs vertigineuses et des tunnels nombreux, (sur une partie de la ligne de 57 kilomètres nous trouvons successivement 35 tunnels et 16 viaducs). Nous arrivons enfin à un point de la ligne situé dans la montagne, juste au-dessus de Gloggnitz, qui est à 170 mètres plus bas et que nous avons quitté depuis pas mal de temps. Nous sommes donc revenus complètement sur nos pas, en longeant l'autre côté de la vallée au fond de laquelle coule la Schwarza.

Le panorama a varié souvent le long de cette ligne, dont le point culminant est à 894 mètres d'altitude, à Semmering. Nous jouissons d'une vue ravissante et nous ne nous lassons pas d'admirer les riantes vallées que nous voyons à nos pieds et les rochers escarpés qui menacent nos têtes, où sont mollement accroupis ou pittoresquement accrochés, de nombreux et jolis villages aux maisons proprettes et parfois élégantes.

De nombreux châteaux perchés sur les cimes pointent fièrement leurs tourelles vers le ciel, pendant qu'à côté d'eux des ruines imposantes de châteaux forts nous rappellent que cette nature si jolie et ces vallées si verdoyantes, furent le théâtre de combats meurtriers et de scènes sanglantes.

Et le train continue sa route et, après 5 heures de marche, nous amène à Graz (capitale de la Styrie, 140.000 âmes) où l'on déjeune en 20 minutes.

Le long de la ligne du Semmering, les maisons de garde assez nombreuses, sont très jolies et paraissent très confortables. Elles sont toutes à 4, 6 et parfois 8 logements.

A partir de Graz, s'ouvre une vaste plaine généralement bien cultivée et offrant à perte de vue des champs de pommes de terre, de maïs, de raves, de choux et de betteraves, de blé noir, de luzerne et d'immenses prairies.

A Spielfield, la vallée se retrécit et nous recommençons à grimper. Les vergers sont magnifiques et les arbres se courbent sous le poids d'une abondante récolte de fruits de toutes sortes : pommes, poires, prunes, pêches, etc. ; — à Marbourg, ville de 25.000 habitants sur la Drave et dans un site pittoresque, la vallée s'élargit de nouveau et forme une large plaine.

A Cilli (siège de l'Union des Sociétés Coopératives Slovènes de crédit), petite ville de 7.000 habitants, sur la Sann, une fête foraine bat son plein aux environs de la gare et nous pouvons examiner les naturels du pays dans leurs divertissements qui ne diffèrent guère de ceux de nos fêtes populaires : balançoires, chevaux de bois, etc., le tout égayé par le grincement des orgues de Barbarie.

Pas loin de nous, à gauche de la ligne, nous avons les plaines de la Croatie.

A Salloch, nous sommes dans une plaine immense et nous voyons à notre droite (N-O) la haute chaîne des Alpes Juliennes s'estomper dans le lointain.

Nous arrivons à Laibach (siège d'une Union de Sociétés Coopératives agricoles de Crédit), capitale de la Carniole, au déclin du jour. C'est une ville de 36.000 âmes sur la Laibach. Il règne une grande animation à la gare.

Nous traversons successivement Adelsberg, St-Peter, Divaca et Nabresina et de ce dernier point, où nous laissons à droite la ligne d'Udine, nous descendons sur Trieste où nous arrivons à 9 h. 30 du soir.

Mardi 13 septembre

TRIESTE

Trieste. — Cette ville de 176.000 habitants, située sur l'Adriatique, est le port le plus florissant de l'Autriche.

Comme nous ne devons séjourner ici qu'une partie de la journée, nous nous hâtons de faire une visite sommaire de la ville qui est bâtie sur les flancs d'une montagne que couronne un château.

Trieste est une ville autrichienne, mais on n'y parle que l'italien et tous les noms des rues comme toutes les enseignes sont écrits en langue italienne.

Nous faisons une promenade sur les quais qui sont inondés de soleil, et le long du grand canal, nous voyons la place de la Bourse sur laquelle s'élève une statue de Léopold Ier, le Corso et la Grande Place sur laquelle se trouvent l'Hôtel-de-Ville et une statue de Charles VI.

Au cours de notre promenade nous examinons des ruelles très étroites, telle la Androna di Sotterrani, qui, s'élevant par des escaliers et des rampes très pittoresques, font communiquer les quartiers de la partie basse de la ville avec la partie haute.

Le port de Trieste nous a paru en voie d'agrandissement et de transformation. Est-ce que, comme Gênes et Fiume, Trieste voudrait hériter de quelques lambeaux de la richesse maritime de Marseille, que des crises économiques répétées, aussi nombreuses qu'incompréhensibles, sont en train de ruiner ? Qui sait !

*
**

A quatre heures et demie du soir, nous repartons pour Venise et pendant 2 heures nous pouvons admirer le magnifique spectacle qu'offre l'Adriatique à ce moment de la journée. En quittant Trieste, la voie s'élève progressivement en longeant la côte et notre train s'achemine jusqu'à Nabresina au milieu d'une nature absolument inculte et aride pour revenir ensuite, en rebroussant chemin, s'aiguiller sur la ligne de Venise.

En passant, nous examinons le magnifique château de Miramar qui baigne le pied de ses murailles dans les eaux de l'Adriatique.

Après avoir quitté Nabresina, nous voyons à notre droite d'importantes carrières de pierres en exploitation : des fonderies de « pavés », suivant la pittoresque expression de M. Buffet.

A Cormons, nous franchissons la frontière italienne.

A Udine, nous passons la visite de la douane et nous dînons. Une heure environ après avoir quitté cette ville, un orage éclate accompagné d'éclairs et de violents coups de tonnerre et dure pendant trois quarts d'heure.

Nous arrivons enfin à Venise à 11 h. 15 du soir et nous trouvons au bas de l'escalier de la gare la gondole de l'hôtel qui nous conduit en une demi-heure à notre logement.

Mercredi 14 septembre

VENISE

Venise. — Chef-lieu de la province, est construite à 4 kil. de la terre ferme, sur la lagune vive et comprend 15.000 maisons et palais bâtis sur pilotis. La ville a 10 kilomètres de tour, elle est sillonnée par 150 canaux qui la divisent en 117 îles réunies par 378 ponts. Elle a une population de 149.000 habitants.

Quelle ville bizarre que Venise. Une situation unique sur les lagunes, des rues de 1m 50 à 2 mètres de large, des monuments merveilleux, des magasins dont la plupart ne sont que des échoppes misérables, noires, sales et des palais princiers ; un air humide et point de poussière, point de voitures, mais des milliers de gondoles noires d'où s'élèvent par moment des cris sonores et des chants.

Tout est contraste dans cette ville à nulle autre pareille.

Ma première constatation en arrivant à Venise a été l'odeur désagréable qui s'élève des canaux de la ville et la deuxième, la multitude des moustiques féroces qui prennent d'assaut l'épiderme des voyageurs.

Un silence de mort règne sur Venise qui semble en léthargie.

***

En nous réveillant nous entendons tomber la pluie. Encore !

Ma foi, tant pis, nous nous armons de courage et de..... nos parapluies et nous allons à travers les ruelles.

Il est très difficile de s'orienter dans un pareil dédale. Les maisons ne sont pas numérotées dans chaque ruelle ; elles portent un numéro d'une série unique pour la ville entière, ainsi l'hôtel où nous logions portait le nº 5.663. — Et puis les rues ne sont pas toutes désignées par un nom, si bien qu'il nous est arrivé de nous perdre dix fois dans la journée dans le fouillis inextricable des ruelles, et de ne pouvoir revenir à l'hôtel sans y être reconduit par un naturel du pays.

Nous allons sur la place St-Marc, rendez-vous du tout Venise, l'une des plus belles du monde, dit-on, par la magnificence des monuments qui datent des xvᵉ et xviᵉ siècles, qui l'entourent des quatre côtés. Elle est longue de 275 m., large de 82 mètres du côté de la basilique de St-Marc et de 57 de l'autre côté. Des deux côtés de la basilique s'élèvent les Procuraties et, au fond, le palais que Napoléon Ier fit

Siège Central actuel de l'Unione Cooperativa
Palazzo Flori

Mercredi 14 septembre

VENISE

Venise. — Chef-lieu de la province, est construite à 4 kil. de la terre ferme, sur la lagune vive et comprend 15.000 maisons et palais bâtis sur pilotis. La ville a 10 kilomètres de tour, elle est sillonnée par 150 canaux qui la divisent en 117 îles réunies par 378 ponts. Elle a une population de 149.000 habitants.

Quelle ville bizarre que Venise. Une situation unique sur les lagunes, des rues de 1m 50 à 2 mètres de large, des monuments merveilleux, des magasins dont la plupart ne sont que des échoppes misérables, noires, sales et des palais princiers ; un air humide et point de poussière, point de voitures, mais des milliers de gondoles noires d'où s'élèvent par moment des cris sonores et des chants.

Tout est contraste dans cette ville à nulle autre pareille.

Ma première constatation en arrivant à Venise a été l'odeur désagréable qui s'élève des canaux de la ville et la deuxième, la multitude des moustiques féroces qui prennent d'assaut l'épiderme des voyageurs.

Un silence de mort règne sur Venise qui semble en léthargie.

*
* *

En nous réveillant nous entendons tomber la pluie. Encore !

Ma foi, tant pis, nous nous armons de courage et de..... nos parapluies et nous allons à travers les ruelles.

Il est très difficile de s'orienter dans un pareil dédale. Les maisons ne sont pas numérotées dans chaque ruelle ; elles portent un numéro d'une série unique pour la ville entière, ainsi l'hôtel où nous logions portait le nº 5.663. — Et puis les rues ne sont pas toutes désignées par un nom, si bien qu'il nous est arrivé de nous perdre dix fois dans la journée dans le fouillis inextricable des ruelles, et de ne pouvoir revenir à l'hôtel sans y être reconduit par un naturel du pays.

Nous allons sur la place St-Marc, rendez-vous du tout Venise, l'une des plus belles du monde, dit-on, par la magnificence des monuments qui datent des xvᵉ et xviᵉ siècles, qui l'entourent des quatre côtés. Elle est longue de 275 m., large de 82 mètres du côté de la basilique de St-Marc et de 57 de l'autre côté. Des deux côtés de la basilique s'élèvent les Procuraties et, au fond, le palais que Napoléon Ier fit

Siège Central actuel de l'Union Coopérativa
Palazzo Flori

construire en 1810. Ces trois côtés sont supportés par des colonnades qui forment des galeries sous lesquelles se trouvent des magasins de vente d'objets d'art et des bibelots de l'industrie vénitienne et des cafés.

*
* *

Après avoir fait le tour de la place St-Marc et de la Piazzetta et donné un coup d'œil à travers la palissade derrière laquelle s'exécutent les travaux de reconstruction du Campanile qui s'est écroulé il y a deux ans environ, nous entrons dans la basilique de St-Marc.

Cette magnifique église de style italo-bysantin, a été construite au IXe siècle, par Justinien Participazio.

C'est là que le chef de l'État venait entendre la messe et elle portait au temps jadis le titre de chapelle Ducale ou du Doge.

« La basilique, dit un historien local, n'était pas seulement le sanctuaire du « Saint Patron de Venise, mais encore le lieu où éclatait l'enthousiasme national « les jours de triomphe et où tous les citoyens venaient se recueillir les jours de « deuil de la Patrie. »

Au dessus de la grande porte se trouve une mosaïque représentant le jugement dernier ; à droite, l'embarquement du corps de saint Marc à Alexandrie et son débarquement à Venise, toutes deux de 1660 ; à gauche, la vénération du corps du Saint.

Le vestibule occupe toute la largeur de l'église ; les arcades sont ornées de mosaïques dont quelques-unes sont très anciennes.

L'intérieur de l'église, en forme de croix, est éclairé par diverses fenêtres dont l'une est le grand arc de la façade.

Le maître-autel est surmonté d'un baldaquin vert antique, soutenu par quatre colonnes très antiques. Au-dessus de l'autel se trouve la Pala d'oro, composée de plaques d'or et d'argent, d'émaux et de pierres précieuses.

Dans la nef de droite, donnant sous les arcades, se trouve le baptistère au milieu duquel est une grande vasque en bronze, surmontée d'un couvercle au-dessus duquel on voit une statuette de saint Jean-Baptiste. La table de l'autel est formée d'une pierre du Mont-Thabor. A gauche de l'autel (XVe siècle), se trouve la tête du Saint, on voit au-dessus une pierre sur laquelle on croit qu'il fut décapité.

Les voûtes de l'église sont recouvertes de mosaïques très belles.

Le pavé en mosaïque est affaissé en plusieurs endroits et fortement ondulé.

*
**

Nous sortons de la basilique pour visiter le palais ducal, demeure des Doges et siège du gouvernement de la République, qui est à côté et communique avec elle par une porte percée à l'extrémité du transept sud. Il est plus ancien que la basilique. Les fondations en furent jetées en 814, par Agnello Participazio. Il était alors entièrement entouré d'eau pour être à l'abri d'un coup de main. Il fut brûlé plusieurs fois, notamment en 976.

Le palais actuel, de style gothique, a 75 mètres de long sur la Piazzetta, et 72 sur le quai des Esclavons.

Sur la Piazzetta, la galerie d'en haut a deux colonnes en marbre rouge, les 9e et 10e, au milieu desquelles se plaçait le magistrat de la République qui prononçait les arrêts de mort. C'est de là que le dictateur Manin a harangué les Vénitiens pour la dernière fois en 1849.

On voit dans le palais la salle du Sénat, celle des chefs du Conseil des Dix, la salle du Grand Conseil (50 mètres de long, 25 de large) où se réunissaient pour délibérer, sous la présidence du Doge, les patriciens inscrits au Livre d'or.

On y voit aussi la salle du Scrutin, la Bibliothèque de Saint-Marc qui contient 120.000 volumes, 10.000 manuscrits, beaucoup de monnaies et le bréviaire du cardinal Grimani avec de belles miniatures.

Dans la cour intérieure, entièrement entourée d'arcades, se trouvent deux citernes avec margelles en bronze.

*
**

En quittant le palais ducal, nous faisons un tour dans la ville et nous allons voir le pont de Rialto, où nous prenons le bateau à vapeur qui, moyennant dix centimes, nous fait faire le tour du grand canal.

En circulant dans les rues, nous voyons sur une petite place dont je n'ai pas conservé le nom :

Banca Unione cooperativa delle piccoli commerciànti

A Venise, donc, les commerçants sont devenus coopérateurs ?

Comme la pluie qui n'a pas cessé un instant se met à tomber à torrents, force nous est de rentrer à l'hôtel.

Jeudi 15 septembre.

Comme le temps s'est rasséréné et que nous devons quitter Venise aujourd'hui, nous allons faire une dernière visite à la place Saint-Marc où, comme tous les visiteurs, nous achetons des cornets de maïs pour nous procurer le plaisir d'attirer à nous les bataillons ailés des pigeons de Saint-Marc. A peine avons-nous entre les mains les précieux cornets que les pigeons, accoutumés à ce jeu, accourent autour de nous par milliers et viennent jusque sur nos mains becqueter le maïs.

Nous faisons ensuite une promenade en gondole sur le grand canal. L'un des deux gondoliers, qui est très ferré sur les richesses artistiques de Venise, nous cite les noms de tous les palais qui baignent leurs murs dans le grand canal.

C'est ainsi que nous voyons successivement les palais :

Giustiniani (XIVe siècle), — Emo Treves, — Tiepolo, — Contarini Fazan (XIVe siècle), — Pini, — Gritti (XIVe siècle), — Dario (XVe siècle), Corner de la Cà Grande (1532), c'est actuellement la Préfecture, — Da Mola (1532), — Loredan (à Son A. R. Don Carlos d'Espagne), — Barbara, — Cavalli (XIVe siècle). Angaran (XVe siècle), — Giustiniani Lolin (XVIIe siècle), — Giustiniani et Forarii (XIVe siècle), — Contarini delle figure (XVIe siècle), — Pizani Moretti, — Barbarigo della Terrassa, — Grimani, — Donato (XIIIe siècle), — Farzetti et Loredan (XIIIe siècle), — Dandolo, — Bomba, — Manin, — Morosini, — Cà d'Oro, — Fontana, — Pesaro, — Cattaneo et tant d'autres.

Nous quittons le grand canal où des milliers de gondoles vont et viennent, et nous circulons dans les petits canaux intérieurs.

Notre gondole nous amène devant la porte maritime du palais Cardinalice de Venise, d'où est sorti le pape Pie X.

Un peu plus loin, nous voyons le Pont des Soupirs et les plombs ou prisons d'État sous la République vénitienne.

Au cours de notre promenade, nous avons visité sur le grand canal une fabrique de mosaïques et des magasins où sont entassés les produits de l'art vénitien : mosaïques, glaces, verrerie, meubles sculptés, etc.

*
**

A deux heures du soir nous partons pour Milan, et pendant les six heures de chemin de fer qui séparent cette ville de Venise, nous traversons des contrées dans

lesquelles Napoléon Ier a remporté de si nombreuses et si grandes victoires. Les noms des villes, des fleuves, nous sont familiers et nous rappellent les étapes de la grande épopée napoléonienne : Vicence, Padoue, Vérone, l'Adige, Mantoue, etc.

En passant dans la gare de Rezzato, nous remarquons sur un wagon d'un train de marchandises arrêté en face du nôtre, une bâche portant la marque : *Cooperativa di produzione, 4, via Petrarca, Torino*. — Est-ce que le rêve de notre cher président, Charles Gide, aurait déjà un commencement de réalisation. Les coopératives n'ont pas encore de chemins de fer à elles, mais elles fournissent déjà des bâches aux chemins de fer. C'est quelque chose.

A huit heures trente du soir, nous arrivons à Milan.

*
* *

Jeudi 15 septembre

MILAN

Milan, capitale de la Lombardie dont la population s'élève à 500.000 habitants, a été fondée 600 ans avant Jésus-Christ.

Aussitôt après dîner nous faisons une promenade en ville.

Nous nous trouvons bientôt sous les galeries Vittorio Emmanuele où règne une assez grande agitation. Arrivés sur la place du Dôme, nous entendons des cris partant des rues avoisinantes et bientôt de longues files d'ouvriers débouchent de ces rues en chantant et en gesticulant.

C'est une manifestation populaire qui commence.

Après avoir respiré l'air frais du soir pendant un moment nous rentrons à l'hôtel.

A ce moment, de nouveaux cris sont poussés dans la rue et nous voyons passer sous nos fenêtres des masses d'ouvriers sortant de la Chambre du Travail où ils viennent de décréter la grève générale en raison, nous dit-on, des résultats d'une collision qui a eu lieu entre grévistes et carabiniers en Sicile où des morts sont restés sur le lieu de la rencontre.

Des milliers et des milliers d'ouvriers passent ainsi sous nos fenêtres en criant : « Vivent les prolétaires de tous les pays » et en chantant.

Cela promet pour demain.

Palais Turati dans lequel l'Unione Cooperativa transférera son siège Central dans le courant de l'année 1905

lesquelles Napoléon Ier a remporté de si nombreuses et si grandes victoires. Les noms des villes, des fleuves, nous sont familiers et nous rappellent les étapes de la grande épopée napoléonienne : Vicence, Padoue, Verone, l'Adige, Mantoue, etc.

En passant dans la gare de Rezzato, nous remarquons sur un wagon d'un train de marchandises arrêté en face du nôtre, une bâche portant la marque : *Cooperativa di produzione, 4, via Petrarca, Torino.* — Est-ce que le rêve de notre cher président, Charles Gide, aurait déjà un commencement de réalisation. Les coopératives n'ont pas encore de chemins de fer à elles, mais elles fournissent déjà des bâches aux chemins de fer. C'est quelque chose.

A huit heures trente du soir, nous arrivons à Milan.

*
**

Jeudi 15 septembre

MILAN

Milan, capitale de la Lombardie dont la population s'élève à 500.000 habitants, a été fondée 600 ans avant Jésus-Christ.

Aussitôt après dîner nous faisons une promenade en ville.

Nous nous trouvons bientôt sous les galeries Vittorio Emmanuele où règne une assez grande agitation. Arrivés sur la place du Dôme, nous entendons des cris partant des rues avoisinantes et bientôt de longues files d'ouvriers débouchent de ces rues en chantant et en gesticulant.

C'est une manifestation populaire qui commence.

Après avoir respiré l'air frais du soir pendant un moment nous rentrons à l'hôtel.

A ce moment, de nouveaux cris sont poussés dans la rue et nous voyons passer sous nos fenêtres des masses d'ouvriers sortant de la Chambre du Travail où ils viennent de décréter la grève générale en raison, nous dit-on, des résultats d'une collision qui a eu lieu entre grévistes et carabiniers en Sicile où des morts sont restés sur le lieu de la rencontre.

Des milliers et des milliers d'ouvriers passent ainsi sous nos fenêtres en criant : « Vivent les prolétaires de tous les pays » et en chantant.

Cela promet pour demain.

Palais Turati dans lequel l'Unione Cooperativa transferra son siège Central dans le courant de l'année 1905

L'UNIONE COOPERATIVA
de Milan

L'aimable président de l'Unione Cooperativa, avait bien voulu nous donner rendez-vous pour 10 heures du matin au siège central de l'Association (Palais Flori, Via Carlo Cattaneo).

Nous sortons de l'hôtel pour nous rendre à l'endroit désigné et nous constatons avec désappointement que la vie est complètement suspendue dans la cité milanaise.

Plus de tramways, plus de voitures, aucun moyen de locomotion, tout est arrêté.

Trente mille ouvriers, nous dit-on, sont en grève depuis ce matin et on annonce que le chiffre des chômeurs sera ce soir de 50.000. Agréable perspective.

Nous nous rendons à pied à l'Unione Cooperativa où le président Luigi Buffoli nous attend pour nous faire les honneurs de la maison.

Toutefois, comme il ne parle pas suffisamment le français pour nous faire l'historique de la Société et nous détailler les divers services qu'elle comprend, il met à notre disposition, à cette intention, M. Gianni Pacini, un jeune employé des bureaux de la Société qui parle le français comme sa langue maternelle.

Nous visitons successivement tous les ateliers, magasins et rayons, dont le personnel est diminué dans d'assez larges proportions en raison de la grève.

Nous voyons les rayons et magasins de meubles, de draperie, de lingerie, de chemiserie, de blanc, de bimbeloterie, de jouets, de verrerie, de porcelaine, de chapellerie, de denrées alimentaires, le bar, le restaurant, les ateliers de confections pour hommes, dames, enfants et fillettes. Dans ce dernier atelier, on nous

présente le chef de rayon, une dame qui était première dans un atelier de Paris et que l'Union Coopérative s'est attachée pour diriger son atelier de confections. Nous causons un instant avec notre compatriote à qui nous souhaitons bonne chance et prospérité.

*
**

Tout en circulant dans l'immense palais qui abrite l'Union Coopérative, notre guide nous renseigne sur son fonctionnement et ses opérations. Nous résumons ci-après les détails qui nous ont été donnés et ceux que nous avons puisés dans les documents publiés par la Société.

La Société vend au public et elle déclare que ce n'est pas par un amour immodéré du lucre qu'elle a pris cette résolution, mais seulement pour faire connaître la coopération et inciter ses clients d'occasion à devenir des sociétaires fidèles et dévoués, pour bénéficier de tous les avantages qu'elle procure à ses adhérents.

Et pour mettre d'accord ses actes avec ses déclarations, la Société a pris pour règle de conduite de vendre bon et bon marché. On pourra s'en convaincre en examinant les tableaux ci-après indiquant les résultats de ses opérations. La majoration des marchandises est faible et les inventaires annuels n'accusent que des bonis très réduits.

COMPTE RENDU

de l'exercice du 1er janvier 1903 au 31 janvier 1904 (17e année) Capital social constitué de 88.913 actions de 25 frs, souscrites par 7,365 sociétaires : 2.222.825 frs.

ACTIF

Sociétaires – leur dette pour vente et payement mensuel		5 251 »
Solde actions à recevoir		1.332 »
Caisse :		
Espèces en caisse	49.703 70	
Existant à la banque	396.460 60	
Espèces à la succursale de Berlin	29.154 62	475.318 92
Actions de Sociétés		10.630 40
Immeubles :		
Etablissement vinicole	870.000 »	
Citernes ciment armé et verre	48.000 »	
Nouvel immeuble	2.397.705 07	2.397.705 07
Mobilier :		
Existant à Berlin		46.393 59
Foudres et tonneaux		83.158 05
— — à Berlin		6.946 36
Matériel, machines, boulangerie		3.983 40
Marchand. prix coûtant :		
Draperie et articles divers.	1.263.842 52	
Produits alimentaires	274.836 74	
Vins	923.295 62	
Farines et produits, panification	28.735 35	
Combustibles charbons	37.432 »	
Marchandises à Berlin	75.622 59	2.603.764 82
Frais d'installation	4.133 48	
Frais d'installation pour Berlin	8.949 75	13.032 93
		6.726.721 54

PASSIF

Dividendes à payer		8.474 48
— de l'épargne à rembourser		8.195 66
Caisse prévoyance. employés.		274.947 99
— — ouvriers		43.975 44
Fonds d'étude et de propagande		1.664 22
Dette aux fournisseurs		788.879 80
— hypothécaire Turati		1.450.000 »
— Caisse d'Epargne de Milan		680.581 06
		3.256.818 52
CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE		
Capital social.	2.222.825 »	
Fonds de réserve ordinaire	589.991 93	
Fonds de réserve extraordinaire	312.036 16	3.124.853 09
		6.381.671 61
Bénéfices de l'année à répartir		345.049 93
		6.726.721 54

Démonstration du compte « Profits et Pertes »

FRAIS ET PERTES			RENTES ET PROFITS		
Salaires, employés	219.500	»	Produit brut du magasin draperie, etc.	676.727	40
Salaires, ouvriers et journaliers	227.684	40	Produit brut des tailleurs et couturières	106.818	51
Taxes et impôts	43.988	59	Produit brut des ateliers	79.326	44
Loyers	175.339	65	Produit brut des vins et produits alimentaires	409.649	74
Illuminations et calorifère	41.901	24	Produit brut du combustible et charbons	11.972	69
Assurances incendie	2.279	»	Produit brut de la boulangerie	43.526	62
Manutention, locaux et meubles	36.843	45	Produit brut de la succursale de Berlin	109.395	34
Catalogues et réclame	67.755	93	Locations (revenus)	17.125	»
Annonces, papier et poste	26.765	93			
Emballages	12.332	65			
Livraisons à domicile	43.931	»			
Echantillons	25.538	»			
Allocation aux syndics	2.100	»			
Uniformes des garçons, cochers, etc.	8.367	27			
Escomptes et intérêts passifs sur effets	11.484	»			
Frais généraux divers	26.796	»			
— succursale Berlin	136.881	10			
	1 409.491	81			
Bénéfice net	345.049	93			
	1.454.541	74		1.454.541	74

***

La Société a été fondée le 27 juillet 1886, pour une durée de 50 années.

Toutes les personnes, les associations et les corps moraux qui n'ont pas d'intérêts contraires à ceux de l'association peuvent faire partie de l'Union Coopérative, en payant un droit d'admission fixé par le Conseil d'administration et adopté par l'Assemblée générale. — Toutefois, les membres de l'Association générale des employés civils de Milan, ne paient que la moitié de ce droit d'admission.

Le capital social, constitué au moyen d'actions de 25 francs, est *illimité*.

La Société constitue deux fonds de réserve, ordinaire et extraordinaire, dont le montant est *illimité*.

Les Caves de l'Union Coopérativa
Corso Sempione

Démonstration du compte « Profits et Pertes »

FRAIS ET PERTES			RENTES ET PROFITS		
Salaires, employés	219.505	»	Produit brut du magasin draperie, etc.	676.727	40
Salaires, ouvriers et journaliers	227.684	40	Produit brut des tailleurs et couturières	106.818	51
Taxes et impôts	43.988	59	Produit brut des ateliers	79.326	44
Loyers	175.339	65	Produit brut des vins et produits alimentaires	409.649	74
Illuminations et calorifère	41.901	24	Produit brut du combustible et charbons	11.972	69
Assurances incendie	2.279	»	Produit brut de la boulangerie	43.526	62
Manutention, locaux et meubles	36.843	45	Produit brut de la succursale de Berlin	109.395	34
Catalogues et réclame	67.755	93	Locations (revenus)	17.125	»
Annonces, papier et poste	26.765	93			
Emballages	12.332	65			
Livraisons à domicile	43.931	»			
Échantillons	25.538	»			
Allocation aux syndics	2.100				
Uniformes des garçons, cochers, etc.	8.367	27			
Escomptes et intérêts passifs sur effets	11.484	»			
Frais généraux divers	26.796	»			
— succursale Berlin	136.881	40			
	1.109.491	81			
Bénéfice net	345.049	93			
	1.454.541	74		1.454.541	74

*
* *

La Société a été fondée le 27 juillet 1886, pour une durée de 50 années.

Toutes les personnes, les associations et les corps moraux qui n'ont pas d'intérêts contraires à ceux de l'association peuvent faire partie de l'Union Coopérative, en payant un droit d'admission fixé par le Conseil d'administration et adopté par l'Assemblée générale. — Toutefois, les membres de l'Association générale des employés civils de Milan, ne paient que la moitié de ce droit d'admission.

Le capital social, constitué au moyen d'actions de 25 francs, est *illimité*.

La Société constitue deux fonds de réserve, ordinaire et extraordinaire, dont le montant est *illimité*.

Les Caves de l'Union Coopérative
Corso Sempione

Le sociétaire qui souscrit une seule action verse immédiatement un à-compte de 1 fr. et est tenu de compléter le montant de sa souscription en 3 ans.

Celui qui en souscrit plusieurs, doit verser comme premier à-compte le montant d'une action, soit 25 fr., et le total de sa souscription en 3 ans.

Nul ne peut souscrire plus de 200 actions.

Les actions sont nominatives, mais elles sont transmissibles de sociétaire à sociétaire avec l'autorisation du Conseil d'administration.

Le sociétaire qui possède plus de 4 actions peut demander le remboursement de l'excédent.

Les actions sont remboursées en totalité dans le cas de départ du sociétaire de Milan, ainsi qu'en cas de radiation de la Société ou de décès.

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de sept membres nommés par l'Assemblée générale et choisis parmi les sociétaires. Les administrateurs sont nommés pour deux ans. Chaque année la moitié des administrateurs, 4 ou 3, sont sortants. Ils sont rééligibles.

Le Conseil nomme son président et un vice-président. Il nomme également, mais en dehors de ses membres, un secrétaire et un ou deux secrétaires-adjoints. Ceux-ci ont voix consultative seulement dans les réunions du Conseil. Le président a la signature sociale.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer si les membres présents ne sont pas au nombre de quatre. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Cinq syndics, ou commissaires des comptes, dont trois titulaires et deux suppléants, choisis parmi les sociétaires, sont nommés par l'Assemblée générale. Leur mandat dure un an et ils sont rééligibles.

Les syndics peuvent assister aux séances du Conseil, mais n'ont pas droit de prendre part aux votes.

Ne peuvent être nommés syndics les parents et alliés des administrateurs.

Une commission de conciliation composée de trois membres, pouvant être choisis en dehors de la Société, est également nommée par l'Assemblée générale. Ses pouvoirs durent deux ans, ses membres sont rééligibles.

Une Assemblée générale ordinaire des membres de la Société a lieu tous les ans avant le 30 avril. Les convocations doivent être lancées quinze jours avant la date fixée pour l'Assemblée générale.

Tout sociétaire ayant une action libérée est membre de l'Assemblée générale. — Quel que soit le nombre d'actions dont il est titulaire, un sociétaire n'a droit qu'à une voix.

L'assemblée générale nomme son président.

Le boni net est réparti comme suit :

10 0/0 au fonds de réserve ;

11 0/0 à la caisse de prévoyance du personnel de la Société ; dont 8 0/0 pour les employés et 3 0/0 pour les ouvriers ;

1 0/0 pour la propagande et l'instruction coopérative ;

3 0/0 au Conseil d'administration ;

75 0/0 à la consommation au prorata des achats ;

Les bonis non réclamés le 31 janvier qui suit la clôture de l'exercice sont prescrits et versés au fonds de réserve extraordinaire.

A la tête des magasins et services se trouvent deux directeurs dont l'un est chargé plus spécialement de la comptabilité générale et de la partie financière.

Les deux directeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration dans lesquelles ils ont voix consultative.

Ils déposent dans la caisse de la Société un cautionnement dont l'importance est fixée par le Conseil d'administration

---

Voici, à titre de renseignements les résultats obtenus par l'Unione Cooperativa de Milan depuis sa fondation :

EXERCICES	NOMBRE de MEMBRES	CAPITAL SOCIAL	MONTANT des LIVRAISONS	FRAIS GÉNÉRAUX	BONIS
1886	396	7.941	7.005	1.058	1.058
1888	874	438.264	231.026	24.836	14.779
1894	3.761	828.053	2.462.574	468.653	84.044
1894	4.083	935.312	3.254.531	246.275	142.943
1897	4.867	1.225.463	4.908.920	314.783	170.443
1900	5.270	1.544.449	6.297.567	310.646	144 215
1903	7.365	2.222.825	7.025.428	345.049	148.044

Le total des opérations de l'Association depuis le commencement de son fonctionnement jusqu'à la fin de l'exercice 1903, est représenté par les chiffres suivants :

Livraisons.....	64.725.877 fr.
Frais généraux.....	3.694.133
Bonis.....	1.788.535

La Société occupe un nombreux personnel de vendeurs et vendeuses, de chefs d'ateliers, ouvriers et ouvrières (1).

---

(1) Le personnel employé et ouvrier de l'Union Coopérative de Milan, se répartit comme suit dans les établissements de cette importante association :

	Directeurs Employés Commis	Ouvriers et Ouvrières	Total
Siège central.....	212	280	492
Bar.....	17	»	17
Restaurant.....	31	»	31
Boulangerie.....		80	80
Caves.....	2	30	32
Succursales.....	70	»	70
Totaux.....	332	390	722

Elle a créé une caisse de prévoyance en leur faveur.

D'autre part pour déterminer exactement la part de responsabilité de chacun de ses agents, un règlement détaillé indique à chacun ses attributions, ses devoirs et ses droits et la tâche qu'il doit remplir.

*
**

La visite du siége central terminée, notre cicerone nous conduit aux caves magnifiques que la Société a fait construire au Corso Sempione.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte en examinant (gravure page 125), l'édifice donne au premier coup d'œil une idée de la beauté de la construction et de l'importance du service qu'il abrite.

Sous la conduite du Directeur des caves, nous faisons une visite complète des locaux.

Le magnifique palais qui abrite l'établissement si intéressant et surtout si vaste de l'entrepôt des vins de l'Union Coopérative est situé presqu'à l'entrée du Corso Sempione.

La superficie occupée par les divers services est de 5.200 mètres carrés dont 4.000 sont couverts par un splendide palais. L'expression de « palais » n'est pas trop forte pour désigner la superbe construction édifiée par l'Union Coopérative.

Les caves proprement dites sont situées en sous-sol et occupent un vaste quadrilatère de 50 mètres de long sur 55 de large. Elles contiennent 20 grandes cuves en maçonnerie recouvertes intérieurement d'un revêtement en verre. Ces cuves peuvent contenir 16.685 hectolitres de vin (1).

---

(1) Le nombre de cuves en maçonnerie s'élève à 20, ayant respectivement les contenances ci-après :

de	200	à	300	hectolitres.....	1
de	500	à	600	—	2
de	600	à	700	—	6
de	700	à	800	—	6
de	900	à	1.000	—	1
de	1.000	à	1.200	—	1
de	1.200	à	1.300	—	3
				Total.....	20

LUIGI BUFFOLI

Président de l'Union Coopérative de Milan et de l'Auberge Populaire.

L'emplissage des foudres et cuves se fait au moyen de pompes actionnées par un moteur mécanique.

Au-dessus des caves dans les compartiments d'un vaste rez-de-chaussée se trouvent les divers services des livraisons journalières : rinçage des bouteilles et dame-jeannes, mise en bouteille, bouchage, cachetage et transport des bouteillles, magasins des bouteilles neuves, magasin de vente, bureaux, cabinet d'analyses, réfectoire à l'usage du personnel, etc.

Le développement extraordinaire acquis aujourd'hui par les caves de l'Union Coopérative a rendu nécessaire l'installation d'un cabinet d'analyses qui sans avoir l'importance d'un véritable laboratoire est muni néanmoins des meilleurs appareils connus pour l'analyse des vins. Ce cabinet d'analyses rend de grands services à l'Union Coopérative.

Les caves de l'Union Coopérative livrent annuellement 40.000 hectolitres de vin de toutes provenances et de toutes qualités. Toutes les livraisons se font en dame-jeannes et en bouteilles, mais surtout en bouteilles.

Le prix-courant des caves accuse la mise en vente de 80 qualités de vin ou de crûs différents.

Les caves occupent un personnel de 32 ouvriers et employés.

Au milieu de la cave et contre les murs sont alignés 145 foudres de contenances diverses et pouvant recevoir ensemble 15.564 hectolitres de vin (1).

A ce chiffre il convient d'ajouter 1.020 demi-muids, ce qui porte à 1.165 le nombre de vases vinaires possédés par la Société.

La capacité de ces vases s'élève à 22.704 hectolitres dont 15.564 pour les foudres et 7.140 pour les demi-muids.

---

(1) Les caves de l'Union Coopérative de Milan renferment 145 foudres dont voici les capacités respectives.

de	1	à	25	hectolitres....	5
de	25	à	30	—	24
de	51	à	75	—	9
de	75	à	100	—	31
de	101	à	150	—	37
de	151	à	200	—	36
de	251	à	300	—	2
de	301	à	350	—	1
				Total.....	145

*
**

En revenant des caves de l'Unione Cooperativa, nous nous rendons au restaurant de la Société, où l'aimable Président, M. Luigi Buffoli, nous attend pour déjeuner.

Nous nous hâtons, car l'absence de tout moyen de transport, à cause de la grève générale, nous a fait perdre beaucoup de temps.

Nous trouvons au restaurant, très animé à ce moment, M. Luigi Buffoli et plusieurs autres personnes auxquelles on nous présente.

Nous nous mettons à table et faisons honneur au menu.

Pendant qu'on nous sert nous jetons un coup d'œil sur la salle où nous nous trouvons ; elle présente un aspect très pittoresque.

Toutes les classes et toutes les professions sont confondues dans la masse des clients : ouvriers, artisans, employés, prêtres, tous se coudoient et causent avec entrain et abandon.

Les nombreuses salles du restaurant sont toutes pleines, on y fait queue par moments.

Vendredi, 16 septembre

L'HOTEL POPULAIRE DE MILAN

Dans l'après-midi et sous la conduite du très aimable M. Pacini, nous nous rendons avec M. Buffet à l'Hôtel Populaire, situé via Marco d'Oggiono, 9.

C'est la dernière création due au dévouement inlassable de M. Luigi Buffoli, Président de l'Union Coopérative. Comme cette fondation est extrêmement intéressante, il me paraît très utile de donner sur elle des renseignements complets.

*
**

Le bâtiment couvre un emplacement de plus de 2000 mètres de superficie et son prix de revient y compris l'ameublement et l'outillage est de 800 mille francs.

Il a été construit sur le modèle des Rowton-Houses de Londres que M. Luigi Buffoli est allé visiter et étudier sur place spécialement en vue de la fondation de l'Hôtel Populaire.

*
**

Un perron d'une dizaine de marches donne accès dans le vestibule de l'hôtel. A droite de l'entrée, se trouve l'ascenseur qui dessert les cinq étages. A gauche, le bureau de distribution des tickets de séjour.

Sur les murs du vestibule on lit diverses inscriptions. L'une d'elles rappelle que l'Hôtel Populaire est la première construction de l'Europe continentale édifiée sur le modèle des Rowton-Houses ; une autre porte la date de l'inauguration de l'édifice, 18 juin 1901, et la dernière indique que la maison est destinée à loger les personnes disposant de peu de ressources, afin qu'elles trouvent dans la salubrité,

l'aisance et la dignité du milieu, le désir et les moyens de s'élever dans l'échelle sociale.

*
**

La porte de l'hôtel est toujours ouverte, ses hôtes peuvent donc s'y présenter à n'importe quelle heure de la nuit. En pénétrant dans l'escalier ils sont salués par ces mots peints sur le mur : « Puisse le repos être la source de nouvelles énergies. »

L'Hôtel populaire n'admet que les hommes.

La personne qui désire loger à l'Hôtel doit se munir d'un billet pour la durée du séjour qu'elle désire faire.

Le ticket coûte 0,50 c. pour une journée, plus 0.10 c. pour du linge blanc de lessive. Si l'hôte reste plus d'un jour, le ticket des journées suivantes ne coûte plus que 0.50 c. et il est réduit à 3 fr. pour une semaine entière, soit 0 fr. 43 par jour.

*
**

Dans une vaste salle du rez-de-chaussée, se trouvent 600 armoires qui servent de garde-robes aux hôtes de la maison.

Quelques unes sont doubles. La location, sans limitation de durée, coûte 0 fr. 60 centimes pour les armoires simples et 1 fr. pour les doubles. Quand l'hôte quitte la maison on lui restitue, quand il rend la clef : 30, ou 50 centimes suivant le type de garde-robe dont il faisait usage, c'est-à-dire que, pour un jour comme pour plusieurs années, la location de sa garde-robe ne lui coûtera que 0 fr. 30 ou 0 fr. 50 centimes. A côté de la salle des garde-robes il y a un cabinet de toilette.

*
**

La salle à manger de l'hôtel peut contenir 250 personnes et on y trouve des mets et des boissons à des prix très modérés.

Un bol de bouillon	0.05
Café noir	0.10
Café au lait	0.15
Vin (1/5 de litre)	0.10
Potage (au bouillon ou autre)	0.15, 0.20, 0.25
Portion de viande	0.30, 0.40, 0.60
Portion de légumes	0.10, 0.15
Portion de fromage	0.10, 0.15

L'Hôtel ou Auberge Populaire

Inutile d'ajouter que tout est de première qualité et fourni par l'Union coopérative.

*
* *

L'Hôtel Populaire, possède un fumoir où ses clients peuvent se livrer aux délices de la pipe ou de la cigarette. Ils peuvent également jouer aux dames, aux dominos et aux échecs. Mais il est expressément défendu d'y faire du tapage et de s'y disputer.

On lit sur les murs du fumoir : « Le jeu doit être un soulagement de l'esprit et non pas une préoccupation de gain ».

*
* *

La salle de lecture que nous visitons ensuite a, comme le fumoir, quelques clients ; nous remarquons, toutefois, que la majeure partie de ceux-ci dorment tranquillement appuyés sur les tables. Nous pensons que ce sont des ouvriers sans travail qui passent ainsi la journée économiquement.

Comme le fumoir et la salle à manger, la salle de lecture a ses murs recouverts de carreaux vernissés jusqu'à 1m50 de hauteur. Au-dessus les murs sont peints avec des couleurs vitrifiables. Il en est de même de tous les corridors.

La bibliothèque contient environ 1000 volumes et sur les tables, autour desquelles sont disposés de beaux fauteuils en noyer, se trouvent de nombreux journaux. Le tout est mis gratuitement à la disposition des hôtes de la maison.

Nous avons remarqué sur les murs des corridors et des diverses salles une abondante distribution de maximes et de recommandations. La salle de lecture ne fait pas exception et sur les murs et au-dessus de l'entrée on lit : « Une maison sans livres est une maison sans dignité. — Toutes les fois que tu ouvriras un livre tu apprendras quelque chose ».

*
* *

Nous montons aux étages supérieurs pour visiter les chambres à coucher.

L'Hôtel comprend cinq étages dans lesquels ont été aménagées 530 chambres:

Les corridors des étages sont surveillés par un personnel chargé de prévenir le tapage et d'aider et donner les soins voulus aux clients qui auraient besoin d'assistance. Tous les corridors sont pourvus de deux fontaines et de quatre cabinets d'aisances.

Les hôtes peuvent à leur gré rester dans l'hôtel toute la journée, mais ils doivent quitter leur chambre à coucher avant 9 heures du matin et ne peuvent y rentrer avant 7 heures du soir.

Voici la description d'une chambre à coucher. — Elles sont toutes pareilles.

Les chambres sont toutes petites et leurs dimensions ont été réduites à leur extrême minimum.

Chacune d'elles a $2^{m}20$ de longueur, $1^{m}70$ de largeur et $3^{m}20$ de hauteur. Les murs de séparation ont sur trois côtés environ $2^{m}20$ à $2^{m}30$ de hauteur seulement et laissent un espace vide de 90 cent. à 1 mètre, de façon que l'air puisse circuler facilement dans les chambrettes. Une fenêtre a été pratiquée sur le quatrième côté des chambres, donnant sur la rue ou la cour, pour éclairer le logis.

Chaque chambre contient un lit, une chaise, un porte-manteau et un vase de nuit. Elle est éclairée au moyen d'une petite lampe électrique et chauffée à la vapeur.

Le lit est en fer avec grille élastique remplaçant le sommier et contient un matelas d'algues marines, un oreiller, des draps, dont un est changé chaque lundi, une, deux ou trois couvertures au gré de l'occupant et une courte-pointe blanche.

*
**

Nous franchissons les derniers escaliers et nous voici au faîte de la maison. Une vaste terrasse sur laquelle ont été disposés les appareils utiles pour le séchage du linge. Au moment de notre visite, la terrasse est entièrement garnie de linge que surveillent deux braves femmes.

De la terrasse nous apercevons dans le lointain les Apennins, distants d'environ 120 kilomètres, et de l'autre côté les Grandes Alpes, où se détache nettement, sous la lumière d'un soleil étincelant, le mont Rose.

Après avoir admiré pendant un moment le panorama de la ville de Milan qui se déroule autour de nous, nous redescendons les six étages.

*
**

Nous voyons en passant le salon de coiffure de l'hôtel où ses hôtes peuvent se faire raser et couper les cheveux à peu de frais, dans une boutique très proprette.

Un cordonnier a été installé également dans la maison pour faire les réparations utiles aux chaussures, hélas! trop souvent délabrées des pensionnaires de l'hôtel. En passant, nous le voyons tirer le ligneul avec ardeur.

*
**

Les lieux d'aisances sont très bien installés, la pièce est vaste et haute, l'eau y coule en abondance et leur aération est parfaite.

On y compte vingt-deux cabinets distincts et des urinoirs nombreux.

Dans cet endroit on lit sur les murs : « La pudeur et la propreté doivent présider en ce lieu. » — « Du maintien des visiteurs on a la mesure et la preuve de leur éducation. »

*
**

Nous descendons plus bas encore, au sous-sol, pour jeter un coup-d'œil sur les installations nombreuses autant que nécessaires pour les soins d'hygiène et de propreté.

Sur les murs de l'escalier, commode et élégant qui y conduit, on lit : « Celui qui aime la propreté s'embellit et prolonge sa vie. — L'eau est à la peau ce que l'air est aux poumons ».

Nous arrivons aux lavabos : huit tables de marbre, comprenant chacune six grandes cuvettes avec miroirs et porte-manteaux, ayant chacune deux robinets, un pour l'eau froide et l'autre pour l'eau chaude, sont à la disposition des pensionnaires.

A côté, se trouvent les bains de pieds. Quatorze baignoires fixées aux murs sont également munies de robinets à eau chaude et eau froide.

Plus loin sont les bains et les douches. Les baignoires sont en fer émaillé et les prix sont fixés à 30 centimes pour un bain et 10 centimes pour une douche Un lavoir à vapeur a été installé qui peut blanchir 500 draps par jour ainsi que le linge des pensionnaires dont l'hôtel se charge à des prix modérés.

Enfin, pour répondre aux besoins des lavabos, des douches, des bains et du lavoir, des chaudières ont été installées dans le sous-sol, qui alimentent également les appareils de chauffage des chambres et des salles communes.

*
**

Pendant l'année 1903, l'Hôtel Populaire a hébergé 143.643 personnes, soit 393 par jour. En 1904, la moyenne sera probablement de 450.

Il a servi en 1903, 4.466 bains et 361 douches.

Il a été visité par plus de 2.000 personnes s'intéressant à la coopération et à l'amélioration du sort des classes populaires.

*
**

Avant de quitter l'Hôtel Populaire, nous avons fait une visite au Directeur de l'établissement que nous avons félicité sur la tenue parfaite de tous les locaux et de l'exquise propreté que nous avons constatée partout, au cours de notre visite.

Le Directeur nous a présenté le livre des visiteurs sur lequel nous avons relevé les noms d'une foule de personnages illustres qui ont tenu à manifester leur satisfaction au promoteur de l'œuvre Luigi Buffoli et à ses collaborateurs, en s'inscrivant sur le livre. Quelques-uns ont fait précéder leur signature de quelques phrases émues et élogieuses. Avec M. Buffet, nous suivons cet exemple, et en quelques mots nous exprimons à notre tour notre admiration pour notre éminent collègue Luigi Buffoli (1) qui est un employé des chemins de fer italiens et, par conséquent, nous est cher à ce double titre de coopérateur et de cheminot.

A quatre heures, nous quittons l'hôtel et nous allons visiter une des vingt-six succursales de l'Unione Cooperativa, située dans une rue à côté.

---

(1) M. Luigi Buffoli est l'un des Coopérateurs les plus éminents de l'Europe et l'un des chefs les plus aimés et des plus écoutés du mouvement Coopératif en Italie. Il unit à une puissance de travail peu commune, une facilité d'assimilation remarquable. Modeste et timide autant que dévoué, il fuit l'éloge et se repose du labeur de la veille en préparant l'organisation des fondations du lendemain, que son cerveau sans cesse en travail élabore pour le plus grand bonheur du monde des travailleurs et des déshérités de la fortune.

Luigi Buffoli, qui a débuté dans la vie comme commis chez un épicier, est entré ensuite au service de la Compagnie des Chemins de fer de la Méditerranée à Milan, où il est encore en qualité d'employé à l'Administration centrale, au bureau de la Comptabilité.

Luigi Buffoli, a fondé successivement à Milan, la Société Coopérative des Employés de Chemins defer, en 1879, la Société Coopérative l'Union Coopérative en 1886, l'Auberge populaire en 1901, les Dormitori popolari en 1904.

Entre temps, il siège comme Conseiller communal de la Ville de Milan, où l'a appelé la confiance populaire.

En récompense de ses longs services sociaux, il est nommé Chevalier de l'ordre royal de la Couronne d'Italie, et reçoit la Cravate de Commandeur de cet Ordre des mains du Roi d'Italie à l'occasion de l'inauguration de l'Auberge Populaire, présidée par le Roi lui-même.

Luigi Buffoli mène une vie très occupée et l'énoncé seul des fonctions qu'il remplit donnera une idée très nette du formidable labeur auquel il consacre depuis longtemps tous les instants dont il peut disposer :

Président de l'Union Coopérative, depuis sa fondation ;
— de l'Auberge Populaire, —
— des Dormitori popolari, —
Prud'homme de la Société Coopérative de Pharmacie ;
Syndic suppléant de la Coopérative " Scuola Musicale ;
Membre du Comité de l'Asile nocturne gratuit ;
Membre du Conseil de la Société contre la mendicité.

*
**

Au cours de nos pérégrinations à travers les rues de Milan, notre guide nous fait traverser le Foro Bonaparte sur lequel est érigée une statue équestre de Giuseppe Garibaldi, nous traversons également le château Sforza qui fut la demeure des Visconti et des Sforza, de là nous nous engageons dans le parc du château.

Au retour, nous admirons successivement les statues de Napoléon III, dans la cour du Sénat; de Cavour, aux Jardins publics ; le monument de Léonard de Vinci, place de la Scala, et, à côté, le Municipio ou l'Hôtel de Ville.

Sous la conduite de notre guide, nous visitons la Cathédrale, le Dôme de Milan. Cet édifice superbe couvre une superficie de 11.700 mètres carrés, et peut contenir 40.000 personnes. Il a 148 mètres de long, 88 de large et 48 de haut. La tour de la coupole a 108 mètres de haut. Le sol est recouvert d'une mosaïque de marbre. L'extérieur de l'église est couvert de 2.000 statues, dont l'une représente Napoléon Ier. La construction en a été commencée en 1386. Le toit, comme tout l'édifice, est en marbre.

En face du Dôme, se trouve la statue équestre de Victor-Emmanuel II, et, à côté, s'élève le Palais Royal.

Nous rentrons pour dîner et je fais mes adieux à mon compagnon de voyage, cet excellent ami M. Buffet, qui reste à Milan un jour de plus pour revoir de plus près les magnifiques installations de l'Unione Cooperativa.

Au moment de monter en voiture pour me rendre à la gare, je remarque un attroupement assez important de personnes autour d'une affiche que vient de faire apposer le maire de Milan, et j'entends dire à côté de moi, que 50.000 ouvriers et ouvrières se sont mis en grève aujourd'hui à Milan, que les employés des postes, ceux des télégraphes et des téléphones ont promis de s'y mettre également, et que les employés et ouvriers des chemins de fer vont se réunir ce soir pour s'entendre sur la conduite à tenir par leur corporation qui manifeste déjà des tendances à cesser le travail dès demain.

A huit heures dix, le train qui doit me ramener en France part de Milan.

*
**

En passant à Turin, un employé me réveille pour me demander ma destination. J'en profite pour donner un coup-d'œil à la gare très animée à ce moment, et je me rendors.

Samedi, 17 septembre.

A Modane, nouvelle visite. C'est la douane française qui se livre à l'inspection des bagages qu'il faut lui présenter. Je m'exécute, et après un nouveau bond, nous voici à Chambéry, d'où je repars presque immédiatement pour Grenoble, où j'arrive à sept heures trente du matin.

STATISTIQUE GÉNÉRALE
de la Coopération Universelle

Nous avons terminé maintenant le récit de ce qu'il nous a été permis de voir et d'étudier au cours de notre long voyage à travers l'Europe, ainsi que l'exposé des travaux qui ont été effectués à Buda-Pesth, par les délégués de la Coopération universelle — mais, comme ces délégués constituaient en quelque sorte le Parlement international de la Coopération mondiale, notre tâche serait incomplètement remplie, si nous ne placions pas sous les yeux de nos lecteurs, le tableau général de la grande et pacifique armée de la Coopération.

C'est pourquoi, puisant largement dans les nombreux rapports qui ont été distribués au Congrès de Buda-Pesth et m'appuyant sur les travaux publiés par des coopérateurs éminents, des hommes d'Etat et des économistes distingués, j'ai tâché de réunir dans le tableau qui va suivre les éléments d'une statistique générale des Sociétés Coopératives de toute nature existant dans le monde entier en 1904.

J'ai fait suivre ce tableau d'une étude particulière sur différents pays, donnant sur chacun d'eux, sous une forme concise, des renseignements de nature à intéresser les militants de l'Etat-major Coopératif.

TABLEAU numérique des Sociétés Coopératives de toute nature existant dans le monde entier en 1904

PAYS ou NATIONS	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE						Total	Autres associations Coopératives non classées	TOTAL
	Consommation	Production	Crédit	Agricole	Construction	Diverses			
Afrique du Sud	5	»	»	»	»	»	5	»	5
Allemagne	1.915	33	13.475	3.791	166	»	19.380	»	19.380
Australie	80	»	»	»	»	»	80	»	80
Autriche	758	»	5.098	1 760	»	»	7.616	»	7.616
Belgique	300	28	350	1.112	»	200	1.990	»	1.990
Bulgarie	»	»	»	»	»	»	»	3.000	3.000
Canada	»	»	1	»	»	»	1	»	1
Danemark	1.000	»	»	1.107	»	»	2 107	»	2.107
Espagne	239	24	23	»	»	»	286	»	286
Etats-Unis	192	45	»	321	»	4 000	4.558	»	4 558
Finlande	94	»	51	481	»	24	650	»	650
France	1.880	328	1.543	9.940	109	»	13.800	»	13.800
Grande-Bretagne	1.490	146	»	54	»	11	1.701	»	1.701
Grèce	7	1	3	1	1	1	14	»	14
Hollande	388	94	234	564	129	40	1.449	»	1.449
Hongrie	702	35	1.653	517	»	3	2.910	»	2.910
Indes	6	»	151	»	»	43	200	»	200
Islande	»	»	»	445	»	»	445	»	445
Italie	886	607	350	270	48	340	2.501	»	2 501
Japon	143	16	357	»	»	67	583	»	583
Luxembourg (Gr-Duché)	»	»	»	1.292	»	»	1.292	»	1.292
Norwège	253	»	»	1.600	»	»	1.853	»	1.853
Portugal	»	»	»	»	»	1.000	1.000	»	1.000
Roumanie	»	»	1 580	»	»	»	1.580	»	1.580
Russie	801	422	1.489	649	»	100	3.161	»	3 161
Serbie	12	»	416	160	»	60	678	»	678
Suède	73	»	»	636	10	»	719	»	719
Suisse	276	40	715	2 776	»	»	3.807	14.000	17.807
TOTAUX	11.530	1.519	27.489	27.176	463	5.889	74.066	17.000	91.066

Afrique du Sud

La fondation de Sociétés Coopératives dans l'Afrique du Sud est de date toute récente, puisque la Société la plus ancienne (Société Coopérative de Salt River) n'a été créée qu'en 1894.

Ce pays compte actuellement : 5 Sociétés ayant 3.178 membres et faisant 1.873.000 fr. de livraisons.

Allemagne

C'est le pays qui possède le plus de Sociétés Coopératives.

La situation de la Coopération, en Allemagne (1), était la suivante à la fin de 1903 :

	NOMBRE DE		IMPORTANCE de
	SOCIÉTÉS	MEMBRES	LEURS AFFAIRES
Crédit	13.475	1.776.843	17.480.148.843
Consommation	1.915	1.023.644	312.000.000
Production	33	5.040	5.901.225
Construction	166	50.429	(2)
Agricoles (3)	2 450	1.014.937	323.670.522
Laiteries (4)	1 341	134.444	132.789.999
TOTAUX	19.380	4.005.339	18.254.510.589

(1) D'après les statistiques de M. le docteur Hans Crüger, président de l'Union Allemande des Sociétés Coopératives de Crédit du système Schulze Delitzsch et de M. Heinrich Kauffmann, secrétaire de l'Union Centrale des Sociétés Coopératives de consommation en Allemagne.

(2) Ces Sociétés ont construit 3.354 maisons.

(3) Ces Sociétés sont en grande partie des Associations de Consommation.

(4) Lait vendu : 1.359.795.073 litres.

Autriche

D'après les renseignements recueillis par le Bureau-Directeur de l'Alliance Coopérative Internationale, la situation de la Coopération en Autriche comprenait en 1901 :

7.616 Sociétés diverses, savoir :
758 Sociétés de Consommation ;
5.098 Sociétés de Crédit ;
1.760 Sociétés Agricoles ;

Les rapports présentés au Congrès donnent des détails très intéressants sur la coopération dans diverses parties de l'Autriche, nous en résumons comme suit les principaux :

Gallicie (1). — Le mouvement coopératif a commencé en 1873 et la situation actuelle se présente comme suit :

Sociétés Agricoles... 1.320 avec 50.000 membres ;
Sociétés de Crédit... 964 avec 738.765 membres ;

Slovènes. — Les Slovènes ont fondé :
114 Sociétés de Crédit, avec 64.236 membres possédant un capital de 1.859.317 kronen (2).

Bohême, Moravie et Silésie. — Ces trois provinces comprenaient fin 1902, 783 sociétés, ayant approximativement l'importance ci-après :

	Sociétés	Nombre de membres	Capital-actions
Crédit.....	659	411.216	22.827.760
Agricoles...	124	173.738	13.571.041
Totaux.....	783	584.954	36.398.801

(1) D'après les renseignements fournis par M. Artur Zarembacielocki, M. Ladislaus Terenkoczy, président de la Caisse de Crédit de Léopol et M. le docteur Grabsky de l'Université de Cracovie.

(2) La couronne vaut 1 fr. 05 de notre monnaie.

Bulgarie.

Il n'y a pas, à proprement parler, en Bulgarie, beaucoup de Sociétés coopératives telles que nous les concevons en France.

Toutefois, il existe un genre d'associations que l'on peut assimiler à nos Sociétés coopératives, et qui s'appellent en Bulgarie des *Zadrougas*. Ce sont des associations permanentes que l'article 1er de la loi Croate sur la Zadrouga définit ainsi :

Plusieurs familles ou membres d'une famille habitant la même maison, sous la direction d'un chef, formant le même ménage, cultivant ensemble des biens indivis, jouissant ensemble des revenus, composent l'union patriarcale qu'on appelle Zadrouga.

Il y a quelquefois 20 Zadrougas par village, comme par exemple à Gornya-Banya.

C'est à peu près le régime communiste.

Il y a également des Zadrougas temporaires, telles celles de la Corporation des maraîchers.

Chaque année, ces travailleurs, au nombre de 12 à 15.000, s'expatrient pendant tout l'été pour aller occuper leurs bras dans les pays voisins. Ils vont notamment en Roumanie, en Autriche, en Hongrie, en Russie, en Serbie, en Turquie, en Allemagne et même jusqu'en Belgique ; il en est qui ont poussé jusqu'aux Etats-Unis.

Ils s'organisent en Zadrougas d'importance très variable. En effet, les unes de ces compagnies comprennent de 6 à 10 associés, d'autres sont formées de 30 à 50 personnes. La moyenne exacte doit être de 20 personnes par Zadrouga.

L'hiver venu, tous ces travailleurs rentrent dans leur pays et se reposent toute la mauvaise saison.

Les maraîchers doivent fournir à eux seuls 7 à 800 Zadrougas et le nombre total de ces intéressantes associations doit être de 3 ou 4.000.

Danemark.

Voici les chiffres statistiques pour l'année 1903 (1) :

	NOMBRE DE		CHIFFRES D'AFFAIRES
	SOCIÉTÉS	MEMBRES	
Sociétés de consommation	1.000	165.000	50.000 000
Sociétés agricoles	17	35.000	20.000.000
Laiteries coopératives	1.057	150.000	210.000.000
Abattoirs coopératifs	30	67.200	76.375.000
Sociétés coopératives d'exportation des œufs	3	65.000	38.050.100
TOTAUX	2.107	482.200	394.425.000

Les quantités produites par les Sociétés agricoles de Danemark s'élèvent, en 1903, à

1.580.000 quintaux de beurre,
928.850 porcs abattus,
17.131 autres bestiaux abattus,
38.742.400 douzaines d'œufs,

qui ont produit une somme de 344.425.000 fr., suivant les chiffres ci-dessus.

Etats-Unis

La Coopération est assez développée dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; mais il n'en a pas encore été dressé la statistique générale donnant d'une manière exacte l'importance du mouvement.

Nous savons toutefois (2), qu'il existe quelques milliers de Sociétés Coopératives dans ce vaste pays. Ces Coopératives affectent des formes

(1) D'après M. M.-P. Blem, président du Comité coopératif danois.

(2) D'après le rapport présenté au Congrès de Buda-Pesth, par M. N. O. Nelson, membre du Comité Central de l'Alliance Coopérative Internationale pour les Etats-Unis.

diverses, dont la plupart sont déjà connues dans l'ancien continent où elles ont été créées depuis longtemps. Ce sont les Magasins Coopératifs ou Sociétés de Consommation, déjà nombreux un peu partout mais surtout sur les côtes du Pacifique ; les Laiteries Coopératives très répandues dans les Etats du Centre et de l'Est : il en existe 600 environ dans le seul Etat du Minnesota et le mouvement se développe largement dans les Etats voisins du Wisconsin, de l'Illinois, de l'Iowa et des Dakotas ; les sociétés coopératives pour le transport des Céréales par eau qui sont au nombre de plusieurs milliers, notamment dans le Kansas et dans d'autres Etats de l'Ouest ; les magasins à céréales coopératifs dont nous connaissons une trentaine dans les Etats du Kansas et d'Oklahoma ; les sociétés coopératives pour le transport des fruits par eau dans les Etats de Californie et d'Orégon ; les sociétés coopératives de construction nombreuses et puissantes, etc., etc.

Finlande.

	Nombre de Sociétés	Nombre de Sociétaires
Syndicats agricoles	362	22 000
Laiteries coopératives	110	26.000
Sociétés de consommation	94	
Caisses de crédit	51	
Sociétés agricoles	9	
Diverses	24	
	650	48.000

La loi sur les Coopératives, car la Finlande a le bonheur de posséder une loi sur les Coopératives, exempte ces associations de certains droits d'enregistrement, etc. — De plus, le gouvernement de la Finlande accorde des subventions à l'Union des Sociétés finlandaises pour faire de la propagande en faveur de la coopération. Ce crédit, qui a été jusqu'à ce jour de 26 000 fr. par an, a été porté à 54,000 fr. pour 1905.

France

Le nombre des Sociétés Coopératives et mutuelles de toute nature s'élève en France à 13.800 (1), se répartissant comme suit :

Sociétés de Consommation			1.880
— Production			328
— Crédit			1.543
— Agricoles : Syndicats		3.000	
Fruitières mutuelles		2.000	
Laiteries		120	
Assurances mutuelles		4.820	9.940
— Construction			109
Total			13.800

(1) Les renseignements qui figurent dans ce tableau, ont été fournis au Congrès de Buda Pesth par M. le Professeur Charles Gide, président de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de consommation. Ils ont été complétés en ce qui concerne les Assurances mutuelles agricoles par un emprunt fait au Rapport adressé au Président de la République à la date du 2 novembre 1904, par le Ministre de l'Agriculture. Il ressort des chiffres publiés dans ce rapport que la situation actuelle des Sociétés d'Assurances Mutuelles Agricoles est la suivante :

Nombre de Sociétés	4.820
— Membres	265.015
Chiffre des capitaux assurés	250.048.217

La statistique des Sociétés de Crédit nous a été donnée par le Centre fédératif du Crédit populaire qui a publié les chiffres que nous indiquons comme donnant la situation au 1er septembre 1904.

La statistique des Sociétés de Construction nous a été fournie par un rapport de M. Cheysson, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, qui fixe à 11 308.577 francs la valeur des maisons édifiées par ces Sociétés.

Grande-Bretagne.

Statistique afférente à l'année 1903 :

	NOMBRE DE		CAPITAL	LIVRAISONS	BONIS
	SOCIÉTÉS	MEMBRES	SOCIAL	en 1903	
		(2)			
Magasins de gros (1)	2	1.411	23 712.925	611.416.950	15.957.725
Consommation (3)	1.481	1.987.768	605.428.350	1.437.822.925	224.839.050
Production	146	33.944	21.819.475	76.970.675	5.206.475
D'approvisionnement	7	88 498	13.319.475	67.977.200	1.576.750
Spéciales	11	1.402	768.300	2.368.150	99.850
Agricoles	54	3.014	393.425	2.050.900	39.475
TOTAUX	1.701	2 114.626	665.141.950	2.498.606.800	247.719 825

Ces chiffres sont extraits du rapport de M. J.-C Gray, secrétaire général de l'Union coopérative de la Grande-Bretagne.

(1) La banque des Sociétés coopératives qui forme un des services du Magasin de gros anglais a fait, en 1902 :

1.059.409.100 fr. de recettes.
1.056 716.875 fr. de dépenses, soit un mouvement de fonds
de 2.116.125.975 fr. ayant produit un boni
de 467.700 fr.

(2) Les membres des magasins de gros sont les Sociétés affiliées.

(3) 344 Sociétés coopératives de consommation ont participé à la construction de :

37.267 maisons, dont
13.327 ont été construites par elles, et
23.940 par leurs membres, au moyen d'avances faites par elles

Les Sociétés ont affecté à ce service :

203.178.875 fr., dont
133 176.950 fr. pour avances à leurs membres.

Grèce.

Le mouvement coopératif n'a commencé dans ce pays que vers 1901 et il est très peu développé.

On compte :

7 sociétés de consommation, dont deux pharmacies coopératives et un restaurant coopératif ;
1 — de production ;
3 — de crédit (dont une de crédit urbain, une de crédit rural et une banque agricole) ;
1 — de construction ;
1 — d'épargne ;
1 — agricole.

Le nombre total des membres ne dépasse pas 7 à 8.000 (1).

Hollande.

	SOCIÉTÉS		
	Urbaines	Agricoles	Total
Consommmation	182	206	388
Production	71	23	94
Laiteries	»	564	564
Crédit	»	234	234
Construction	129	»	129
Diverses	40	»	40
	422	1.027	1.449

Ces chiffres sont extraits du rapport de M. G.-J.-D.-C. Goedhart, délégué de l'Union coopérative néerlandaise.

(1) Ces renseignements sont extraits des rapports fournis par M. le professeur C.-Ch. Vournasos, M. Georges-N. Philaretos, ancien ministre de la Justice, et M. Aristomène Theodorides, avocat à Athènes.

Siège Social de la Société Centrale de Crédit Mutuel, à Buda-Pesth

Grèce.

Le mouvement coopératif n'a commencé dans ce pays que vers 1901 et il est très peu développé.

On compte :

7 sociétés de consommation, dont deux pharmacies coopératives et un restaurant coopératif ;
1 — de production ;
3 — de crédit (dont une de crédit urbain, une de crédit rural et une banque agricole) ;
1 — de construction ;
1 — d'épargne ;
1 — agricole.

Le nombre total des membres ne dépasse pas 7 à 8.000 (1).

Hollande.

	SOCIÉTÉS		
	Urbaines	Agricoles	Total
Consommmation	182	206	388
Production	71	23	94
Laiteries	»	564	564
Crédit	»	234	234
Construction	129	»	129
Diverses	40	»	40
	422	1.027	1.449

Ces chiffres sont extraits du rapport de M. G.-J.-D.-C. Goedhart, délégué de l'Union coopérative néerlandaise.

(1) Ces renseignements sont extraits des rapports fournis par M. le professeur C.-Ch. Vournasos, M. Georges-N. Philaretos, ancien ministre de la Justice, et M. Aristomène Theologides, avocat à Athènes.

Siège Social de la Société Centrale de Crédit Mutuel, à Buda-Pesth

Hongrie

La première association coopérative créée en Hongrie date de 1851. Elle fut fondée à Besztercze sous le nom de Société d'épargne et d'assistance.

Aujourd'hui la Coopération Hongroise comprend plusieurs milliers de Sociétés, savoir :

Sociétés de laiterie : 517
membres : 50.450, possédant 94.664 vaches
produisant 88.612.640 litres de lait
2.621.477 kilos de beurre
soit 10.553.912 couronnes (1).

Les sociétés de consommation sont groupées dans deux grandes unions :

	Sociétés	Membres	Livraisons
La Fourmi (La Hangya)	471	64.293	9.035.067 c.
Union centrale des associations chrétiennes	231		
	702		

Les sociétés de crédit sont les plus nombreuses. Voici la situation de ces associations :

Nombre de sociétés.....	1.653	
Nombre de membres.....	366.721	
Parts sociales.....	700.273	
Valeur des parts sociales.	34.010.734	couronnes (1)
Parts sociales versées....	17.146.021	—
Dépôts d'épargne.....	21.190.955	—
Fonds de réserve.....	2.284.733	—

Ces sociétés forment une union sous l'égide de la Société centrale de Crédit mutuel.

Les sociétés de production proprement dites sont peu nombreuses. Nous trouvons environ :

15 sociétés agricoles
20 sociétés industrielles

L'assurance est représentée par trois grandes sociétés ayant ensemble un capital de 2.420.000 couronnes (1).

---

(1) La couronne vaut 1 fr. 05 de notre monnaie.

Italie

Les chiffres statistiques ci-dessous correspondent à l'année 1902.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	NOMBRE DE		CAPITAL SOCIAL	AFFAIRES ANNUELLES
	SOCIÉTÉS	MEMBRES		
Consommation.....	886	186.568	11.739.600	60.965.922
Production	607	65.969	6.576.800	69.396.958
Construction.....	48	11.264	11 605.980	2.640.280
Crédit	350	132.736	17 834.336	443.472.474
Assurances.....	25	129 705	22.625.637	18.332.849
Agricoles.....	181	34.265	1.983.306	18.265.946
Laiteries.....	89	4.941	1.738.352	3.395.945
Education.....	13	2.002	17.032	85.806
Diverses	302	26.861	4.362.653	40.411.352
TOTAUX.....	2.501	594.311	78.483.696	606.967.202

Les sociétés coopératives italiennes sont exemptes pendant les cinq premières années de leur existence, de tous impôts pour timbre, enregistrement, etc., et tant que leur capital n'atteint pas 30.000 francs.

Celles qui ne livrent qu'à leurs membres sont exemptées de l'impôt de la patente. Elles sont également exemptées de certains droits d'octroi.

Japon

Les origines de la coopération sont très anciennes au Japon, où cette forme d'association est très appréciée et largement pratiquée. On peut faire remonter à 230 ans en arrière la date de la fondation des associations pour

la vente coopérative de la soie qui sont encore prospères; certaines de ces associations font jusqu'à 3.000.000 de yens d'affaires par an (1).

La création des Sociétés de Crédit, système Raiffeisen, est due à un économiste distingué, doublé d'un philanthrope et d'un homme de bien, M. Minomiya Kinjiro qui en jeta les bases vers 1830.

Ces Sociétés sont organisées en Unions avec une Société Centrale qui est le pivot de l'organisation.

Voici quelques chiffres intéressants sur l'importance du mouvement coopératif dans le Japon.

Sociétés de Crédit.....		357
—	Vente....	42
—	Consommation..	101
—	Production.....	16
—	Diverses.....	67
		583

Ces renseignements ont été fournis par l'Ambassade du Japon à Londres.

Grand duché de Luxembourg

La Coopération a commencé à paraître dans le grand duché de Luxembourg en 1880. — Dans ce petit État, l'association coopérative a été dirigée exclusivement vers l'agriculture et affecte des formes originales employées nulle part ailleurs. En voici l'importance d'après un rapport présenté au Congrès (2) :

---

(1) Le yen vaut 2 fr. 50 de notre monnaie.

(2) Rapport de MM. Henri Neumann, conseiller d'Etat, et Louis Klein, ingénieur agricole.

	NOMBRE de SOCIÉTÉS	NOMBRE de MEMBRES	CAPITAUX EMPLOYÉS
Syndicats pour chemins d'exploitation	573	(1) 37.783	2.455.787
Laiteries coopératives (2)	89	3.810	»
Syndicats d'irrigation et de drainage	113	1.714	270.849
Associations fruitières	18	652	»
Associations diverses (Machines agricoles) (3)	365	13.350	1.003.677
Assurances mutuelles contre la perte du bétail (4)	134	8.777	»
TOTAUX	1.292	66.086	

Le rapport se termine par ces mots : « Aussi, pour nous, l'*Association bien appliquée* est synonyme de *Progrès national* et tous les sacrifices que l'État fait pour elle, seront largement récompensés. *Le salut des peuples, et surtout des petits, se trouve dans l'association sagement organisée.* »

---

(1) L'effectif de ces Syndicats représente 42 °/o de la population du pays qui est de 80.430 âmes.

(2) La création des laiteries coopératives remonte à 1894. Ces associations ont fourni depuis leur création 67.007.360 litres de lait qui ont produit 2.673.426 kilos de beurre dont la vente s'est élevée à 6,548,628 francs. En 1903 les chiffres de la production se sont élevés à 12.989.000 litres de lait, ayant produit 526.560 kilos de beurre pour une somme de 1.290.070 francs.

Les laiteries ont fondé une fédération qui réunit 83 sociétés.

(3) Ces associations ont livré depuis leur fondation pour 5.939.026 francs d'engrais à leurs adhérents, chiffre dans lequel l'année 1903 figure pour 790.000 francs.

(4) Les assurances mutuelles qui sont groupées dans une Fédération autonome ont assuré, pour l'année 1904, 20.777 têtes de bétail représentant une valeur de 7.550.000 francs.

Norvège

Le mouvement coopératif a commencé en Norvège un peu avant 1870. A l'heure actuelle il existe (1) :

	NOMBRE DE		CONSOMMATION
	SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION	MEMBRES	
Urbaines	24	4.799	1.414.000 kroner (2)
Rurales	229	22.540	10.800.100 —
TOTAUX	253	27.339	12.241.000 —
Sociétés d'élevage pour l'entretien de taureaux de race perfectionnée	800	»	»
Laiteries et Fromageries	800	»	»

Portugal

Suivant un rapport fourni au Bureau-Directeur de l'Alliance par M. Costa Goodolphine, membre de l'Académie Royale des sciences de l'Institut de Coïmbre et Président d'honneur de la Coopération de construction foncière, le Portugal renferme un grand nombre d'Associations Coopératives affectant les diverses formes suivantes :

Coopératives de Consommation ;
— de Crédit ;
— de Production ;
— de Construction ;
Pharmacies Coopératives ;
Syndicats agricoles ;

Mais le rapport n'en indique pas le nombre.

Le mouvement coopératif a commencé en Portugal depuis assez longtemps et a été particulièrement actif en 1848, mais c'est surtout à la suite

---

(1) D'après M. Isak Bjerknes, secrétaire au Ministère de l'agriculture de Norvège.

(2) La couronne de Norvège vaut 1 fr. 39 de notre monnaie

du vote de la loi de 1867 en faveur de ces associations que leur nombre s'accrut rapidement.

Le rapporteur indique que des Sociétés de Consommation existent dans toutes les villes de garnison, ce qui fait supposer que ce sont surtout les officiers qui font usage de la Coopération de Consommation.

Les Syndicats agricoles portugais doivent leur existence à la loi du 5 juillet 1894. Deux ans plus tard, le 6 octobre 1896, une nouvelle loi sur la coopération autorisait la création de Pharmacies Coopératives.

Bien que le rapport de M. Costa Goodolphine ne cite aucun chiffre, on a l'impression, après l'avoir lu, qu'en fixant à 1.000 le nombre total des Sociétés Coopératives de toute nature qui existent en Portugal, on reste au-dessous de la vérité.

Roumanie

Le mouvement coopératif n'a commencé en Roumanie que vers 1891 et n'a pris un grand essor qu'en 1899.

C'est vers la Coopération de Crédit que le peuple Roumain, adonné presque entièrement au travail des champs, s'est porté pour se délivrer de l'étreinte de l'usure qui se pratique encore ouvertement dans les contrées de l'Orient et y produit de grands ravages.

Le nombre des Sociétés de Crédit (banques populaires) est actuellement de 1.580.

Les Associations de consommation commençent à peine à paraître.

Russie

La coopération est pratiquée depuis très longtemps en Russie par les paysans qui se réunissent pour entreprendre en commun le travail de la terre et, pour cela, forment entre eux des Artèles

Mais, le mouvement coopératif moderne n'a commencé, en réalité, qu'en 1865, date à laquelle a été fondée à Riga la première Association de consommation.

Comme tous les peuples de l'Orient, c'est vers la Société de Crédit que s'est porté tout d'abord le paysan russe. On s'expliquera aisément cette préférence par les méfaits des usuriers auxquels le paysan russe était obligé de s'adresser avant et qui lui demandaient un intérêt énorme dépassant quelquefois 100 0/0. Aujourd'hui dans toutes les localités où des Sociétés Coopératives de Crédit ont été créées, l'intérêt demandé par les prêteurs ne s'élève pas au-dessus de 12 0/0.

A la fin de l'année 1903, la situation de la coopération russe était la suivante (1).

	Nombre de Sociétés	Nombre de membres
Consommation	801	500.000
Production (artèles)	122	
Crédit	1.489	562.000
Assurances	100	
Agricoles	649	
	3.161	

En ce qui concerne plus spécialement la Pologne Russe voici la situation de la coopération en 1903 (2).

	Nombre de Sociétés	Nombre de membres
Sociétés de Crédit mutuel	29	16.224
— Crédit et épargne	102	43.000
— Petit crédit	14	4.238
Caisses des Industriels	6	17.526
Sociétés de Consommation	19	
— Agricoles	9	3.000

Serbie

La première Société Coopérative a été fondée en Serbie le 29 mars 1894 c'est-à-dire il y a dix ans ; or, ce petit Etat compte aujourd'hui 678 associations Coopératives (3) comptant 40.000 membres savoir :

416 Caisses rurales, système Raiffeisen pur ;
154 Sociétés Coopératives pour l'achat de machines agricoles ;
40 Sociétés Coopératives de Consommation ;
4 Laiteries Coopératives ;
2 Caves Coopératives ;
60 Sociétés Coopératives diverses ;
1 Société Coopérative de gros ;
1 Union générale ;

Les Sociétés Coopératives en Serbie sont exemptes de tout impôt, des

(1) D'après les renseignements de M. Serge de Borodaéwsky, banque de l'Etat Impérial et de M. le docteur Tolomianz, de Saint-Pétersbourg.

(2) D'après M. de Weydlich, délégué du Syndicat Agricole de Podolie.

(3) D'après les chiffres statistiques publiés par M. Michel Avramovitch, secrétaire général de l'Union des Sociétés Coopératives agricoles serbes.

taxes d'enregistrement, etc. — Bien mieux l'Etat leur fait des avances et leur donne des subventions.

La lutte est extrêmement vive contre les coopératives et le commerce s'ingénie en ce moment pour amener leur destruction.

Le rapport présenté au Congrès (1) contient l'alinéa suivant qui donne une idée des difficultés que les Coopératives serbes auront à surmonter pour mener à bien leur œuvre :

« J'apprends que tous les agents de commerce étrangers, excepté un seul français, « habitant à Belgrade, ont *refusé* de livrer désormais toutes sortes de marchandises à nos « Coopératives de consommation, surtout à la Société de consommation de Belgrade qui « marche á merveille. — Bien que cette décision des commerçants nous frappe á l'im- « proviste elle ne nous a pas découragés vu que nous pourrons toujours acheter tout ce « dont nous avons besoin aux Coopératives de Consommation d'Autriche, d'Italie, « d'Allemagne, de France et surtout à la Wholesale anglaise qui nous fournit déjá ses « thés, ses cacaos, ses biscuits, etc. »

Suisse

Situation de la Coopération à la fin de 1903 (2) :

	NOMBRE DE SOCIÉTÉS		TOTAL
	Urbaines	Agricoles	
Consommation	276	130	406
Crédit, banques populaires	40	»	40
Production	700	450	1.150
Elevage du bétail	»	460	460
Fromageries	15	1.536	1.550
Diverses	»	200	200
TOTAUX	1.031	2.776	3.807

(1) par M Avramovitch.

(2) D'après le docteur Hans Müller, secrétaire général de l'Union Suisse des Sociétés Coopératives de Consommation.

La Suisse compte, en outre, un nombre considérable de Mutuelles agricoles : Distilleries Coopératives, Sociétés Vinicoles Coopératives, Fruitières Coopératives, Coopératives pour l'exploitation du miel et Coopératives de pâturages alpestres dont le nombre, d'après M. le docteur Hans Muller, atteindrait 17 ou 18.000 en y comprenant les Sociétés de productions agricoles proprement dites. C'est donc un nombre de 14.000 Coopératives qu'il conviendrait d'ajouter aux chiffres ci-dessus, ce qui donnerait pour la Suisse un total de 17.800 Associations Coopératives.

L'Union des Sociétés Coopératives Suisses est très florissante. Voici pour l'année 1903 les chiffres statistiques indiquant la situation de ce groupement ainsi que celle de ses Sociétés affiliées :

	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES	UNION SUISSE
Nombre des Sociétés fédérées	143	»
— des membres des Sociétés	109 414	»
Mouvement des affaires	42.408.000 fr.	6.180.000 fr.
Boni	4.052.000 —	80.400 —
Fonds de réserve	2.846.000 —	100.000 —
Part bénéficiaire	1.954.000 —	41.000 —
Capital de garantie	»	180.000 —

L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF
dans Divers Pays

Parmi les documents publiés par le Bureau-Directeur de l'Alliance Coopérative Internationale à l'occasion du Congrès de Buda-Pesth, se trouvent un certain nombre de rapports exposant ce qui a été fait dans certains pays, au point de vue de l'enseignement, pour aider au développement de la coopération en général.

J'ai pensé que ces détails pourraient intéresser mes lecteurs et donner peut-être quelques idées nouvelles aux coopérateurs dévoués qui se sont faits, en France, les propagateurs de l'enseignement de la doctrine coopérative.

Nos législateurs pourront, eux aussi, si ces lignes leurs tombent sous les yeux, apprendre que dans des pays comme l'impériale Allemagne, l'Autriche, la Prusse, la coopération est enseignée officiellement dans les écoles et que les gouvernements de ces pays se montrent pleins de sollicitude à l'égard du mouvement coopératif.

Dix rapports ont été fournis pour faire connaître les efforts tentés en vue de propager la doctrine coopérative par l'enseignement coopératif.

*
**

Le rapport de M. Gray, dit que les Sociétés coopératives de **Grande-Bretagne** ont consacré, en 1903, 78.499 livres sterling (1.962.475 francs) à ce chapitre.

*
**

En **Allemagne,** l'Union des Coopératives agricoles allemandes de l'Empire a créé une Ecole de Coopération dont voici le programme d'enseignement :

« 1° Histoire, organisation, principes généraux des Sociétés Coopératives rurales par rapport principalement à l'Union de l'Empire et à ses Fédérations, 12 heures ;

« 2° Droit coopératif, 10 heures ;

« 3° Administration coopérative et commerciale des :

I. Coopératives centrales de crédit, caisses d'épargne et de prêt, 6 heures.
II. Coopératives centrales d'achat et de vente et Coopératives d'achats, 5 heures.
III. Laiteries Coopératives, 6 heures.
IV. Autres Coopératives, 6 heures.

« 4° Révision, 12 heures;

« 5° Comptabilité en général et comptabilité coopérative, 24 heures ;

« 6° Connaissances commerciales agricoles et science des produits agricoles, 10 heures;

« 7° Finances et crédit, 12 heures;

« 8° Droit général pour les Coopératives, 12 heures ;

I. Code civil, 4 heures.
II. Droit commercial, droit en matière de change, 5 heures.
III. Formes des Sociétés, 3 heures.

« 9° Tarifs de Chemins de fer, 2 heures ;

« 10° Postes, télégraphes, téléphones, 2 heures ;

« 11° Fonctions des autorités et des corps d'Etat ayant des rapports avec les Coopératives, et leurs relations avec celles-ci.

« Il sera ajouté à ces cours, pour les compléter, des exercices pratiques, normaux, ainsi que des conférences ayant lieu le soir, et l'étude du fonctionnement des organisations coopératives modèles. »

*
**

En **Autriche,** une section spéciale a été créée au Ministère du commerce pour « faire agir son influence en faveur de la création de Sociétés coopératives et de l'adoption des méthodes Coopératives industrielles. »

*
**

En **Wurtemberg,** le gouvernement s'efforce depuis quelque temps de provoquer le développement de l'enseignement de la Coopération en insistant auprès des autorités locales pour qu'elles encouragent les progrès de cet enseignement; une loi a été votée cette année (1904) dans ce but et le premier cours d'instruction a été ouvert à Stuttgard le 25 avril dernier.

Des professeurs d'une haute compétence ont été employés et le programme des cours comprend les sujets suivants : Législation de la Coopération; constitution, création et administration des Sociétés Coopératives et, en particulier, de celles pour l'achat des matières premières; emploi en commun de machines, d'outillage et de force motrice. En outre : comptabilité, tenue des livres et valeur économique de la coopération.

Les mêmes manuels et livres de classe que l'on avait recommandés pour l'usage des autorités locales ont été employés par les professeurs de ce cours que l'on a l'intention de recommencer.

Ces ouvrages sont : Introduction à la création des Coopératives d'artisans par le docteur Hans Crüger; les Coopératives d'achat de matières premières des artisans, suivies de l'introduction à la tenue des livres d'une Coopérative de matières premières par le docteur Hans Crüger et le docteur Jäger.

*
**

En **Danemark,** l'Union des Sociétés Coopératives de consommation danoises fait tenir deux fois par an à l'Ecole supérieure du peuple à Stooring des cours d'Instruction Coopérative.

L'Instruction comprend : comptabilité, connaissance des marchandises, conférences sur les Sociétés coopératives, surtout sur celles de consommation, en Danemark et dans les autres pays. Après quoi discussion.

Chaque jour, au siège de l'Union, il y a des conférences sur l'organisation coopérative et son importance sociale et économique. Voici les matières des conférences qui sont faites par M. Ch. Larsen :

1° Sur la fondation d'une Société de consommation, ses premiers principes et ses statuts ;

2° Sur les devoirs et les droits mutuels de la direction, des distributeurs et des membres ;

3° Sur le but de l'Union et le rapport de la part des Sociétés coopératives de consommation à ce but;

4° Sur les relations de la coopération danoise avec le mouvement coopératif des autres pays ;

5° Sur l'élément idéal et pédagogique de la coopération en Danemark, dans les autres pays, et son importance pour la famille et la société, etc.

*
**

En **Prusse,** il a été organisé des cours spéciaux sur les Sociétés coopératives par l'Académie royale agricole de Pappelsdorf. Ces cours ont donné d'excellents résultats et un bon exemple pour les autres établissements d'enseignement.

Le Directeur de cette Académie, M. von der Goltz, conseiller intime, dit à cet égard :

« Il n'a été organisé de cours spéciaux sur les Sociétés Coopératives pour les étudiants de l'Académie de Poppelsdorf, qu'il y a quelques années.

« Le Professeur, Dr Fassbender, chargé de cours auxiliaires, est à la tête de cet enseignement, et ses premières leçons ont été faites pendant le semestre d'été 1899. Durant le semestre d'été, il fait une leçon de deux heures sur *les Sociétés Coopératives agricoles* ; durant celui d'hiver, une leçon d'une heure sur le *bien être rural* et également une leçon d'une heure sur l'*Administration des Sociétés Coopératives*.

« En outre, les étudiants apprennent, au moyen de formulaires modèles, l'organisation pratique des coopératives, leur fonctionnement et leur comptabilité.

« Pour compléter cet enseignement théorique, il est fait des visites au siège de coopératives bien dirigées dans les environs, pour étudier sur place leur organisation et leur fonctionnement.

« Le nombre des étudiants qui se sont fait inscrire pour suivre à l'Académie l'enseignement en matière de coopératives a varié dans les derniers semestres entre 30 à 60 ».

*
**

En **Suisse,** il y a déjà plus de dix ans que la Coopération est enseignée au Collège public agricole d'hiver de Brugg-en-Aargau.

C'est le recteur Abt qui est chargé du cours. Deux heures par semaine sont réservées à cet enseignement. Suivant l'exemple ainsi donné, un certain nombre d'autres écoles enseignent également les principes de la Coopération, à l'heure actuelle. Il semblerait aussi que l'on fait certains cours au Collège polytechnique fédéral de Zurich.

CONCLUSION

Tout ce qui constitue la présente étude : analyses des séances du VIe Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale ; études de sociétés diverses ; statistiques, etc, se présente au lecteur sous un aspect suffisamment aride pour m'autoriser à ne pas augmenter encore la fatigue de ceux qui auront le courage de me suivre jusqu'ici, en ajoutant à ce qui précède des commentaires inutiles.

Je me bornerai donc à faire quelques courtes réflexions avant de mettre le point final.

Tout d'abord, il me semble nécessaire d'appeler l'attention du Comité central de l'Alliance sur le chiffre absolument infime des organisations adhérentes (483) au regard du nombre formidable d'associations coopératives (91.000) dont nous avons constaté l'existence.

Il me paraît donc indispensable qu'un effort de propagande considérable soit tenté pour donner à l'Alliance, avec le nombre de membres sur lequel elle peut raisonnablement compter, l'importance qu'elle doit avoir pour exercer une influence réelle sur le mouvement coopératif mondial.

Cet effort, le Comité central de l'Alliance et les organisations adhérentes doivent le préparer et l'organiser de telle façon que le chiffre des adhésions monte rapidement et que le nombre des membres de l'Alliance atteigne bientôt 10.000 organisations coopératives.

Nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, à prêter à l'Alliance le concours le plus large et le plus dévoué, pour que les résultats de l'effort que nous préconisons soient aussi considérables que nous le souhaitons et l'espérons.

Mais, pour arriver au but que nous nous proposons : pour réaliser la formule coopérative qui se trouve résumée dans les statuts de l'Alliance Coopérative Internationale, il est absolument indispensable que les membres de l'Alliance ne perdent pas de vue que celle-ci a été fondée pour :

« Créer des relations entre les Coopérateurs et les Organisations Coopé-
« ratives des différents pays, pour leur permettre de comparer des résultats, de

« s'instruire mutuellement et de fortifier partout la Coopération par l'union et « l'appui mutuel. »

Il nous paraît donc dangereux, pour l'unité et le développement de l'Alliance, que dans les Congrès qu'elle organise on essaie de cataloguer les sociétés coopératives en socialistes et non socialistes, et que l'union tant désirée entre les sociétés adhérentes disparaisse pour faire place à une guerre sourde d'embuscades et de trahisons funestes au principe de la coopération et destructives de toute organisation.

Nous avons pu constater à Buda-Pesth qu'un certain nombre de délégués, peu nombreux, qui, par modestie sans doute, vont affirmant, contre toute justice et toute vérité, que seules les Sociétés coopératives socialistes, dont ils font partie, naturellement, sont capables de faire œuvre utile au point de vue économique comme au point de vue social, ont essayé de mettre la main sur le Comité central de l'Alliance, en réclamant pour ces sociétés, au sein du comité, un nombre de représentants absolument déraisonnable et hors de proportion avec leur effectif réel.

Ce n'est pas faire preuve d'union que d'agir de la sorte et si nous ne faisons aucune difficulté, au contraire, de reconnaître les résultats économiques très réels obtenus par les sociétés socialistes de Belgique et d'Allemagne, nous estimons, d'autre part, qu'il serait souverainement injuste de méconnaître les résultats merveilleux que les sociétés de la Grande-Bretagne (la Wholesale en tête), de la Hongrie, d'Italie, les 14 mille sociétés de crédit d'Allemagne, et nos coopératives françaises ont obtenus sans arborer une bannière politique, comme aussi sans excommunier celles qui dans nos réunions se croient obligées, bien inutilement, suivant nous, de faire de l'églantine rouge leur cocarde et de l'Internationale leur *credo*.

Tant que nous aurons l'honneur de représenter la France dans les assises internationales de la coopération, nous ne tolérerons pas qu'en notre présence on vienne affirmer que seules les sociétés socialistes sont prospères et se développent. Nous protesterons énergiquement contre de pareilles affirmations, sans, toutefois, pousser la cruauté jusqu'à affirmer, par mesure de représailles, que c'est justement le contraire qui se produit.

Nous ne faisons pas de politique et nous ne voulons pas en faire ; et c'est là que réside le secret de notre force et de notre sécurité. — Nous ne nous occupons pas des faits et gestes des Coopératives et des Coopérateurs qui en font.

Nous ne voyons dans les sociétés coopératives que des foyers d'instruction sociale et d'émancipation économique et nous ne faisons aucune distinction entre les coopérateurs, de quelque point qu'ils arrivent de l'horizon politique.

Nous sommes tolérants et respectons la liberté de nos voisins et, en agissant ainsi, nous ne faisons pas autre chose que d'appliquer la devise coopérative : *Tous pour chacun, chacun pour tous*, à laquelle nous n'avons jamais manqué.

C'est pour cela que nous réclamons pour nous la même tolérance et les mêmes égards. Nous n'injurions ni ne molestons personne et nous ne pouvons supporter qu'on nous injurie, ni qu'on nous moleste. C'est un droit que l'on ne peut nous contester, nous déclarons que nous sommes décidés à le défendre envers et contre tous, si on essayait de nous le ravir.

Nous estimons que la coopération se suffit à elle-même et qu'elle n'a rien à gagner à se mettre à la remorque d'un parti politique quelconque. Nous repoussons donc pour elle toute estampille politique dont elle n'a que faire et qui serait pour elle une cause de division et de décadence.

C'est pourquoi, nous faisons appel au bon sens et à la raison de tous, — socialistes ou non, — pour que dans l'Alliance Coopérative Internationale, l'union se maintienne étroite pour qu'elle devienne féconde, et fasse de ce groupement mondial une puissance économique assez forte et assez sage, pour être écoutée au dehors et respectée au dedans, et devenir le rempart intangible du mouvement coopératif universel.

Serons-nous écoutés ? L'avenir nous l'apprendra.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Préface 7

De Paris à Buda-Pesth 9
Strasbourg 10
Munich 13
Buda-Pesth 15

De Buda-Pesth à Grenoble 103
Vienne 103
Trieste 110
Venise 112
Milan 118

Exposition internationale Coopérative 19

Sociétés Coopératives ouvrières de Production de Buda-Pesth 25
Société Coopérative de Crédit et de Production des Tailleurs de Buda-Pesth 27
Laiterie Centrale Coopérative de Buda-Pesth 51
Société Coopérative de Consommation des Employés des Chemins de fer de l'État Hongrois 55
La Hangya (La Fourmi), Union centrale des Sociétés Coopératives de Consommation en Hongrie 69
La Société Centrale de Crédit Mutuel (Buda-Pesth) 75
Association Coopérative des Agriculteurs Hongrois pour l'approvisionnement des Halles, à Buda-Pesth 99
Association des Greniers Coopératifs à Monor 101

L'Unione Cooperativa de Milan 121
L'Hôtel populaire à Milan 135

Première séance du Congrès 31
Bureau du Congrès 31
Discours d'ouverture du Président du Congrès 31

PAGES

De l'organisation et du fonctionnement d'Associations Coopératives de Consommation dans les districts ruraux et quasi ruraux 39

Deuxième séance du Congrès 57

Quel est le devoir de l'État envers la Coopération ? Doit-il la subventionner, et de quelle manière ? 57

Troisième séance du Congrès 85

Nomination du Comité central de l'Alliance Coopérative Internationale 85

La Centralisation du Crédit coopératif au moyen de Caisses ou Banques centrales 88

L'État arriéré de la Coopération dans quelques pays de l'Europe orientale : ses causes et ses remèdes 95

Banquet 81

Statistique générale de la Coopération universelle 145

Afrique du Sud 147
Allemagne 147
Autriche 148
Bulgarie 149
Danemarck 150
États-Unis 150
Finlande 151
France 152
Grande-Bretagne 153
Grèce 154
Hollande 154
Hongrie 157
Italie 158
Japon 158
Grand Duché de Luxembourg 159
Norwège 161
Portugal 161
Roumanie 162
Russie 162
Serbie 163
Suisse 164

L'Enseignement Coopératif dans divers pays 167

Conclusion 171

Imprimerie F. Brocard
3 rue Lafayette — Grenoble

Imprimerie F. Brotel
1, rue Lafayette — Grenoble

END OF
TITLE